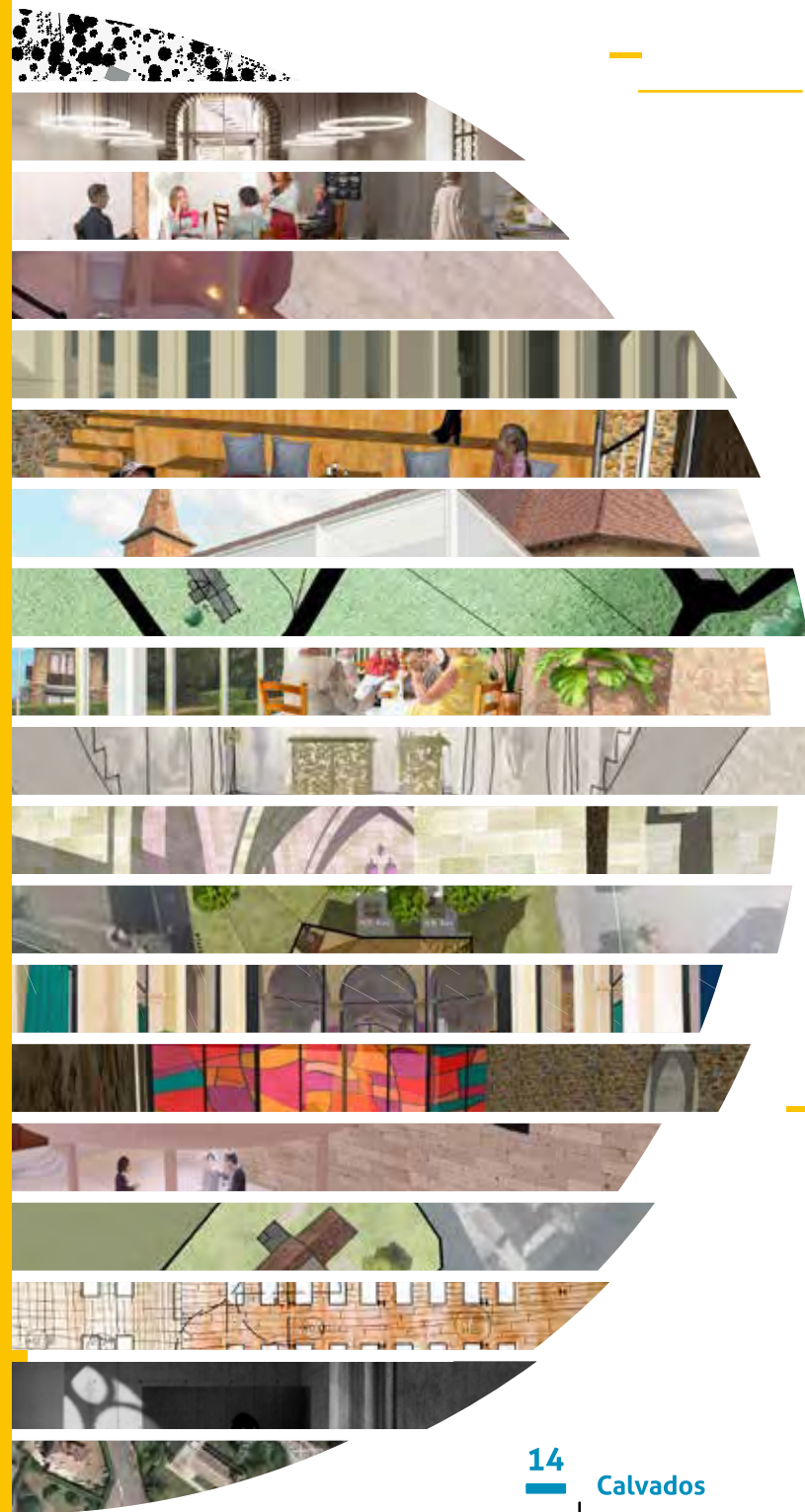


#3

APPEL
À IDÉES

DES SACRÉES ÉGLISES



LES
DÉFIS
DU
CAUE
14

#3

—
A P P E L
À **I D É E S**
—



Le département du Calvados regroupe 957 églises dont pratiquement les deux tiers sont très peu utilisés, et pour certaines, jamais ouvertes. Le devenir de ces églises interroge régulièrement les acteurs du territoire. Ce patrimoine exceptionnel chargé d'histoire et de symboles, est présent dans chacune de nos communes, dans une organisation territoriale en renouvellement, notamment avec le mouvement de création de communes nouvelles.

Avec l'appel à idées « Des sacrées églises, vers une réutilisation des églises », nous avons mis au défi les professionnels, les étudiants en architecture, architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, thermiciens, aménageurs, constructeurs, architectes d'intérieur, designers. Ces candidats avaient pour mission de repenser des programmes peu communs dans ces bâtiments à l'architecture atypique. Car des reconversions de patrimoine religieux et a fortiori d'églises, il y en a peu et la plupart des exemples, réutilisations bien souvent inattendues, se trouvent à l'étranger.

À travers cette publication, nous vous laissons découvrir 12 idées présentant des reconversions différentes en usages partagés, pôles de santé et programmes touristiques sur trois sites : Grisy, Trouville-sur-Mer et Benerville-sur-Mer. Cet appel à idées a pour but d'élargir notre vision sur la possibilité d'une seconde vie pour ces églises, lorsque leur usage premier, très limité ou absent, rend difficile les importants investissements financiers de la commune.

En espérant que la lecture de cet ouvrage vous donne l'envie de prendre part à la synergie actuelle, et vous permette d'avancer sur la question des églises avec autant de pragmatisme que d'optimisme.

Je souhaite que ce travail puisse servir d'exemple et inspirer les différents acteurs pour que la qualité prime toujours sur la quantité.

Hubert Courseaux
Président du CAUE du Calvados

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

POUR QUI ?

Le CAUE du Calvados a lancé son appel à idées « Des sacrées églises – vers une réutilisation des églises » sous le label « Les défis du CAUE 14 » à destination des étudiants en architecture, architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, thermiciens, aménageurs, constructeurs, architectes d'intérieur, designers... Les participants pouvaient se présenter seuls ou en équipe associant différentes compétences. Un même candidat ou une même équipe pouvait s'inscrire sur plusieurs sites.

L'appel à idées n°3 « Des sacrées églises – vers une réutilisation des églises » a été lancé sur le site Internet et les réseaux sociaux du CAUE du Calvados le 11 juin 2019. Les candidats devaient télécharger le bulletin d'inscription et le retourner complété avant le 31 juillet 2019 par voie postale ou par voie dématérialisée. La réception des éléments de projet devait se faire avant le 22 novembre 2019. Le jury de professionnels s'est réuni le 14 janvier 2020 pour sélectionner les lauréats et attribuer les mentions pour les trois sites.

QUAND ?

Cet appel à idées proposait aux candidats de réfléchir à trois programmes correspondant chacun à trois sites très différents :

. Un usage partagé dans l'église de Grisy : mutualisation religieuse et socio-culturelle. Il s'agissait de penser une modularité et une flexibilité de l'architecture et du mobilier afin de faciliter une multitude d'usages définis par le programme,

. Un pôle de santé dans l'église de Trouville : transformation architecturale intérieure et modification mineure sur l'enveloppe extérieure. Il s'agissait d'accueillir des professionnels de santé et leurs patientèles dans des conditions adaptées sans modifier de façon trop importante l'aspect extérieur du monument,

. Un programme touristique dans l'église de Bénerville-sur-Mer : transformation architecturale majeure avec extension. Il s'agissait d'accueillir un point d'accueil touristique (restauration, information touristique...) en autorisant une modification importante du monument et une possible extension.

COMBIEN ?

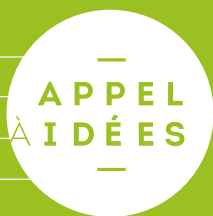
Les candidats qui participaient à l'appel à idées ne savaient pas sur quel site ils allaient travailler et pouvaient s'inscrire à un, deux, ou trois sites.

Deux lauréats ont été désignés par le jury, qui a également attribué deux mentions. Chaque lauréat s'est vu remettre un prix d'une valeur de 3 000 euros.

SOMMAIRE

ÉDITO	001
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	002
SITE A : USAGE PARTAGÉ	004
SITE B : RECONVERSION EN PÔLE SANTÉ	038
SITE C : RECONVERSION EN CENTRE TOURISTIQUE	060
JURY & COMITÉ TECHNIQUE	079
BIBLIOGRAPHIE, RÉFÉRENCES & LIVRABLES	080
RÈGLEMENT	082

LES
DÉFIS
DU
CAUE
14



SITE

A

USAGE PARTAGÉ

LAURÉAT

EN QUATRE ACTES

010

MENTION

UN SOL PARTAGÉ

016

AUTRES CANDIDATURES

CULTE, CULTURE(S)

022

ENTRE CIEL ET TERRE

026

VUE D'ESPRIT

030

GRISY SOUS CLOCHES

034

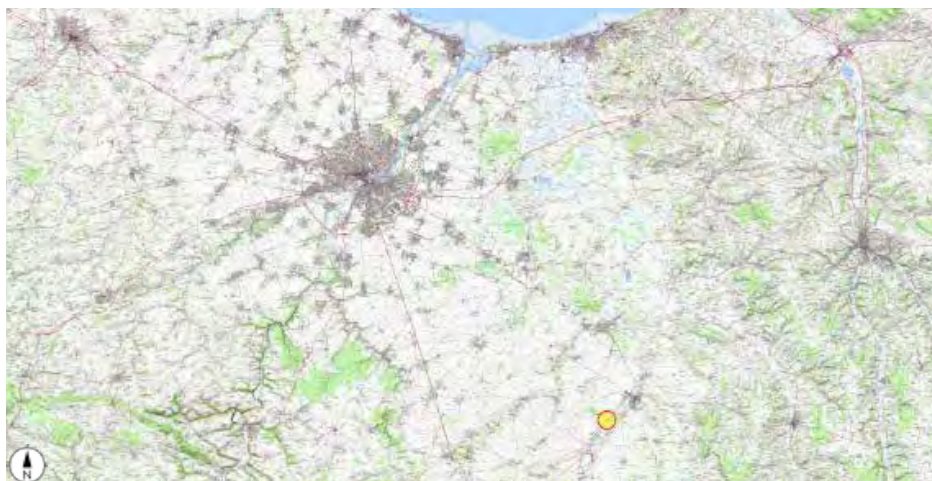
#1 LE CONTEXTE

Grisy, petite commune rurale du Calvados, vit entourée de champs verts propices aux cultures. Elle est caractérisée par ses vieilles pierres blanches et calcaires, bâties en moellons entre deux chaînages d'angle sur les murs des habitations et des fermages, le tout couvert de toitures à tuiles plates sur double pente. Tel est le caractère de son patrimoine au charme bucolique et rural. Voyons à présent sa réalité administrative et géographique.

Lors de la loi Marcellin de 1971, le petit village d'un peu moins de 200 habitants s'est associé à la commune de Vendeuvre qui en compte environ 750. La D271 relie la commune à Vendeuvre au Sud-Ouest, et à Saint-Pierre-en-Auge au Nord-Est.

C'est au bord de cette petite départementale que se situe l'église Saint-Brice, entourée d'une enceinte de pierres, voisine directe d'un champ et de quelques maisons à R+1. La déclivité des terrains de la commune situe l'église en contre-haut des maisons voisines, et environ au même niveau que le champ.

Le parking de la Mairie annexe permet aisément de se stationner à proximité directe de l'église.



#2 LE SITE

Ici nous prenons le parti de dire que le cimetière a été déplacé. L'enceinte de l'église, fermée par un mur de pierres, peut devenir selon les besoins des candidats une place publique, un parvis ou un jardin. La différence de niveau entre l'intérieur de l'enceinte et l'extérieur est maintenue. Le sujet pourra être pensé en dehors des contraintes liées à la conservation du patrimoine.

Architecture magnifique et remarquable, l'église Saint-Brice est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1928. Elle est marquée par plusieurs époques de construction, allant du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle.

Son chœur à chevet plat date du XIII^{ème} siècle. La nef est construite dans le prolongement du chœur, et est légèrement plus large que celui-ci. Il n'y a pas de transept. Au Nord-Est du bâtiment, la grande tour carrée (le clocher) et la tour attenante (l'escalier) datent du XV^{ème}. La tour carrée fut fortifiée par un parapet crénelé au XVI^{ème}, lors des guerres de religion.

#3

L'HISTOIRE

PRÉREQUIS CULTUREL

Depuis la loi de 1905, les églises construites avant cette date appartiennent aux communes qui en ont l'entretien à charge, tandis que les paroisses en sont les affectataires sauf en cas de désacralisation.

AVERTISSEMENT : toutes les histoires de l'appel à idées sont des fictions et ne sauraient en aucun cas être confondues avec des situations réelles dans les communes et églises qui servent de support à cet exercice. Nous partons d'un contexte géographique, puis imaginons un scénario inspiré de ce contexte mais avec lequel nous prenons des libertés afin qu'il soit propice à l'invention de solutions architecturales innovantes.

Projet pionnier et expérimental dans l'église Saint-Brice : PARTAGE D'USAGES

LE CADRE DE DÉPART

La paroisse de la commune de Grisy, est une paroisse dynamique. Les prêtres sont connus pour leurs activités culturelles et organisent fréquemment des événements sur le territoire religieux qu'ils administrent, en particulier l'été : théâtre en plein air autour des églises, concerts avec des musiciens de renommée internationale, repas conviviaux, conférences, etc... Les élus soutiennent ces activités qui font en partie l'attractivité de leurs communes.

Actuellement, les prêtres cherchent à trouver un lien plus fort entre la vie religieuse et la vie citoyenne à travers le vecteur architectural qu'est l'église. Ils cherchent à renouer une sorte de continuité entre l'un et l'autre. L'église change et se modernise, elle souhaite vivre autrement avec les gens de son temps, et fait le pari expérimental d'ouvrir l'église de Grisy non plus seulement au culte, mais aussi aux associations des environs en recherche d'un lieu pour leurs activités.

C'est plus particulièrement le Père P. qui porte cet ambitieux projet de modernisation de l'église Saint-Brice. Il y officie en moyenne deux fois par an et le grand nombre d'églises dont il a la charge lui a fait pressentir la nécessité d'un changement de stratégie. Pour lui il ne faut pas seulement compter sur l'activité religieuse pour animer le lieu, mais élargir les activités de l'église à la vie quotidienne de ses concitoyens, qu'ils soient chrétiens ou non lui est assez secondaire, tant qu'ils respectent le lieu et que l'église peut être le cadre de moments de vie des habitants. Cela se fait au Québec. Il a même vu le cas d'une fromagerie dans une église ! Mais il laisse ce modèle de côté, car d'une part la place dédiée au culte était trop diminuée, et d'autre part la législation n'est pas tout à fait la même outre atlantique. En France les églises construites avant 1905 appartiennent toutes aux communes, tandis que la paroisse en est l'affectataire. C'est-à-dire que c'est le prêtre qui décide de ce qui s'y déroule, mais que ce sont les élus de la commune qui ont en charge son entretien. Une association d'habitants s'est constituée afin de porter le projet aux côtés de l'église et des élus.

Le Maire et l'ensemble du conseil municipal reçoivent leurs interlocuteurs avec intérêt. En effet, l'église représente une charge importante pour la commune et le projet de modernisation propose d'en augmenter la vie en associant des activités citoyennes et régulières tout au long de l'année. L'église pourrait redevenir un espace fédérateur de vie dans cette partie de la commune voire rayonner alentours. Le partage d'usage entre l'association laïque et la paroisse semble prometteur. Il s'agit d'avoir l'intelligence de la modularité.



LE CHEUR



VUE INTÉRIEURE DEPUIS LA NEF



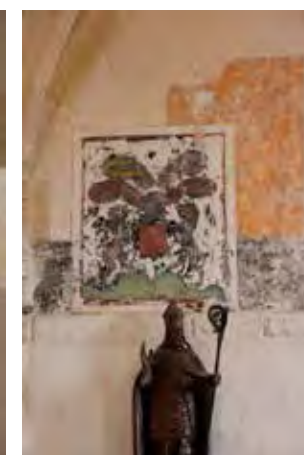
LA NEF



TROUS DE BOULINS OBSTRUÉS PAR LA POSE D'UNE ARDOISE

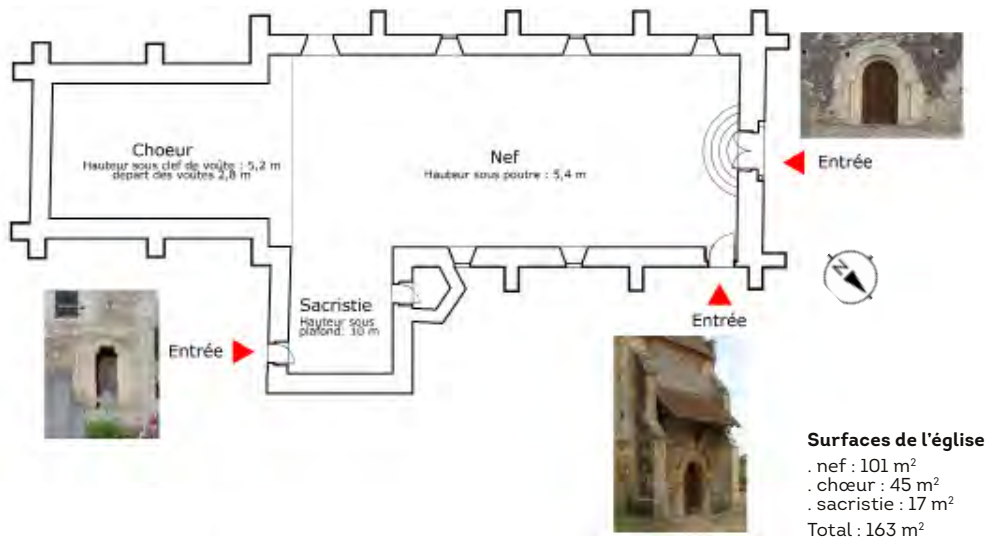


CLEF DE VÔÛTE SCULPTÉE



PEINTURES POLYCHROMES

PLAN ACTUEL



MISE EN PLACE DE L'USAGE PARTAGÉ

C'est ainsi que l'association d'habitants et le Père P. font appel à vos services pour penser le renouveau de l'église Saint-Brice, espace et mobilier compris. Le mobilier modulaire sera adapté à toutes les situations de vie religieuse, comme de vie profane. Une convention sera signée, précisant les modalités du partage dont vous retrouverez les termes dans la partie.

Le Père P. souhaite que soit réservé dans le volume du bâtiment, un espace de prière et de calme dédié aux petites cérémonies, messe de 20 personnes maximum, et aux temps de prière et de recueillement pour qui vient visiter l'église en dehors des messes. Durant les offices, les croyants doivent pouvoir s'y asseoir et voir le prêtre officier derrière l'autel. Une procession doit pouvoir avoir lieu entre les bancs et l'autel. Cet espace religieux doit être accessible en même temps que peut être occupé le reste de l'église par d'autres activités. Il doit être exclusivement réservé au culte, contenir l'autel qui ne peut être déplacé une fois positionné dans l'espace. La disposition actuelle de l'église peut être conservée, comme entièrement modifiée, c'est-à-dire que le chœur actuel peut être questionné, transformé, voire repositionné dans le volume de l'église qui peut être entièrement repensé. Une contrainte cependant, lorsqu'il y a de grandes messes et des événements particuliers, l'espace de la chapelle doit pouvoir s'agrandir pour accueillir une cinquantaine de personnes supplémentaires. Durant ces moments, les croyants ont besoin de sièges où s'asseoir et d'un espace de déambulation pour rejoindre l'autel.

En dehors de ces temps spécifiques, l'espace occupé par la cinquantaine de personnes peut redevenir un espace citoyen, une maison du peuple, capable d'accueillir divers usages et publics avec une jauge maximum de 49 personnes.

Il faut donc que les transformations soient réversibles et que l'espace soit flexible. Le volume de la tour carrée peut être exploité jusqu'à 10 mètres de hauteur. L'emplacement des cloches se trouve entre 10 et 14 mètres. Le Père se dit favorable à l'installation d'associations et d'activités sportives comme le yoga, le taïchi, les arts martiaux en général, le tricot, la belote, le scrabble, le bridge, les jeux de société, la danse, etc... Il est ouvert aux propositions de la population. Une sacristie directement reliée à la chapelle, doit permettre la préparation de la liturgie (vestiaires pour les prêtres, espace de rangement des objets liturgiques et précieux), gestion administrative de la paroisse, de même que l'accueil des ministres et des clercs de passage. En dehors des offices religieux, le prêtre autorise le partage de cet espace avec les associations qui auraient besoin d'un petit bureau ou de vestiaires par exemple, mais ce n'est pas une obligation. Selon les usages associatifs qui seront déterminés par les candidats, il sera possible de créer des espaces polyvalents ou dédiés à des activités non religieuses.

Il sera possible de créer une annexe non jointive d'environ 15 m², pour le stockage de matériel uniquement.

Ce seront les membres de l'association qui géreront l'ouverture et la fermeture du lieu durant leurs activités, espace de la chapelle compris. Ce qui permettra aux prêtres d'avoir toujours un espace religieux ouvert et accessible à qui souhaite exercer sa liberté de culte, tout autant qu'aux habitants de Grisy de bénéficier d'un lieu gratuit adapté à leurs besoins.

Le projet de partage d'usages dans l'église semble prometteur. Mais comment le mettre en place ? Comment cloisonne-t-on et occupe-t-on l'espace ? Par où entre-t-on ? Et surtout, quels seront les nouveaux usages ?



#4

OBJET DE L'APPEL À IDÉES

INTELLIGENCE DE LA MODULARITÉ DANS UNE ÉGLISE AFFECTÉE AU CULTE

L'objet de l'appel à idées est de penser un usage partagé entre temps religieux et temps citoyen dans l'église Saint-Brice à Vendevre. Comment faire cohabiter le religieux et le non religieux dans une même église, tout en respectant l'un et l'autre ?

Les candidats devront pour cela imaginer que l'église devient par endroits un espace polyvalent capable d'accueillir successivement les deux types d'activité en respectant les impératifs liés à chaque usage.

Il leur faudra pour cela penser la modularité et la flexibilité des espaces et du mobilier. Comment cloisonner, séparer et identifier les différents usages ? Quel type de mobilier imaginer, où le stocker ?

Des pistes d'usages sont proposées. Les candidats peuvent toutefois formuler leurs propres propositions en cohérence avec l'espace, le contexte et la cohabitation des pratiques.

#5

LE PROGRAMME

« L'ÉGLISE DONT VOUS ÊTES LE HÉROS »

Vous voilà prêt à conseiller les élus et la paroisse en termes de programme. Soit vous piochez dans ce que ces derniers vous proposent, soit compte tenu du contexte, de vos observations, et de vos références, vous leur soumettez de nouvelles propositions d'usages qu'ils adopteront sûrement avec enthousiasme.

Dans votre programme il vous faut 3 usages minimum :

- Usage 1 : un religieux catholique obligatoire
- Usage 2 : un associatif non culturel (type espace sportif, salle des associations, etc...)
- Usage 3 : un associatif libre (exemple : espace d'expositions, amap, grainothèque, etc...)

Les usages associatifs 2 et 3 sont à proposer et traduire spatialement par le candidat en fonction du potentiel de l'église.

Usage 1 : religieux : catholique obligatoire / espace exclusivement dédié

- 1 chapelle : 45 m² / dissociable du reste de l'édifice, comprenant :
 - . espace pour le prêtre : 1 autel + 1 ambon + 1 siège
 - . espace de réception des fidèles : capacité d'accueil 20 personnes assises
- 1 sacristie : 10 m²

Ces espaces ne sont pas nécessairement aménagés dans le chœur ou la sacristie actuels

Usage 1, 2 et 3 : religieux et associatif à proposer par le candidat / partage des usages et des espaces

- A minima 1 espace polyvalent / religieux et associatif jauge 49 personnes
- Autres espaces : les candidats auront la possibilité de créer tout autres espaces associatifs polyvalents ou exclusivement dédiés aux usages "2 et 3" ou "2 ou 3", qui seraient nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment.
 - 1 sanitaire PMR mixte : 4 m²
 - 1 espace de stockage mobilier (facultatif) en annexe non jointive 15 m²

Attention : les règles d'accessibilité ERP doivent être respectées.

Les abords ne seront pas traités sauf si l'un des nouveaux usages le nécessite.

#6

LES RÈGLES

LES USAGES

Il vous faut 3 usages minimum.

L'essentiel est la cohérence de la cohabitation entre les usages religieux et laïcs et non pas le plus grand nombre d'usages.

RÉSPECT DU RELIGIEUX DANS LA CHAPELLE

Les candidats veilleront au maintien d'un usage exclusivement religieux dans une partie de l'église que nous appellerons la chapelle. Les éléments qui s'y trouveront ne pourront être déplacés ni utilisés à d'autres finalités. En effet, le respect de la liturgie impose que l'autel, le tabernacle (la réserve des hosties) et l'ambon (pupitre depuis lequel est lue la Bible) n'aient pas d'autre fonction. Ils sont exclus de tout usage profane. Une fois l'emplacement de cette chapelle défini, il ne pourra pas être modifié quelles qu'en soient les raisons.

LA SACRISTIE

Pour des raisons pratiques, les prêtres souhaitent qu'un espace de sacristie attenant à la chapelle soit à leur disposition. Cet espace, actuellement au RDC de la tour carrée, peut être déplacé ou partagé avec certains locaux associatifs (par exemple des vestiaires ou locaux administratifs).

LE CLOCHER

Le sommet de la tour carrée entre 10 m et 14 m de haut reste dédié à sa fonction de clocher. Son affectation ne peut en aucun cas être changée.

LA MAISON DU PEUPLE

Le reste de l'église devient maison du peuple. Il est possible de s'y réunir, d'y installer des associations, d'y faire des activités diverses et variées... ping pong, réunions, yoga, taï chi, arts martiaux, tricot, belote, scrabble, danses de salon, musique... Le même potentiel est offert à la tour, exception faite de son sommet où se trouvent les cloches. Une partie de cet espace doit être polyvalent et pouvoir être affectée au culte. Selon les besoins des candidats, une partie peut être exclusivement réservée aux associations (espace dédié ou polyvalent selon les choix des candidats).

IMPACT SUR L'ARCHITECTURE

Faible. Pas d'extension. Pas de nouveaux percements des façades exception faite des nécessités d'accès.

Il est possible de cloisonner l'espace intérieur et d'exploiter le volume de la nef en hauteur (la tour carrée et les combles). Les façades extérieures peuvent être réutilisées.

MODULE DE STOCKAGE

Dans le cas où vous opteriez pour cette option, le module de stockage matériel serait une annexe.

LES ABORDS

Les abords ne sont pas traités sauf si l'usage le nécessite. Il est possible de cloisonner l'espace intérieur et d'exploiter le volume de la nef en hauteur (la tour carrée et les combles). Les façades extérieures peuvent être réutilisées.



Notre projet prend le parti de partager l'espace en trois grands ensembles aux fonctions bien distinctes.

Le chœur de l'église conserve sa fonction religieuse de manière exclusive tandis que la nef accueille deux espaces : un point de vente dédié aux produits locaux et une salle de spectacle-cinéma dont la théâtralité résonne avec celle du cérémonial religieux.

Une cloison vitrée à l'allure de vitrail monumental est un élément majeur de

ce projet. Partiellement amovible, elle permet de privatiser ou d'ouvrir le chœur sur la nef. L'espace de spectacle peut ainsi être de nouveau dédié à un usage religieux. Les assises ne sont pas fixes, elles peuvent être aménagées de manière à libérer un passage pour la procession, être enlevées ou ajoutées. L'espace scénique est rétractable pour répondre à cette demande. Par son caractère spectaculaire, la cloison vitrée fait le lien entre les deux formes de théâtralité : sacrée et profane.

Le cinéma, autre temps fort de la vie de cet espace, diffusera des films culturels ou grand public à fréquence hebdomadaire.

Notre projet est partiellement dédié aux intermittents du spectacle que ce soient des troupes de théâtre ou des petites associations des environs.

Le point de vente de produits locaux se situe en bout de nef au plus proche de l'entrée afin que, dès son arrivée, le visiteur soit immergé dans un espace dynamique et une dynamique d'échanges. L'une de nos intentions a été de créer un

lieu convivial, ce qui se matérialise par la création d'un étage-mezzanine dont les dimensions spatiales, plus petites, offrent plus d'intimité.

LE JURY A AIMÉ

- Les espaces lisibles et identifiables
- La clarté du cloisonnement assumé et travaillé
- Le maintien du plafond existant
- La transparence de la cloison et son jeu de vitrail qui rappellent l'identité de l'église
- La référence au Jubé

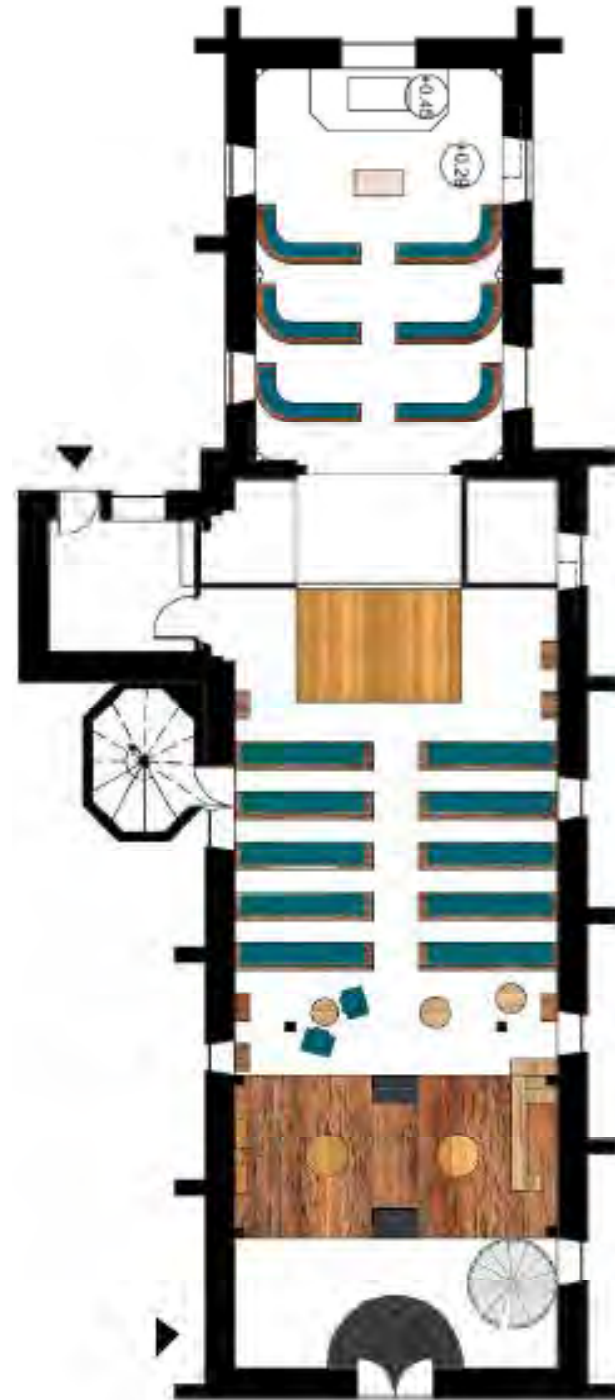


PLAN DE MASSE

MAITRE Justine_BTS Design d'espace 2^e année_Caen
GORGET Auriane_BTS Design d'espace 2^e année_Caen
PEUDEVIN Elisa_BTS Design d'espace 2^e année_Caen



PERSPECTIVE INTÉRIEURE DE L'ENTRÉE DU CHŒUR



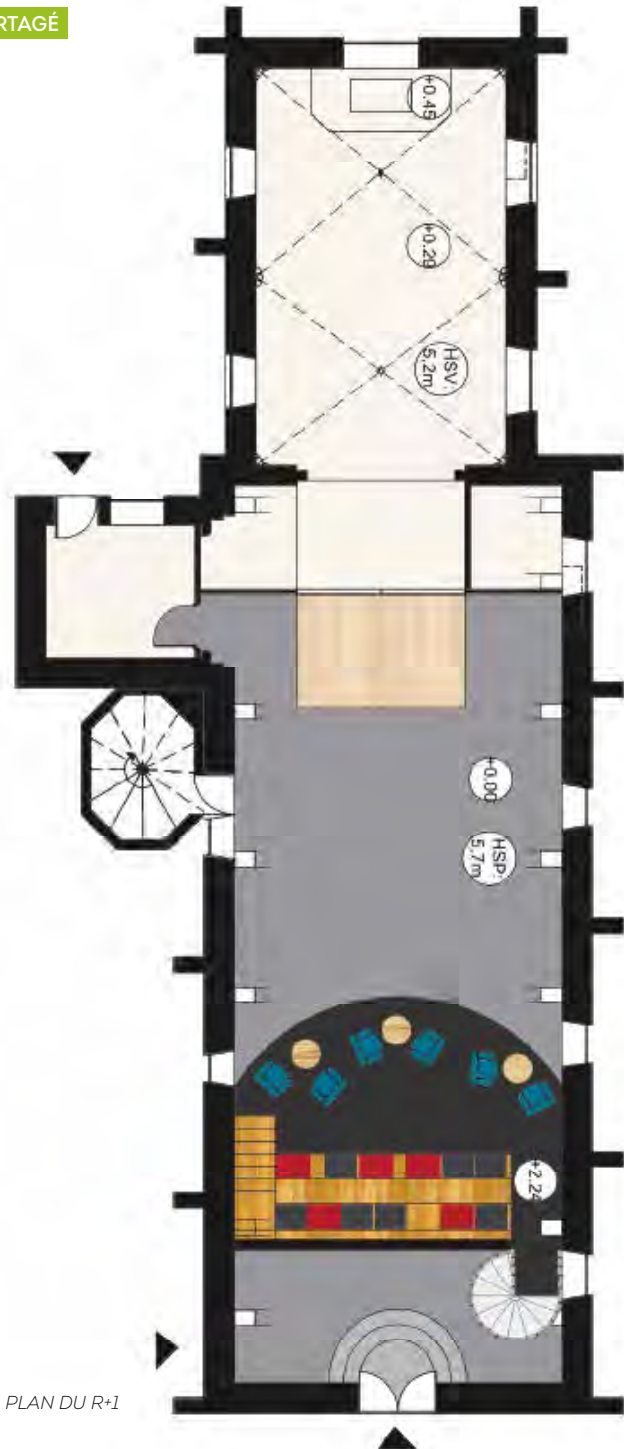
PLAN DU RDC

SITE
A

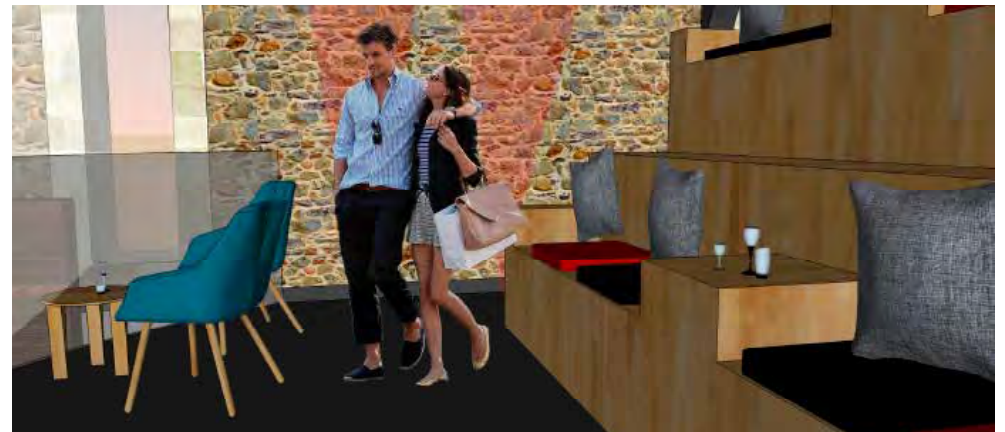
EN QUATRE ACTES

USAGE PARTAGÉ

LAURÉAT



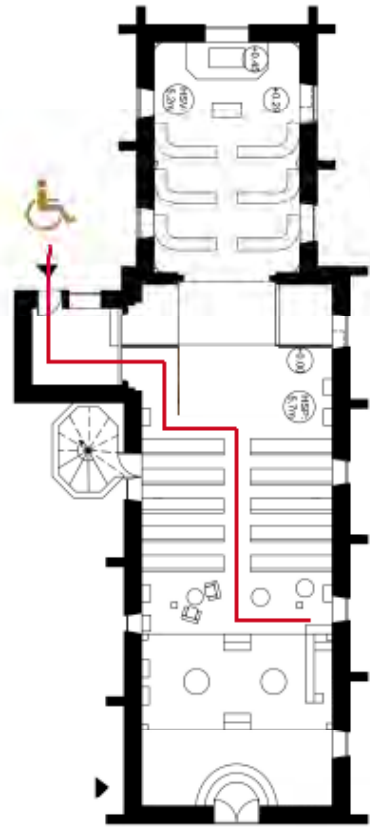
PLAN DU R+1



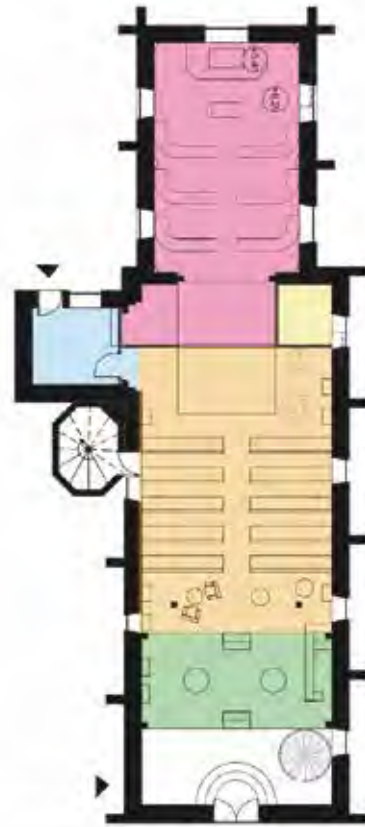
PERSPECTIVES D'AMBIANCE MEZZANINE, ESPACE CONVIVIAL



VUE D'AMBIANCE ESPACE DE VENTE EN CREUX SOUS LA MEZZANINE

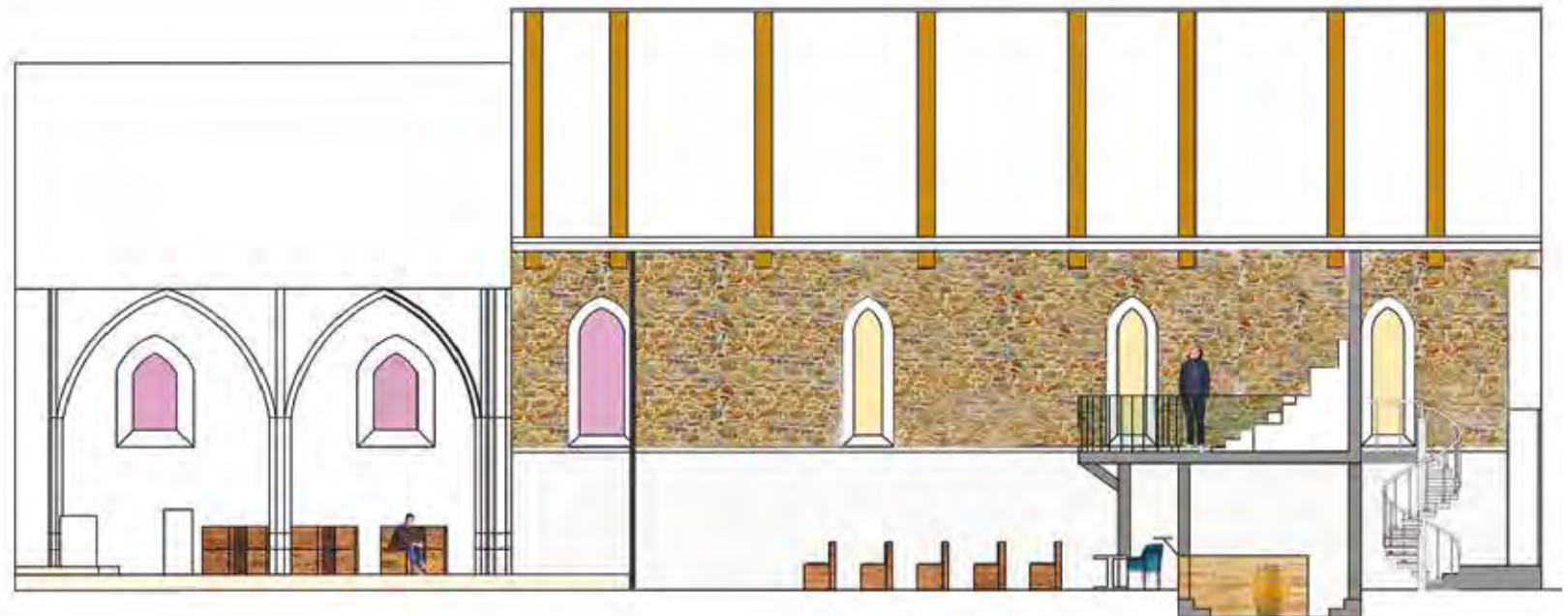


PLAN D'ACCESSIBILITÉ PMR



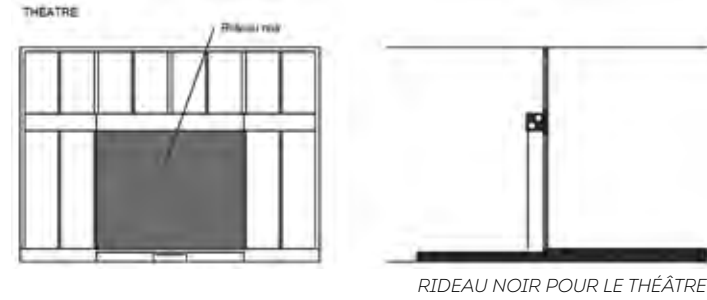
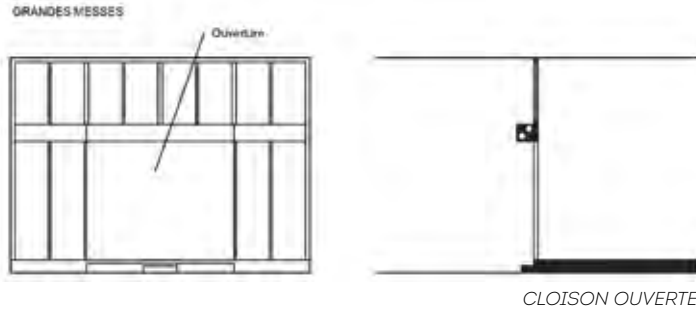
RÉPARTITION DES ESPACES

- Espace religieux
- Espace de spectacle
- Espace de vente
- Loge des artistes
- Sacristie



COUPE LONGITUDINALE

USAGE PARTAGÉ



MODULARITÉ DE LA CLOISON



PERSPECTIVE INTÉRIEURE DEPUIS LE CHEUR DÉDIÉ À L'USAGE RELIGIEUX



PERSPECTIVE INTÉRIEURE DEPUIS LA LOGE DE LA MEZZANINE

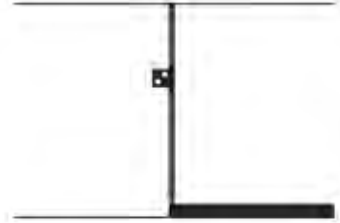
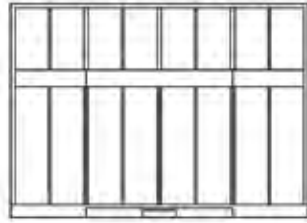


PERSPECTIVE INTÉRIEURE DEPUIS L'ESPACE POLYVALENT



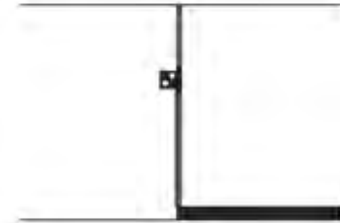
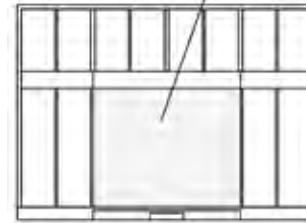
PERSPECTIVE INTÉRIEURE DEPUIS L'ESPACE POLYVALENT

SANS EVENEMENT

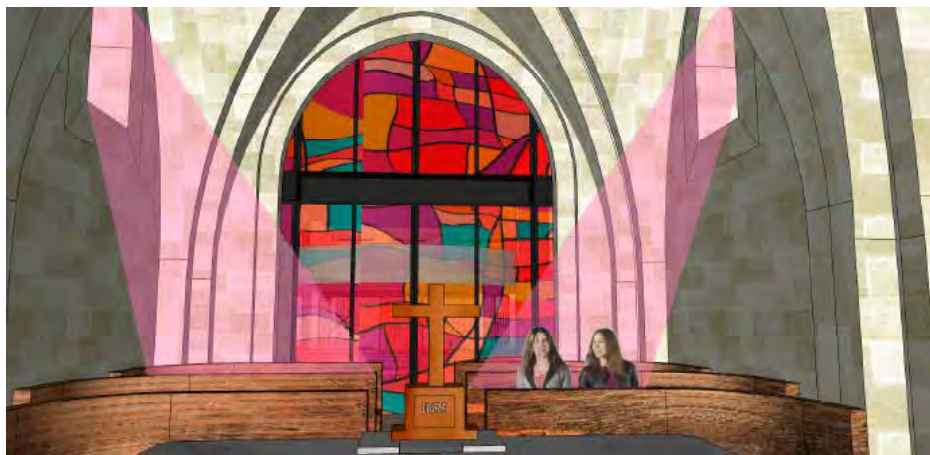


CLOISON FERMÉE

CINEMA



ÉCRAN BLANC POUR CINÉMA



PERSPECTIVE INTÉRIEURE DANS LE CHEUR



PERSPECTIVE D'AMBIANCE SALLE DE CINÉMA



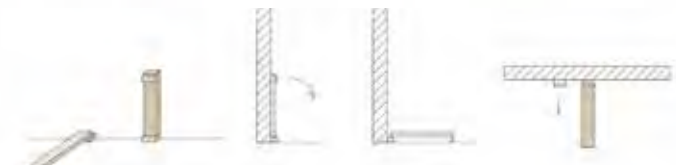
PERSPECTIVE INTÉRIEURE DANS L'ESPACE DE VENTE



CLOISON MODULABLE



SCÈNE RÉTRACTABLE



BANC MODULABLE



Ce projet est un système modulaire de cohabitation par le sol. Une plateforme en bois de 80 cm de haut intègre l'ensemble des dispositifs spatiaux nécessaires aux programmes religieux, associatifs et culturels qui y prennent place. Il s'agit d'un mobilier-sol.

Tous les éléments modulaires se rangent en son sein, contribuant à la création d'un ensemble auto-suffisant. Ce parti pris architectural permet une intervention minimale sur l'existant. Il exploite la hauteur sous plafond, et permet de ne pas cloisonner un espace déjà relativement étroit.

Trois types d'usages cohabitent :

• La pratique religieuse catholique : la chapelle située au niveau du chœur est maintenue. Le mobilier qui s'y trouve lui est exclusivement dédié. Lors des grandes messes, l'ensemble du mobilier-sol se creuse pour offrir des assises sans nécessiter l'ajout de nouveaux meubles.

• L'associatif culturel et non culturel : le mobilier-sol se décline en bancs, tables de jeux et bureaux intégrés. Cette disposition permet d'accueillir l'aide aux devoirs et une bibliothèque modulable à destination des enfants. Au bout de la nef, le retrait de la scène escamotable permet d'offrir un lieu de réunion et de point relais aux associations

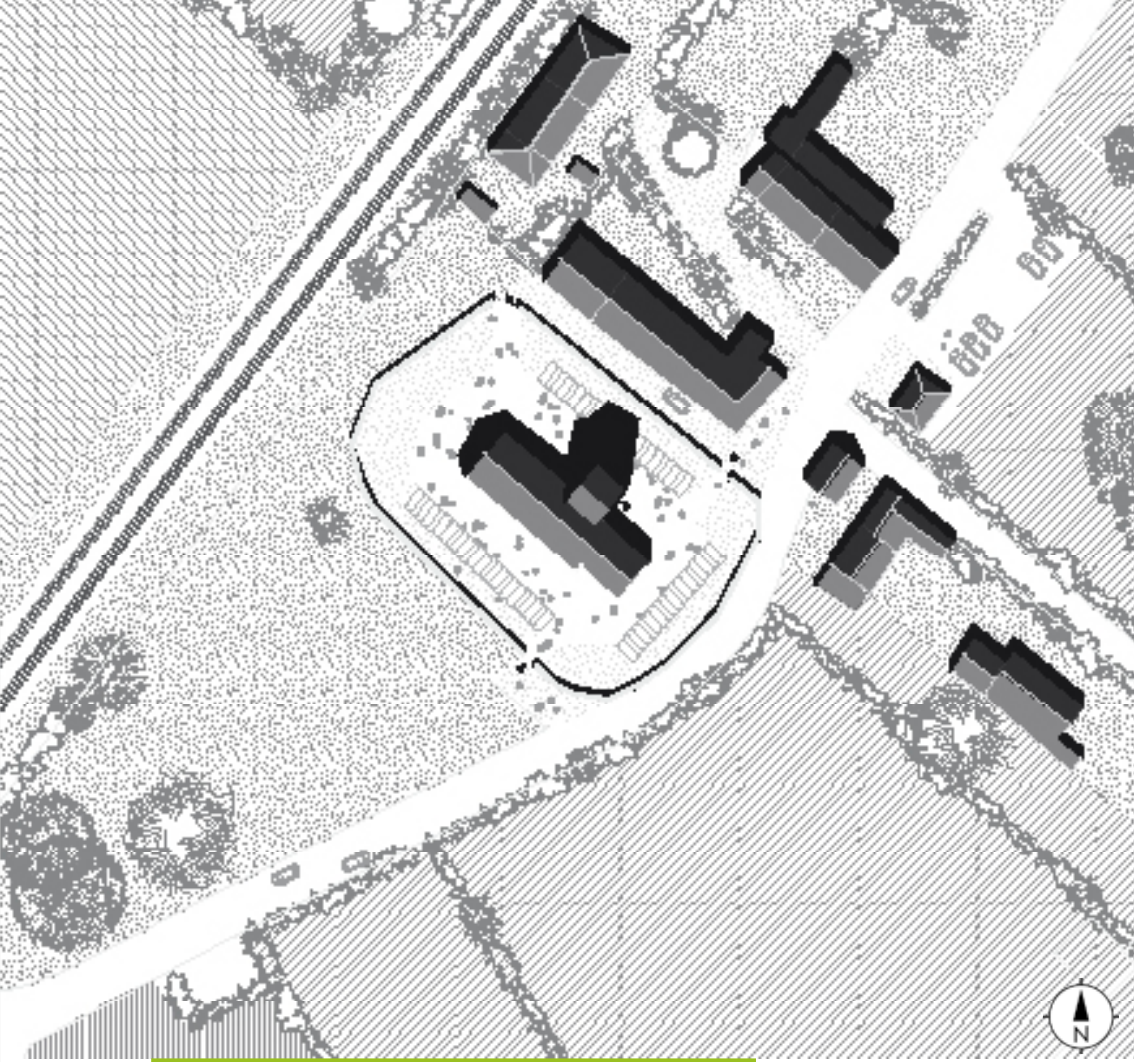
et entreprises des villes voisines.

• Le sportif et petit événementiel : le sol se déploie entièrement afin d'accueillir des activités sportives nécessitant un sol plat : yoga, arts martiaux, danses de salon, musique, ou encore de l'événementiel ponctuel de type foire, concert de musique ou marché de Noël.

L'objectif de ce projet n'est pas de fixer des programmes rigides, mais d'offrir un support spatial et architectural au déploiement et à la cohabitation d'activités variées, et apte à accueillir une évolution de ces usages tout au long de la journée, de la semaine et des saisons.

LE JURY A AIMÉ

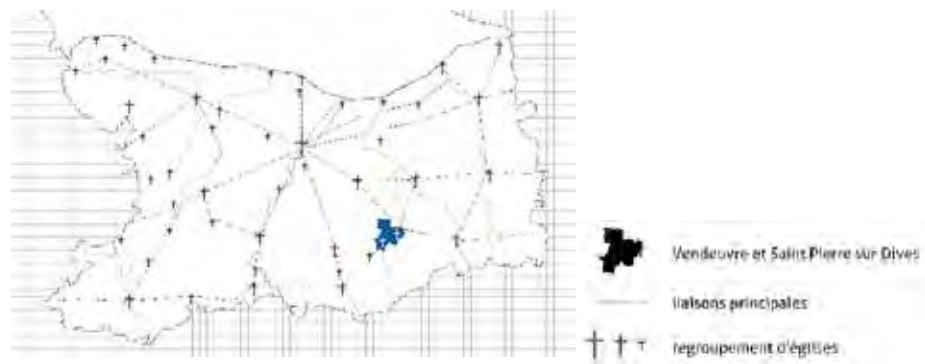
- L'absence de cloisonnement et l'unité spatiale qui en découle
- La conservation de toute la longueur et du volume intérieur de l'église
- L'intelligence fonctionnelle
- Le multi-usages et la souplesse du mobilier
- La sobriété du traitement
- Le respect des spécificités de l'édifice
- Le graphisme



PLAN DE MASSE

CHABANI Meriem_Architecte HMONP urbaniste_PARIS
CHOBAX Étienne_Architecte DE_PARIS
EDOM John_Architecte MAA-DE anthropologue_PARIS
NEMETA Maya_Architecte HMONP urbaniste_PARIS
PIKER Matthew_architecte MA DE_PARIS

ANCRAGE TERRITORIAL À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE



UN SOL PARTAGÉ

USAGE PARTAGÉ

SITE
A

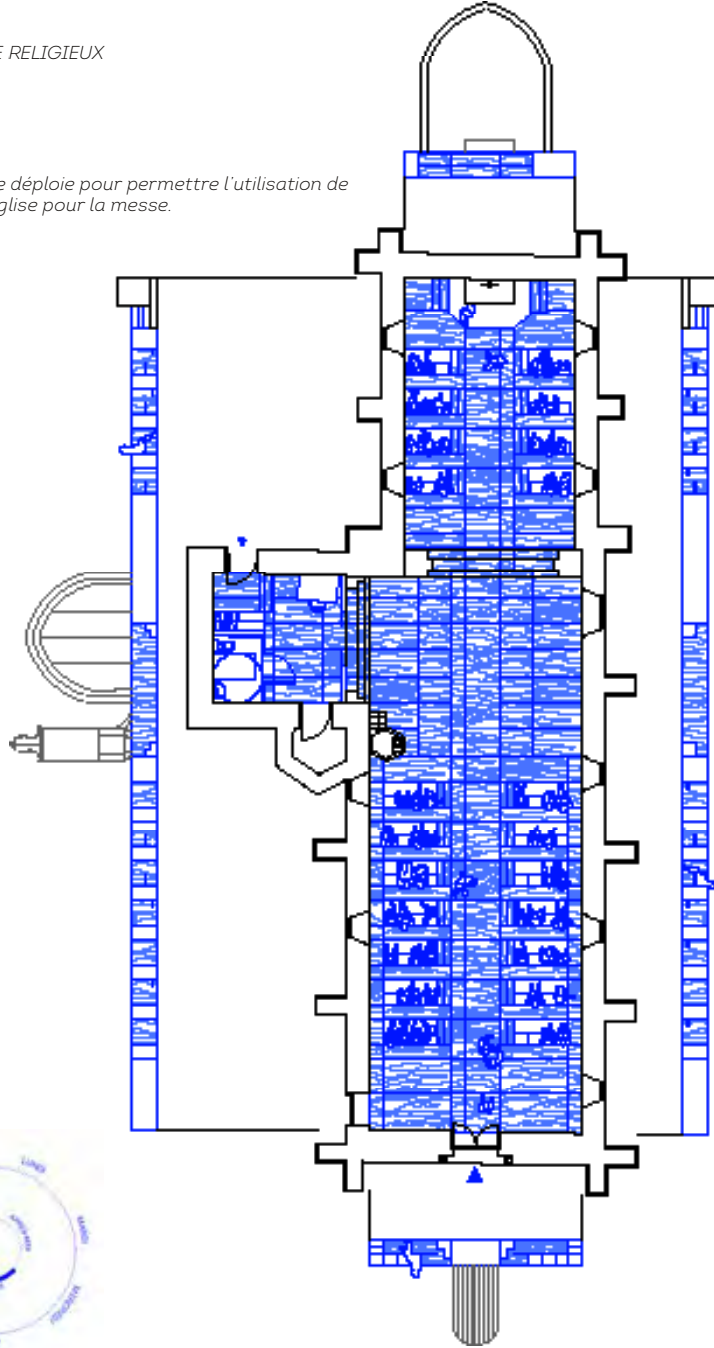


ANCRAGE TERRITORIAL À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

MENTION

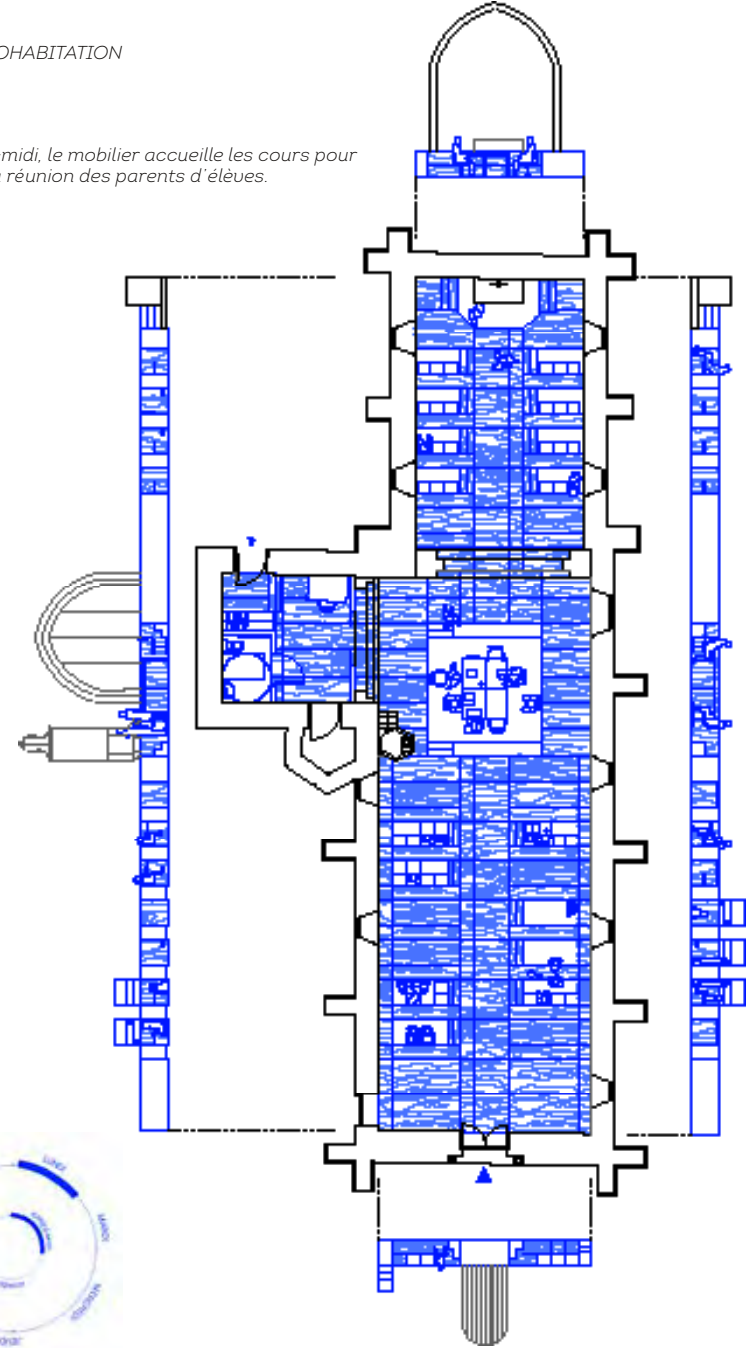
TEMPS 1 : USAGE RELIGIEUX

C'est Noël.
Le mobilier-sol se déploie pour permettre l'utilisation de l'ensemble de l'église pour la messe.



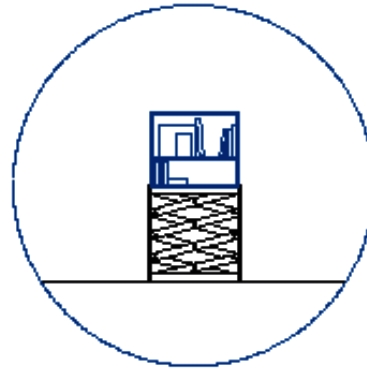
TEMPS 2 : COHABITATION

Lundi après-midi, le mobilier accueille les cours pour enfants et la réunion des parents d'élèves.





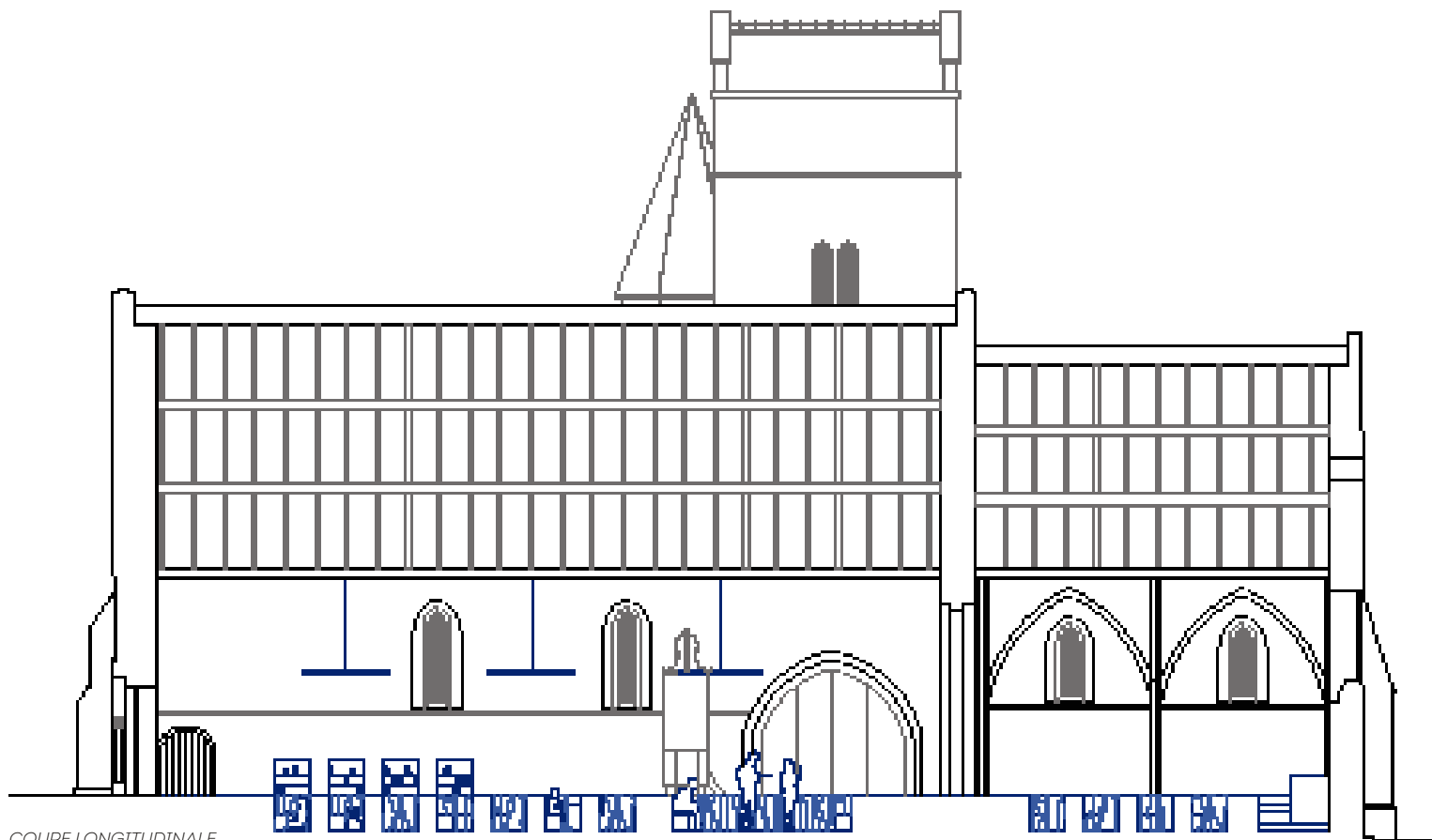
1. Activités pour enfants



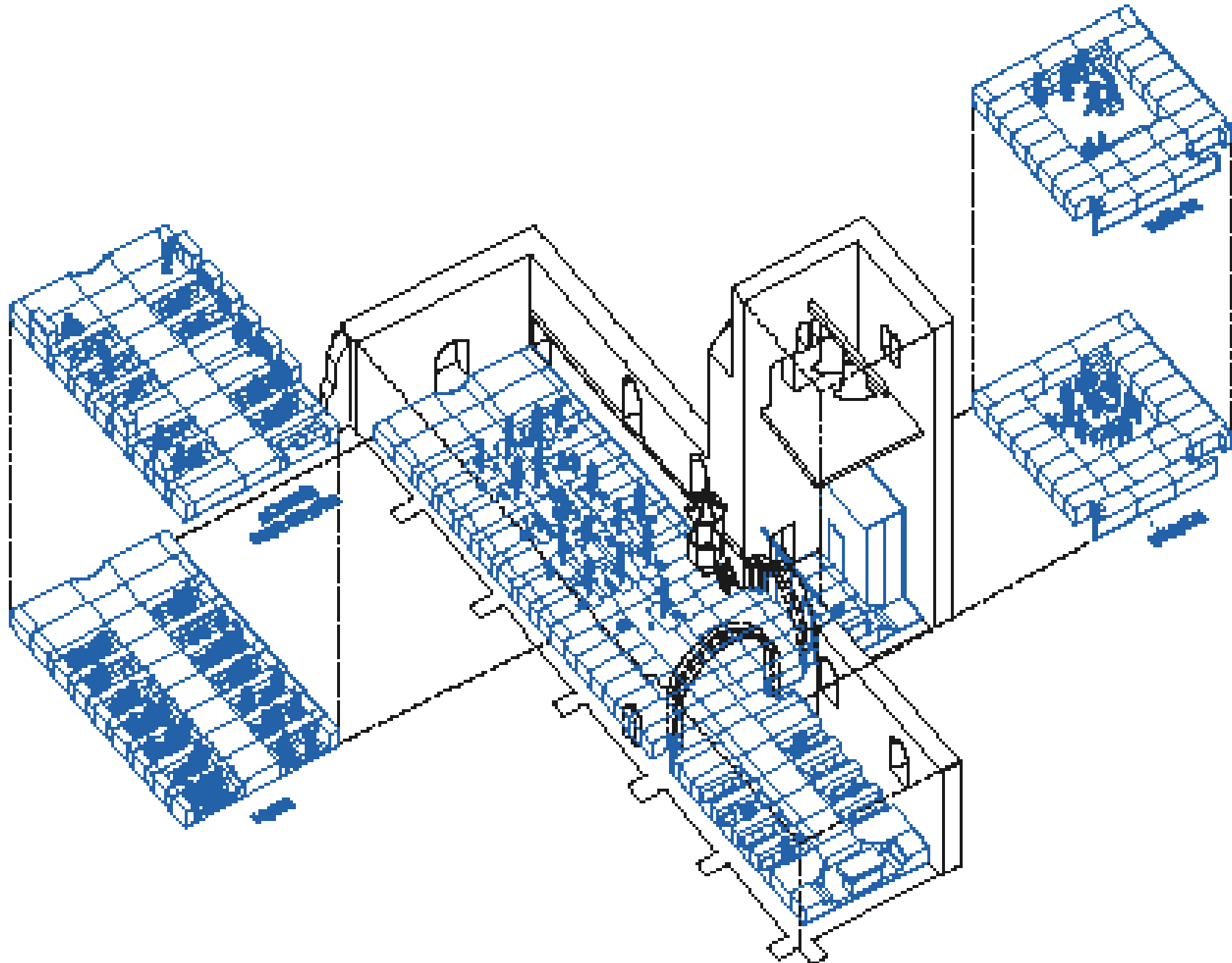
2. Bibliothèque amovible



3. Bancs et Prie-Dieu dépliant



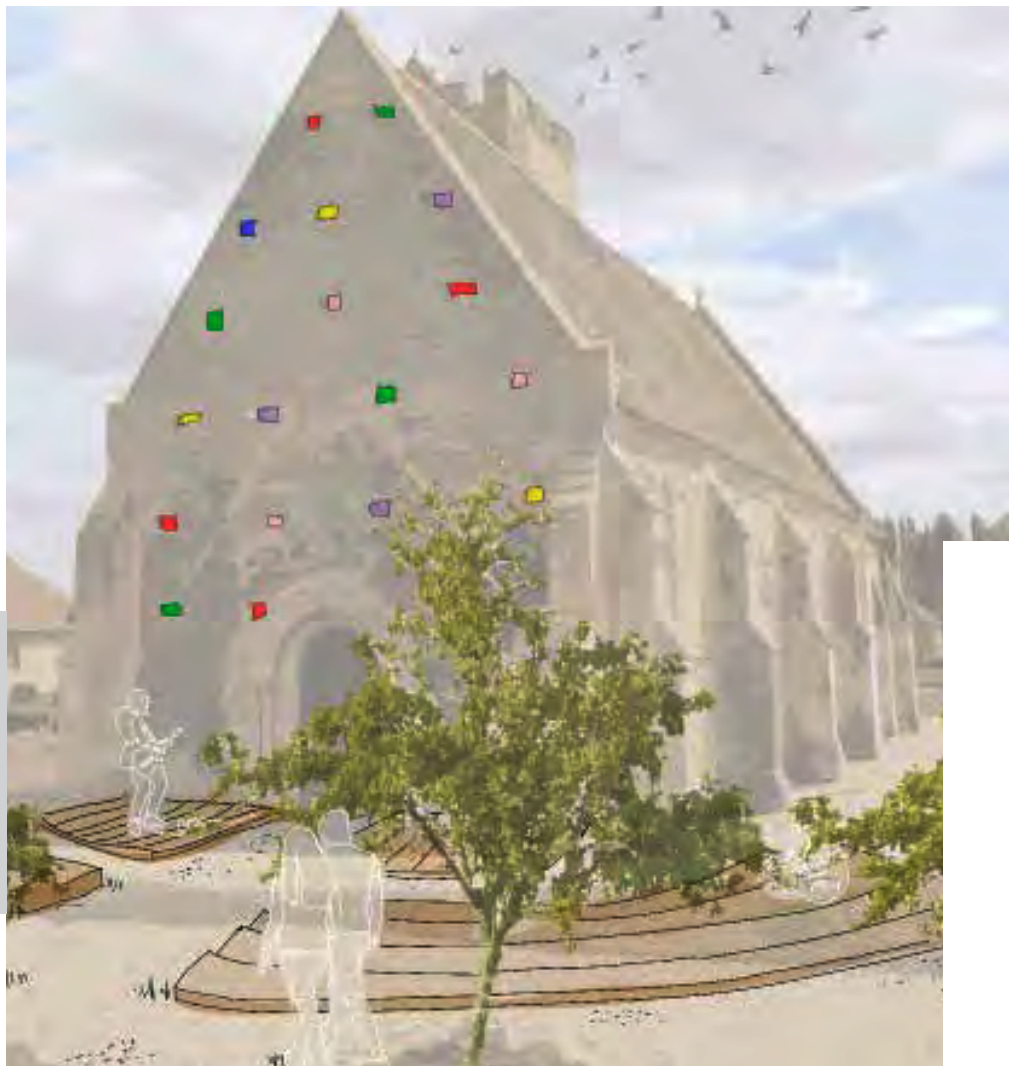
COUPE LONGITUDINALE



AXONOMÉTRIE

Architecture, paysage et mobilier

MENTION



PERSPECTIVE D'AMBIANCE DE LA FAÇADE OUEST



PLAN DE MASSE

Comment valoriser l'existant sans dénaturer sa fonction religieuse et comment faire cohabiter la culture sous toutes ses formes telles que la culture spirituelle, artistique et de la terre en un même espace ?

Saint-Brice-de-Grisy propose de questionner la culture sous tous ses angles, et d'établir des connexions au regard des enjeux écologiques et sociétaux actuels.

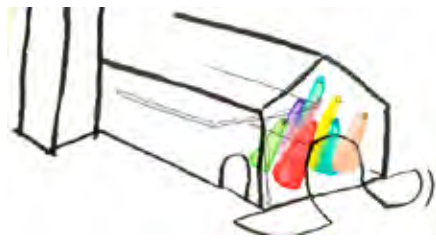
Nous avons décidé de travailler sur une perméabilité entre intérieur et extérieur afin de mettre en lien les trois nouveaux usages et d'ouvrir les pratiques religieuses et culturelles à l'ensemble du village. Le but est d'opérer une ouverture physique et spatiale mais aussi une ouverture d'esprit quant aux activités religieuses et laïques. Ainsi chacun est libre de se recueillir dans le chœur - qui conserve sa place initiale - ou de s'adonner à la culture de l'esprit ou de la terre, respectivement rendus possibles par la présence d'espace de projection, de scènes ouvertes, de jardins vivriers et d'une grainothèque.

Les différents meubles de l'église participent de l'identité du lieu. Ils sont pensés selon une charte commune déclinable et cohérente, inspirée des motifs présents sur le sol du chœur. Ces motifs floraux permettent des variations d'ombre et de lumières pour sculpter l'espace sans entraver les perspectives. Sur la façade principale, les plaques d'ardoises cachant les trous de boulins sont remplacées par des pavés de verre colorés pour recréer l'effet d'un vitrail et apporter de la lumière dans l'entrée et dans la mezzanine qui accueille la grainothèque.

À terme, l'église de Saint-Brice-de-Grisy peut devenir un lieu de rassemblement inter-générationnel et inter-culturel, favorisant ainsi les échanges et le partage entre citoyens, visiteurs, laïques et religieux.



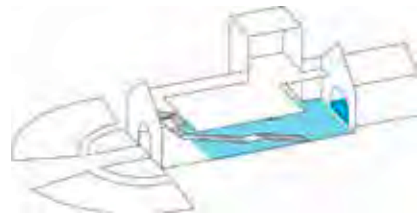
TROUS DE BOULINS SUR LA FAÇADE



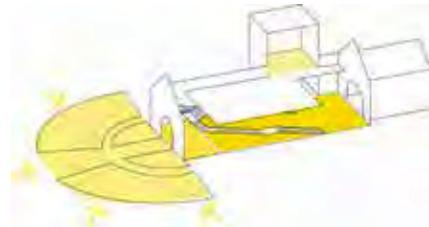
RÉEMPLOI DES TROUS DE BOULINS

GERON Juliette_Designer d'espace, design global éco-responsable_La Souterraine
 POTIER Sylvain_Architecte HMONP_Ahun

PRINCIPES DE RÉPARTITION DES ESPACES EN SCHÉMAS AXONOMÉTRIQUES



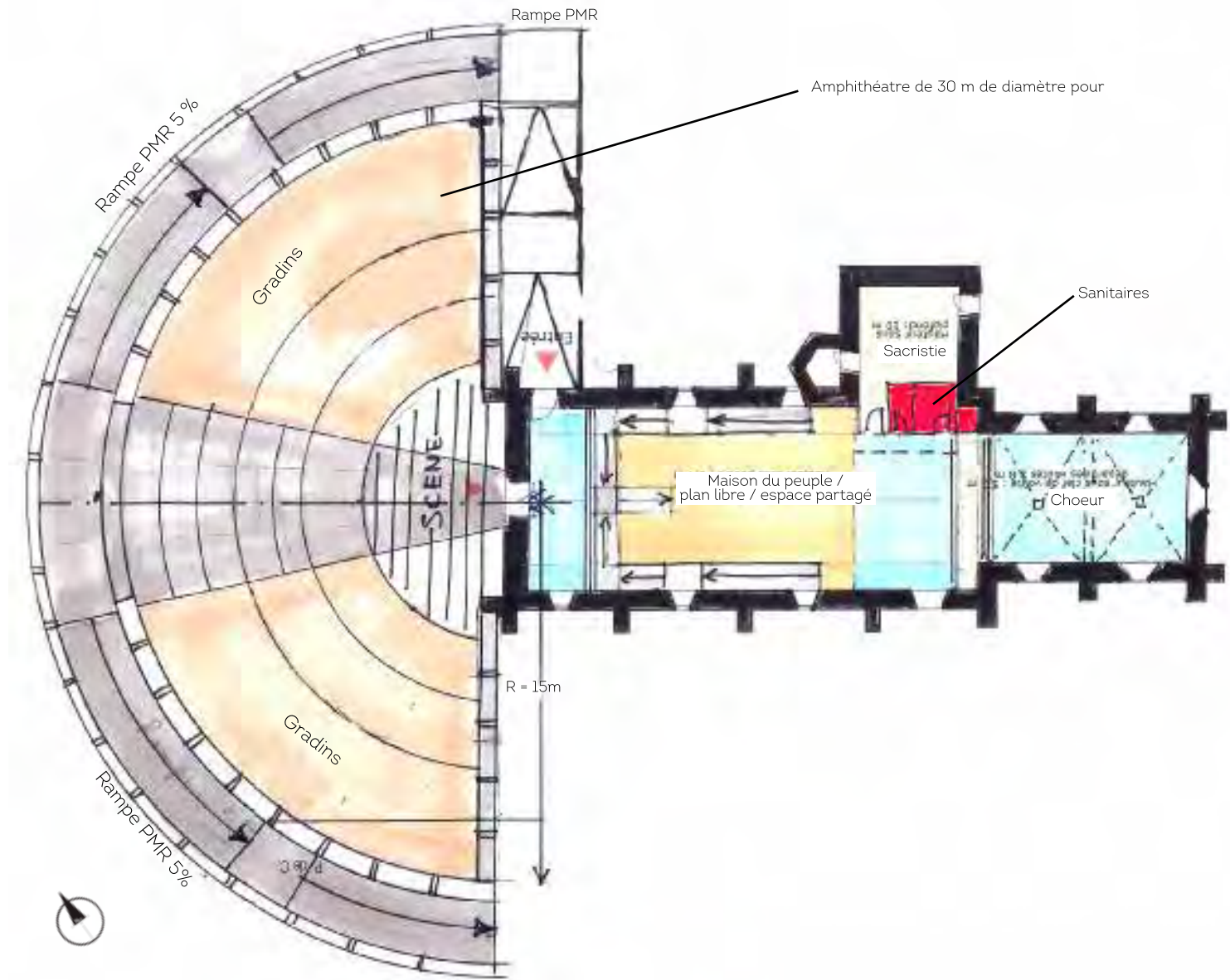
USAGE CULTUEL



USAGE CULTUREL ARTISTIQUE

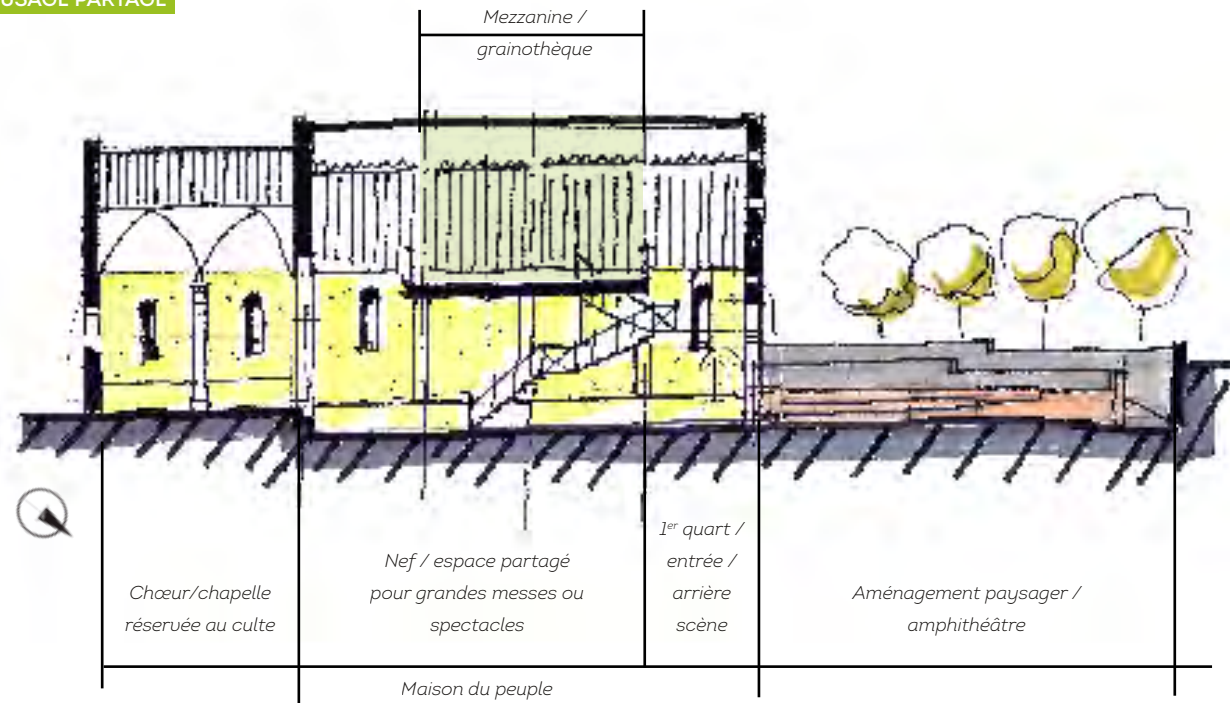


USAGE CULTUREL DE LA TERRE



PLAN D'ENSEMBLE DE L'ÉGLISE ET DE L'ABORD EXTÉRIEUR

USAGE PARTAGÉ



COUPE LONGITUDINALE



PERSPECTIVE D'AMBIANCE SALLE DE CINÉMA



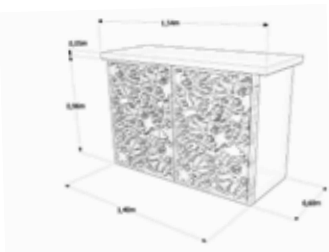
PERSPECTIVE D'AMBIANCE LORS D'UNE GRANDE MESSE

AUTRES CANDIDATURES

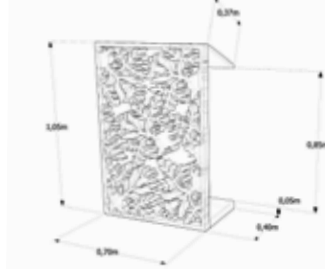


MOTIF EXISTANT AYANT INSPIRÉ LE MOTIF POUR LA COHÉRENCE GRAPHIQUE DU MOBILIER

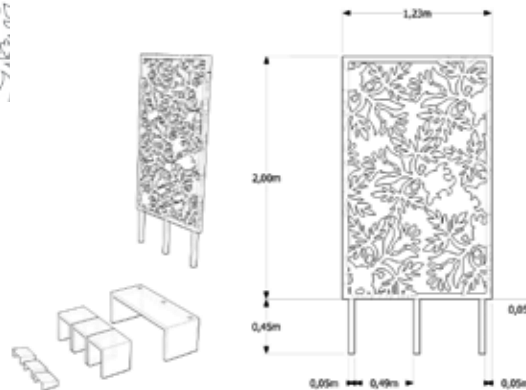
024_CULTE, CULTURE(S)



AUTEL



AMBON



VUE EN ÉCLATÉ DU MEUBLE GIGOGNE

PAROI AMOVIBLE EN BOIS ENCASTRABLE À MÊME LE SOL OU DANS LES BANCS

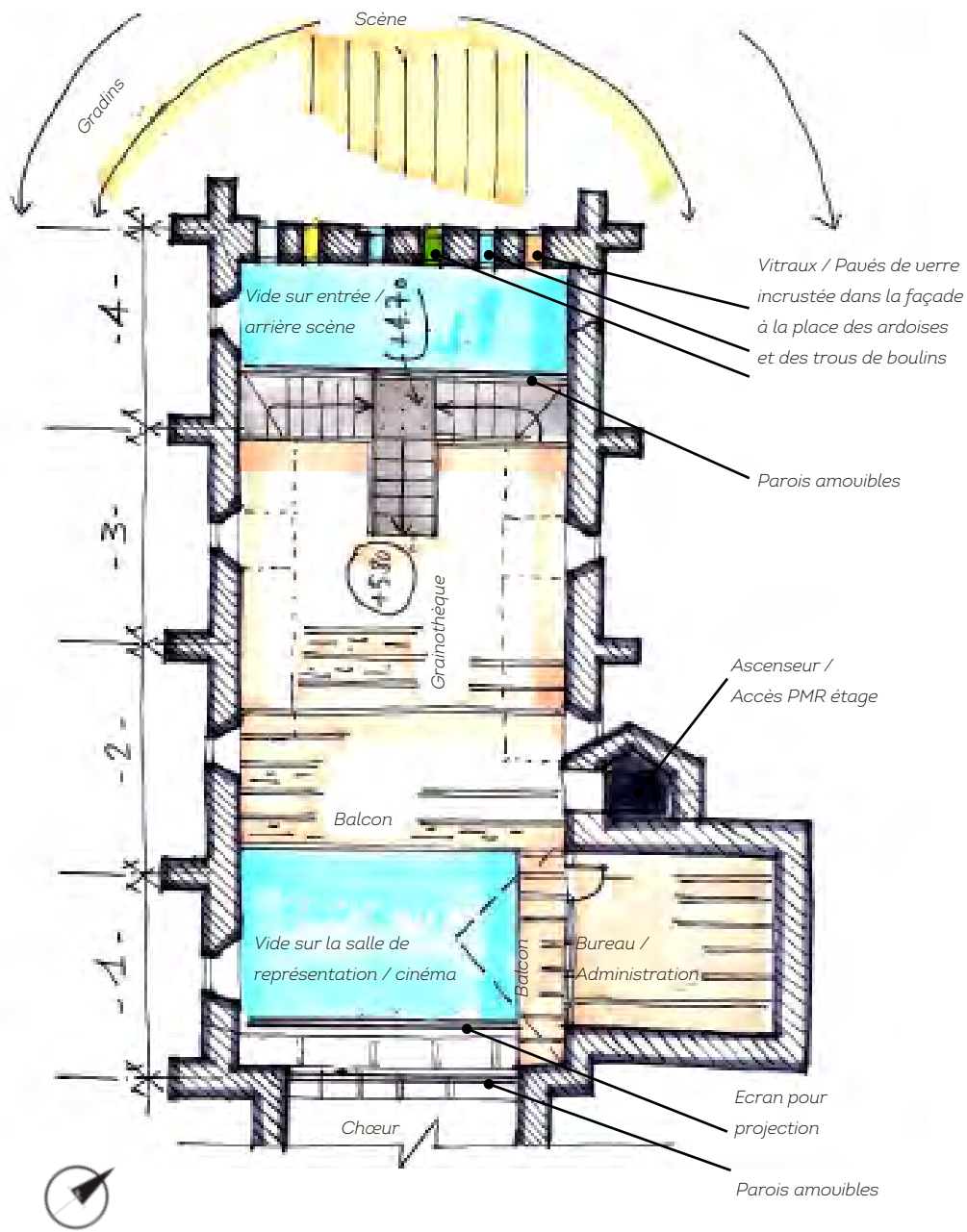
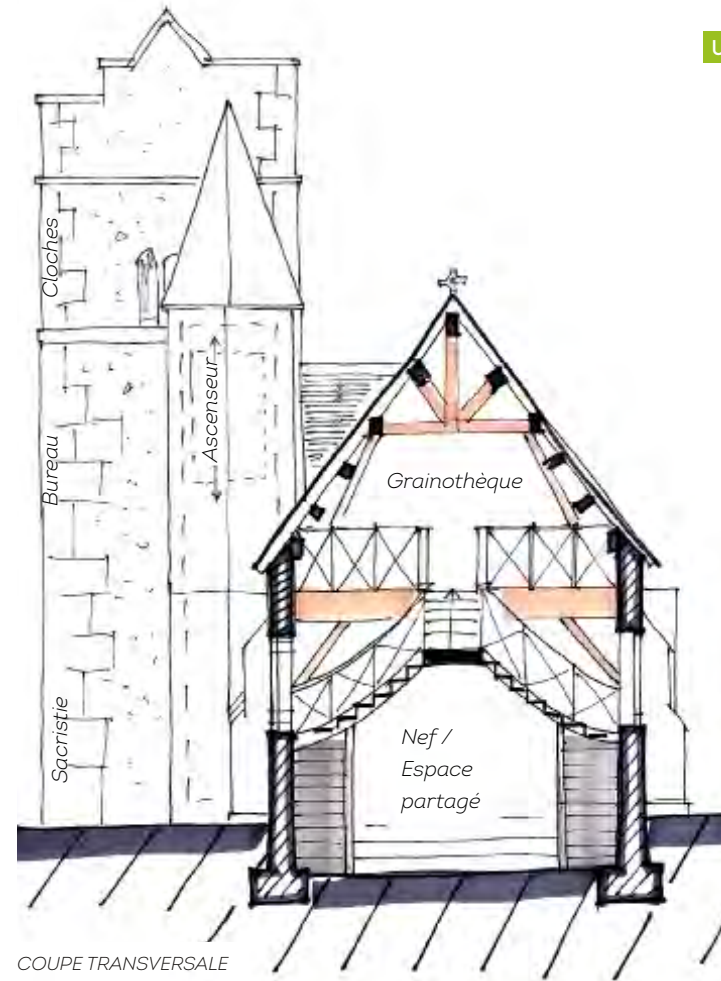
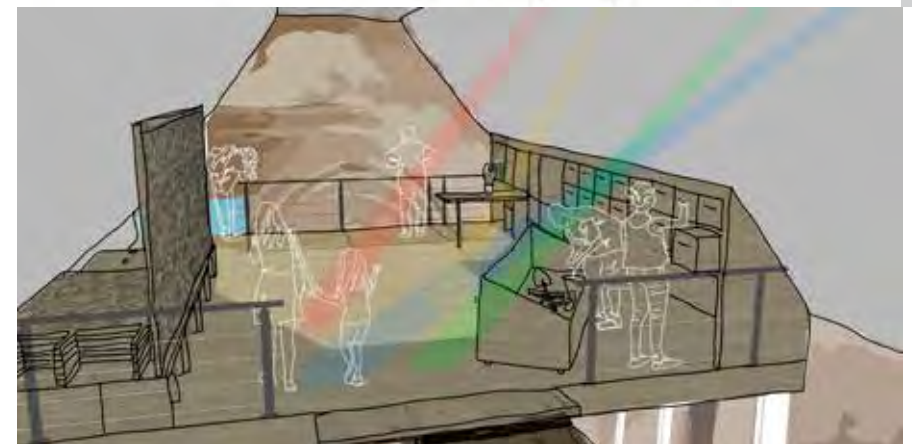


SCHÉMA EN PLAN NIVEAU MEZZANINE



COUPE TRANSVERSALE



PERSPECTIVE D'AMBIANCE INTÉRIEURE DE LA GRAINOTHÈQUE



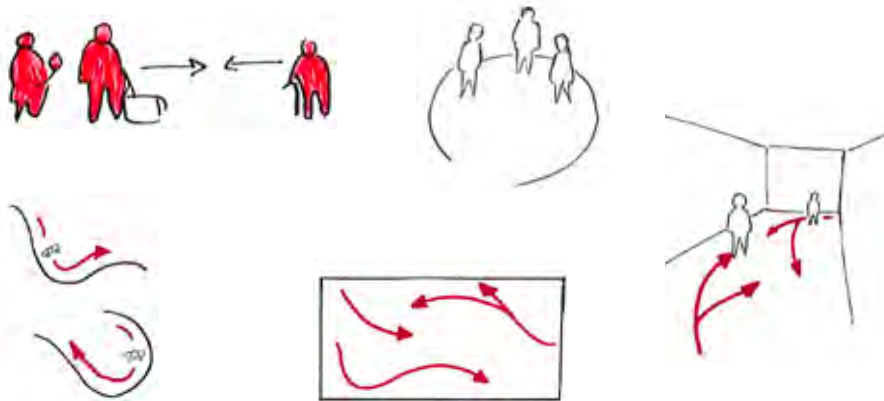
PLAN DE MASSE

Nous souhaitons faire dialoguer des activités culturelles avec la dimension religieuse de l'église. Notre nouvel espace se veut être un lieu de rencontres et de partages entre les habitants, tant par les activités que par le parti architectural que nous proposons.

Nous avons utilisé la courbe dans l'ensemble du projet car c'est une des caractéristiques qui est associée au bien-être. Elle permet une bonne circulation des énergies. À l'extérieur une terrasse courbe guide l'entrée des visiteurs et permet aux activités de se déplacer à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent. Un système de paroi modulable, haut et opaque dessine une séparation en demi-cercle, isolant et configurant les espaces selon les besoins. Léger et fluide par sa matière et sa forme, ce voile diffuse une lumière tamisée rosée, rappelant celle du vitrail central de l'église.

Le rez-de-chaussée, espace ouvert et libre, permet aux habitants du village de s'adonner à des activités manuelles autant qu'à la discussion et aux jeux. Le mobilier modulable sert aussi de rangements ; ses courbes et lignes fluides permettront la formation de différentes configurations de réunion.

Les disciplines comme le yoga, la sophrologie ou la méditation seront proposées aux usagers à l'étage dans une pièce circulaire, distinguée des autres espaces. Un puits de lumière au centre de l'église, crée une connexion entre les espaces créés tout en amenant une certaine verticalité sacrée, voire divine : il apporte une atmosphère intimiste et poétique.

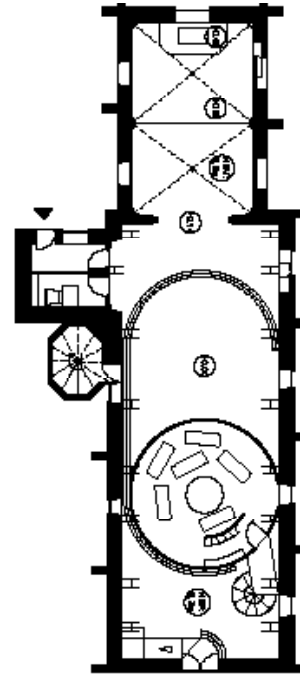


SCHEMA DES DEPLACEMENTS, TRAVAIL SUR LES COURBES ET LA FLUIDITE

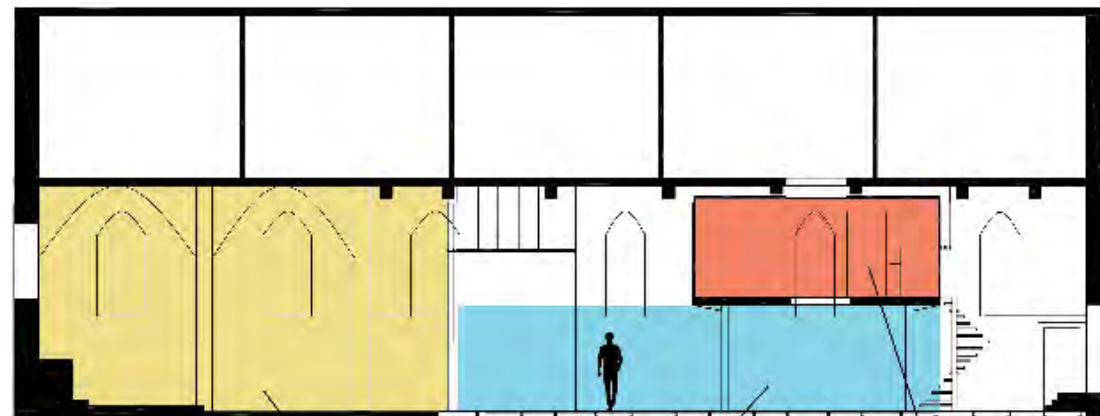
FLAMBEAU Maëlle_BTS Design d'espace 2^e année_Caen
 SEIGHAIS Betty_BTS Design d'espace 2^e année_Caen
 FAUVEL Mathilde_BTS Design d'espace 2^e année_Caen



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS



PLAN DU R+1



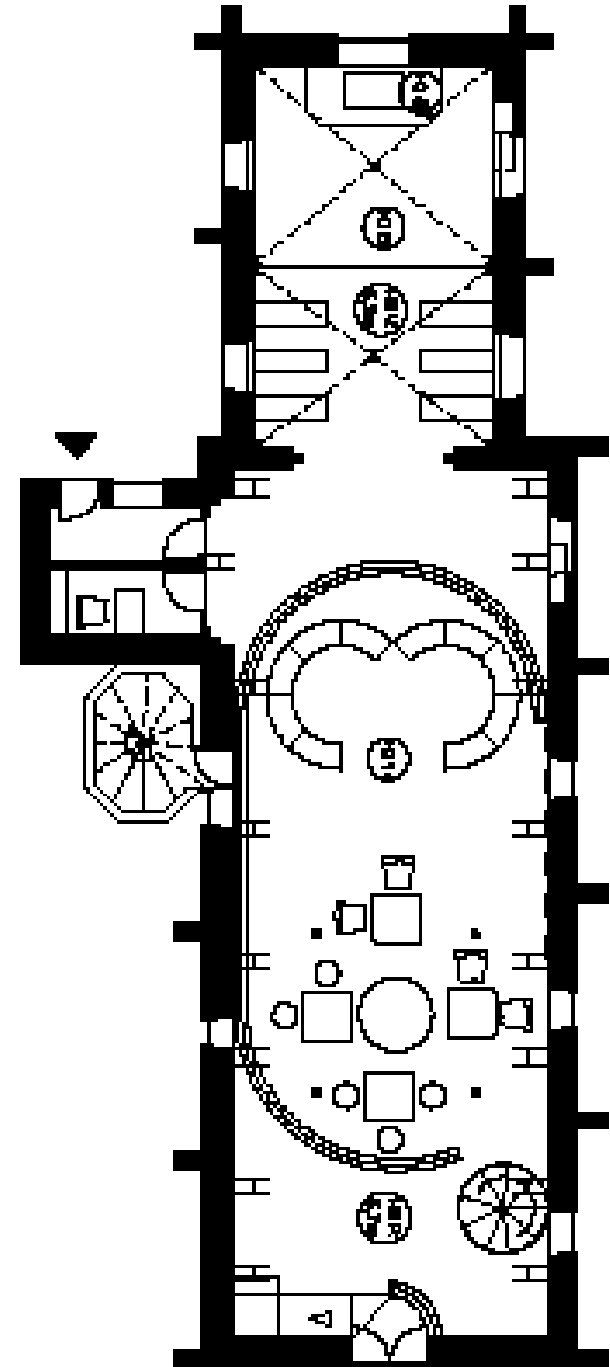
La chapelle

Activités calmes

Mezzanine : Activités sportives



COUPE LONGITUDINALE ET SCHÉMA DES USAGES



PLAN DU RDC

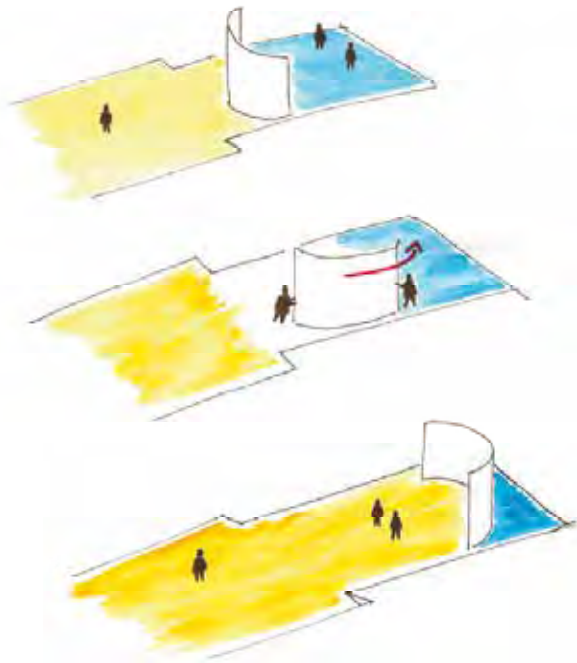


SCHÉMA DE MODULARITÉ DE L'ESPACE



PERSPECTIVE D'AMBIANCE INTÉRIEURE

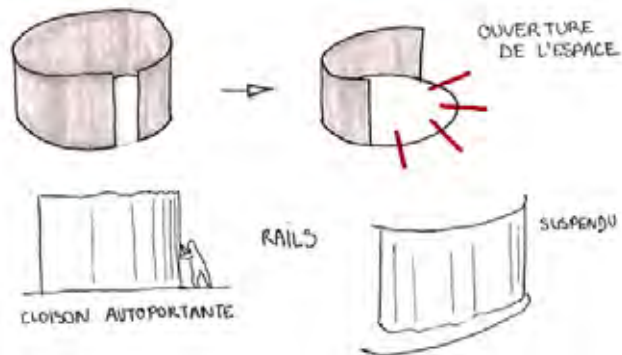
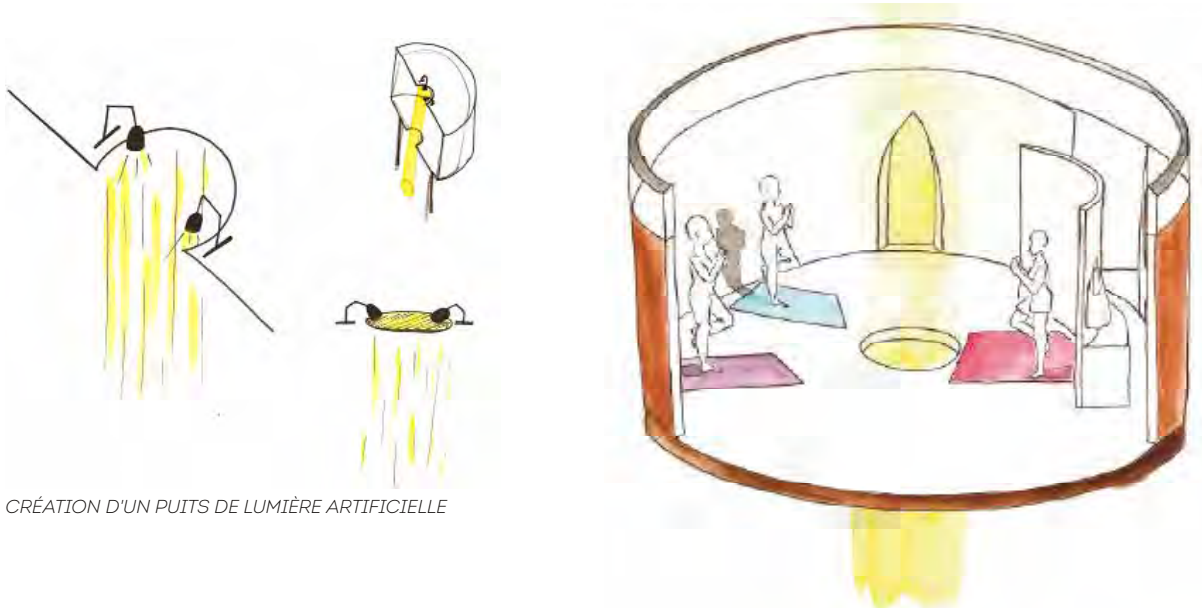


SCHÉMA DE MODULARITÉ DE LA PAROI

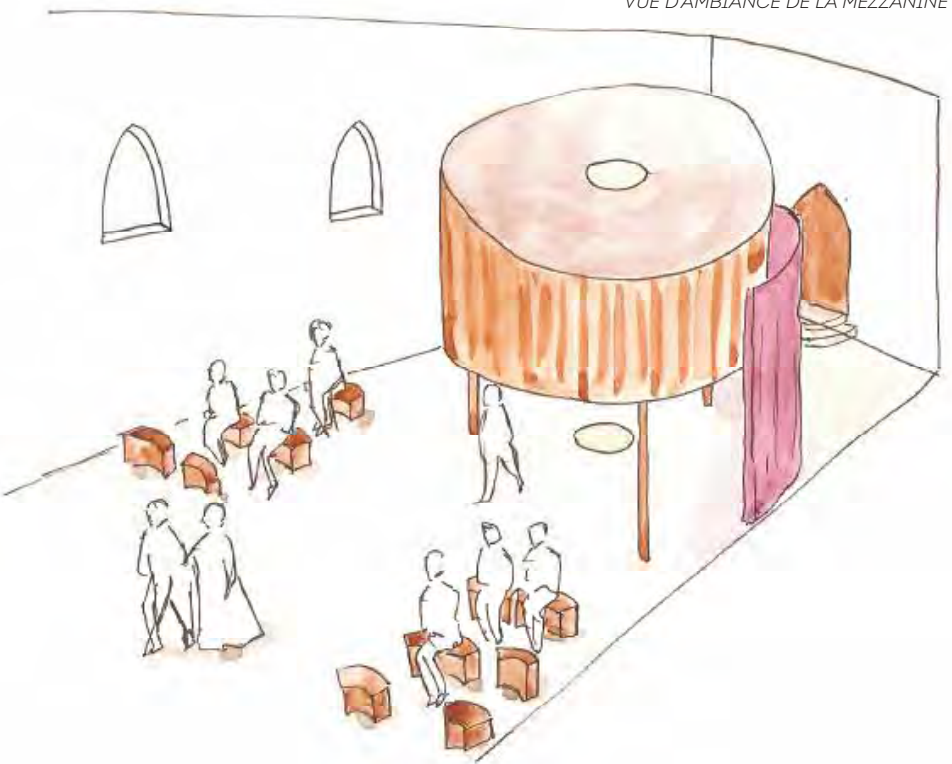
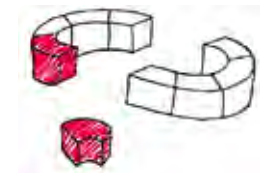


SCHÉMA D'INSONORISATION ET DE MISE EN LUMIÈRE DE LA PAROI

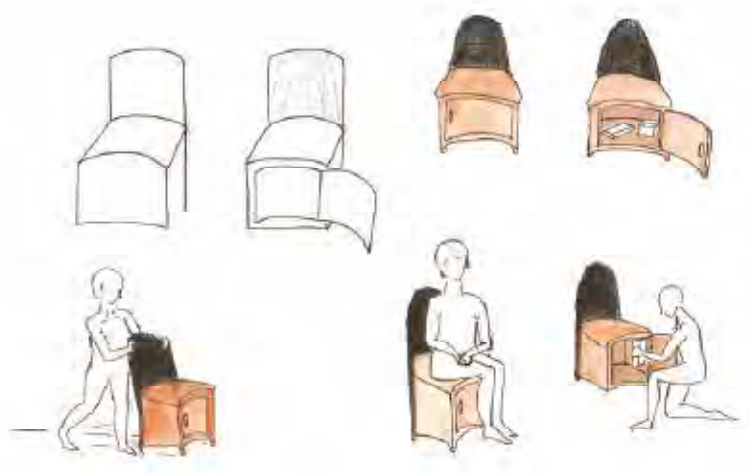


CRÉATION D'UN Puits DE LUMIÈRE ARTIFICIELLE

VUE D'AMBIANCE DE LA MEZZANINE



PERSPECTIVE D'AMBIANCE EN CONFIGURATION MESSE



MOBILIER MODULABLE



PLAN DE MASSE

Notre projet consiste à créer un espace alliant religieux et profane, croisant la verticalité du spirituel et l'horizontalité des échanges, ménageant auprès d'un espace réservé au culte, un lieu d'accueil et de rencontres.

Nous proposons de retrouver le plan en croix latine traditionnel par la construction en extension d'un espace qui complète le transept. Cette structure, visible depuis la route, interpellera la curiosité des passants. Réaffirmant l'architecture existante, cet agrandissement la met en valeur, mais aussi induit un croisement des usages et de la population du village. Il abrite un ascenseur panoramique pour permettre l'accueil de tous les publics. Cette circulation verticale dessert la mezzanine. Sa terrasse offre au visiteur une belle vue sur le village.

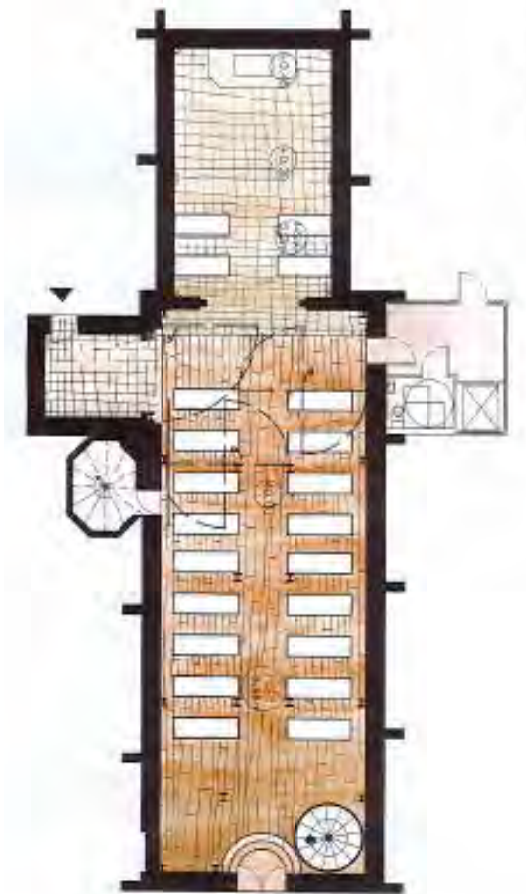
À l'intérieur de l'édifice, un point de vente de produits locaux, ainsi qu'un café et une bibliothèque cohabiteront en harmonie avec la chapelle accueillant la messe. Le café et la bibliothèque sont installés sur un plancher supplémentaire en R+1. La lumière créera une continuité grâce à sa diffusion dans tous les espaces, notamment au travers des trémies du plancher.

La continuité entre les usages et la transition sensible entre le lieu de vente et le lieu de culte, seront assurées par des filtres reprenant la couleur rose des vitraux originaux.



ÉLÉVATION SUD

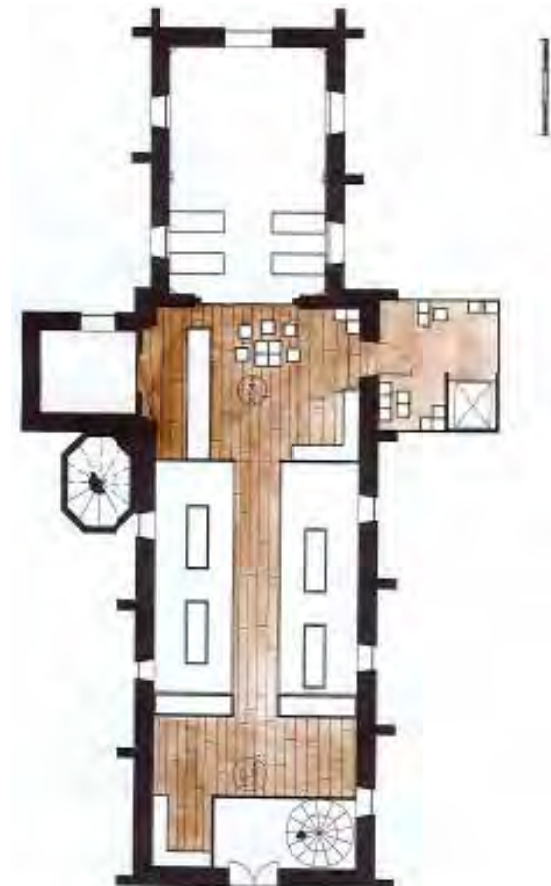
LECLERE Doriane_BTS Design d'espace 2^e année_Caen
LESUEUR Oscar_BTS Design d'espace 2^e année_Caen
LEVRON Maud_BTS Design d'espace 2^e année_Caen



PLAN DU RDC : CONFIGURATION GRANDE MESSE



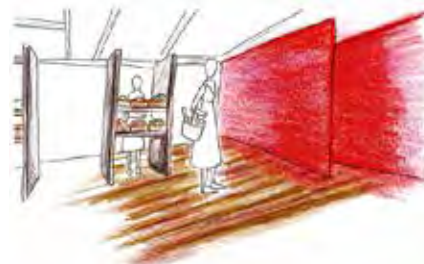
PLAN DU RDC : CONFIGURATION MARCHÉ COUVERT



PLAN DU R+1 : LE CAFÉ BIBLIOTHÈQUE



CROQUIS D'AMBIANCE D'UNE GRANDE MESSE



CROQUIS D'AMBIANCE DU MARCHÉ



CROQUIS D'AMBIANCE DU CAFÉ



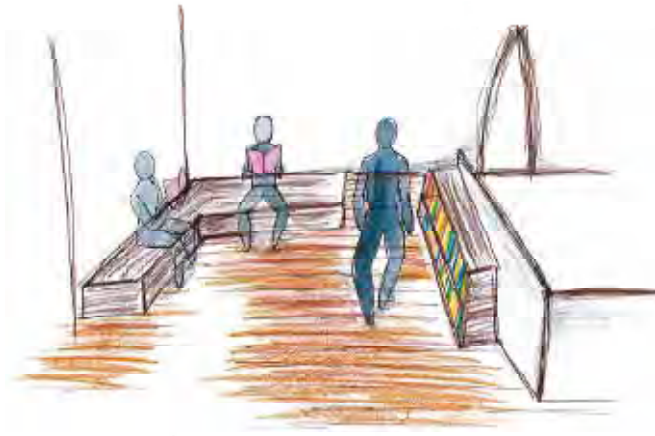
COUPE LONGITUDINALE



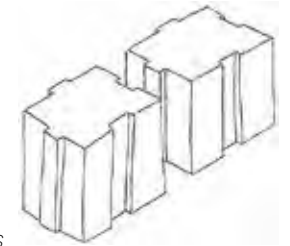
COUPE TRANSVERSALE SUR EXTENSION



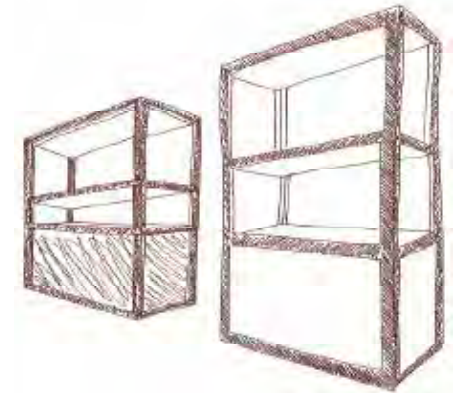
CROQUIS D'AMBIANCE D'UNE GRANDE MESSE



CROQUIS D'AMBIANCE D'UNE GRANDE MESSE



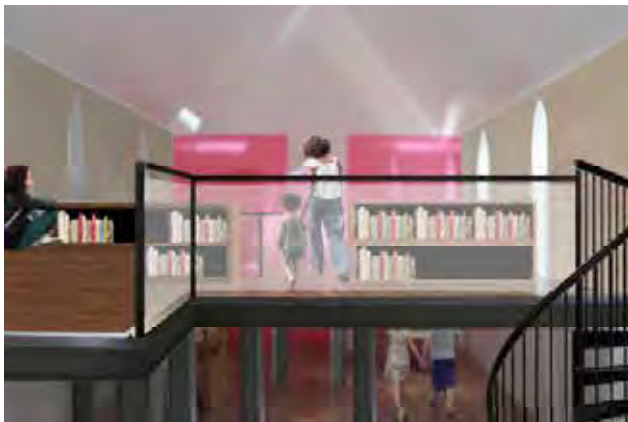
SIÈGES MODULABLES



MOBILIER DU MARCHÉ SUR ROULETTES



PERSPECTIVE SUR LES PAROIS SÉPARATIVES



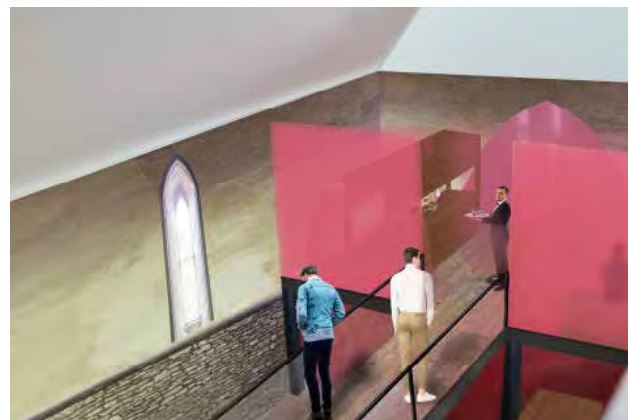
PERSPECTIVE DE LA BIBLIOTHÈQUE



PERSPECTIVE DE L'EXTENSION



PERSPECTIVE SUR LA PASSERELLE DE L'ÉTAGE



PERSPECTIVE SUR LA PASSERELLE DE L'ÉTAGE



PERSPECTIVE DANS L'ESPACE CAFÉ



PERPECTIVE D'AMBIANCE EN CONFIGURATION CAFÉ



PLAN DE MASSE

L'église St-Brice s'ouvre à de nouveaux usages. Ils permettront de valoriser son patrimoine, de favoriser sa fréquentation, mais aussi de stimuler la revitalisation de ce village, en offrant un lieu de rencontres, de culture et de convivialité.

Ainsi, nous proposons de concevoir au sein de l'église un bar-café et ponctuellement un cinéma de 20 places. Nous réaffirmons le caractère patrimonial du site par la mise en valeur de détails, de traces multiples du passé, que le temps semble avoir effacés. Aussi nous exploitons des motifs et des éléments qui, en changeant d'échelle, deviennent des espaces.

Trois modules, inspirés par la figure de la cloche, subdivisent le volume de la nef. Ils offrent de l'intimité et invitent les gens à se rassembler. Ceux-ci laissent passer une lumière naturelle et subtile à travers les motifs. L'ensemble de cet aménagement crée une harmonie qui offre un lieu de discussions décontracté.

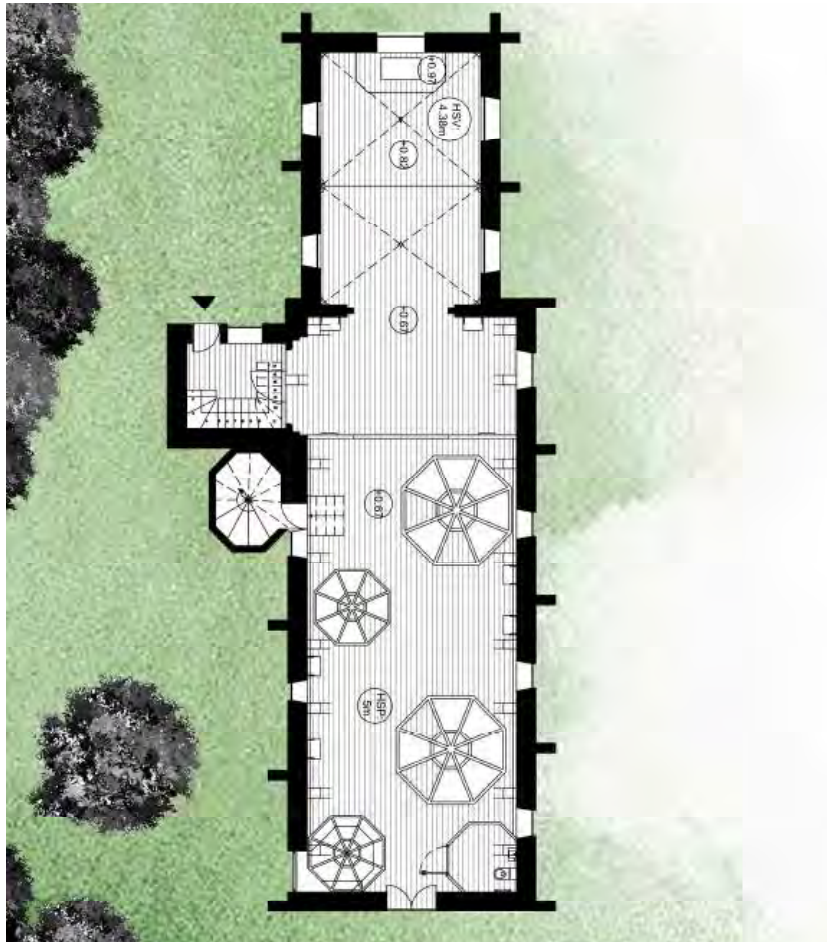
Pour laisser libre cours à la projection, l'espace se libère par l'élévation des modules qui restent suspendus au plafond. Nous invitons les visiteurs à s'immerger dans une atmosphère apaisante et inédite en retrouvant les codes du cinéma classique. L'église et le cinéma sont des lieux où l'on s'émerveille et on se détache du quotidien.

Ce lieu reste néanmoins un espace de culte. Nous voulons apporter confort et intimité au prêtre par la construction d'une mezzanine car l'accès au chœur se fait actuellement par la sacristie. Le chœur invite déjà au recueillement et à la prière. Nous réutilisons les bancs toujours dans la valorisation du patrimoine. Ce lieu chargé d'histoire et de spiritualité est empli d'une couleur rosée très douce et chaleureuse grâce aux vitraux d'origine.

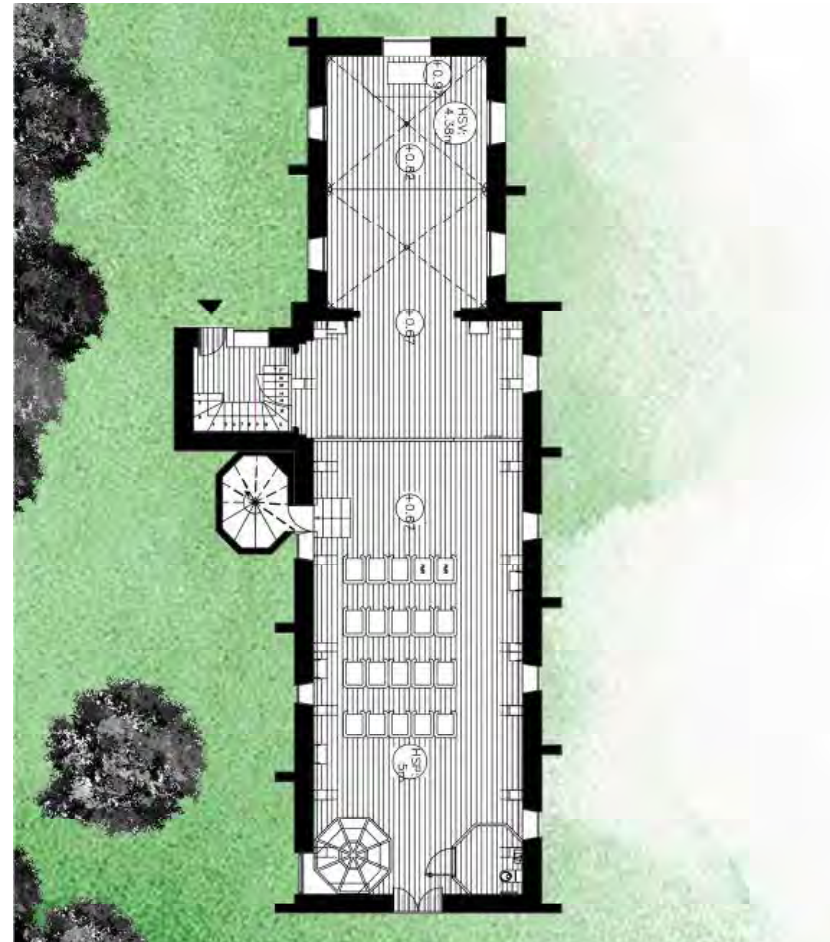


PERPECTIVE D'AMBIANCE EN CONFIGURATION MESSE

BURNEL Gwenaëlle_BTS Design d'espace 2^e année_Caen
DUGARET Élise_BTS Design d'espace 2^e année_Caen
PEUS Éthan_BTS Design d'espace 2^e année_Caen

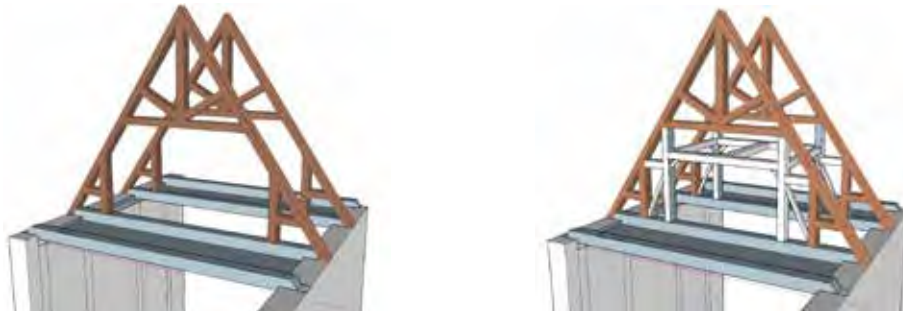


PLAN RDC EN CONFIGURATION CAFÉ : ALVÉOLES AU SOL

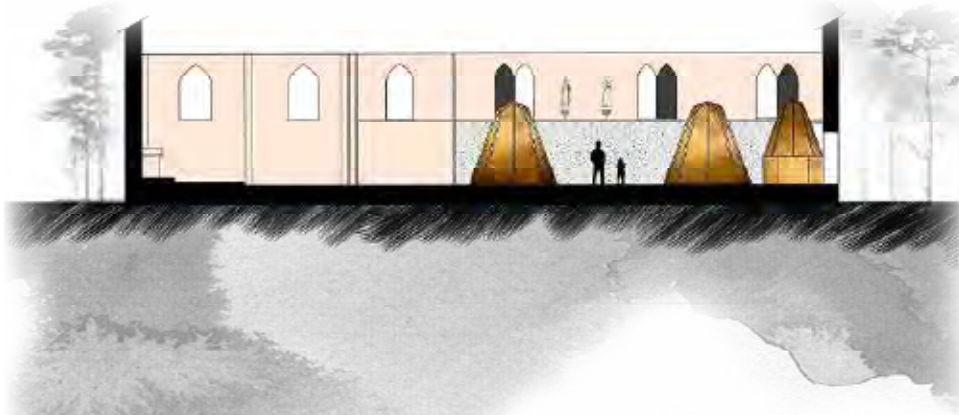


PLAN DU RDC EN CONFIGURATION CINÉMA : ALVÉOLES LEVÉES

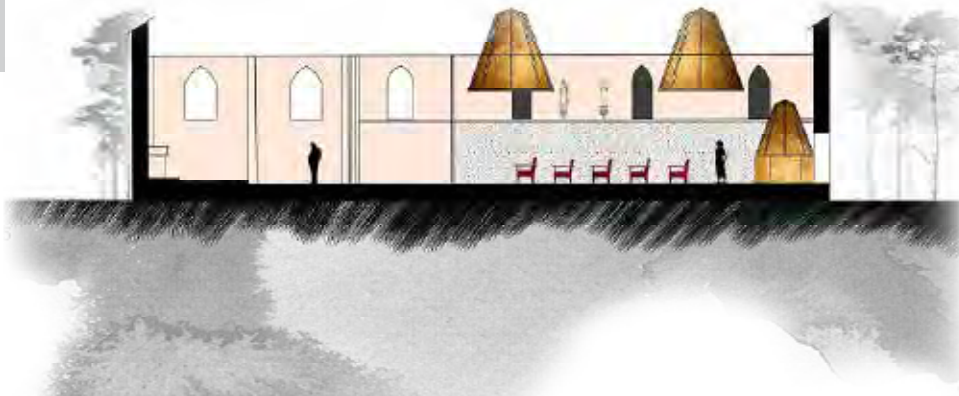
AUTRES
CANDIDATURES



DÉTAILS DE CHARPENTE AVEC LE SYSTÈME MÉCANIQUE QUI PERMET DE LEVER LES VOLUMES



COUPE LONGITUDINALE : ALVÉOLES POSÉES AU SOL POUR L'USAGE DU BAR-CAFÉ



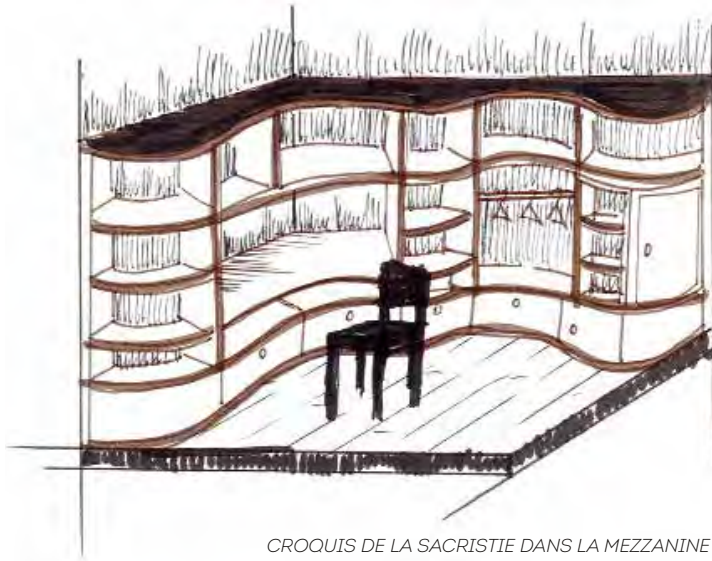
COUPE LONGITUDINALE : ALVÉOLES LEVÉES POUR L'USAGE DU CINÉMA



FAUTEUILS DE CINÉMA SUR MESURE ET SCHÉMA DE LEUR SYSTÈME DE RANGEMENT



PERSPECTIVE D'AMBIANCE CONFIGURATION CINÉMA



CROQUIS DE LA SACRISTIE DANS LA MEZZANINE



COUPE SUR LA TOUR CARRÉE : ESCALIER MENANT À LA SACRISTIE

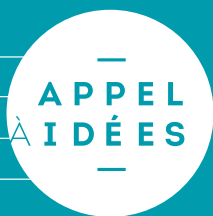


COUPE TRANSVERSALE SUR LA NEF : AVEC DÉTAIL DU PLANCHER SURÉLEVÉ



PRESPECTIVE DE NUIT

LES
DÉFIS
DU
CAUE
14



SITE B

RECONVERSION
EN PÔLE SANTÉ

LAURÉAT

ESPACE MÉDICAL "LES VICTOIRES"

044

MENTION

LA MAISON D'HYPPOCRATE

050

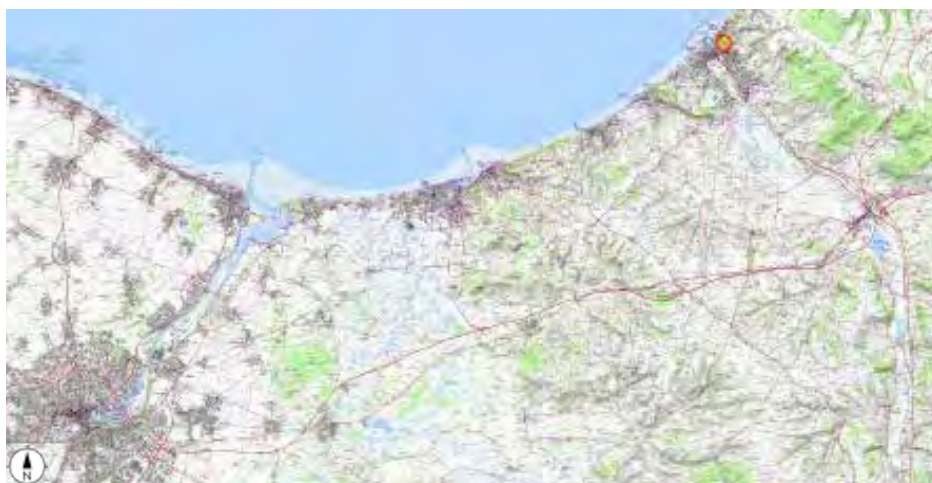
AUTRE CANDIDATURE

VITRAIL

056

#1 LE CONTEXTE

Trouville-sur-Mer, 4 700 habitants selon le dernier recensement de 2014, est une petite ville balnéaire voisine directe de Deauville, pour ne pas dire jumelle avec cette dernière. Les deux villes, en légère concurrence, sont séparées par l'embouchure de la Touques qui se jette dans la Manche. Autrefois petit port de pêche presque inconnu, elle devient une destination touristique prisée des franciliens au XIX^{ème} siècle. Cette période voit la construction de nombreuses villas secondaires dans le style éclectique. C'est aussi dans ces années-là que l'église Notre-Dame-des-Victoires fut construite, au moment où l'église historique Saint-Jean est apparue comme trop excentrée et petite. Aujourd'hui, le port de pêche poursuit toujours ses activités et la commune vit essentiellement du tourisme culturel et balnéaire à l'échelle de la ville et du département. Comme de nombreuses villes côtières, sa population augmente subitement lors de la période estivale.



#2 LE SITE

Située à flanc de colline, en contexte urbain, l'église offre une vue magnifique et cadrée vers Deauville et le port depuis son narthex ouvert. Des stationnements entourent l'église, et une rampe d'accès handicapé passe par l'une des deux salles situées dans le prolongement du transept.



Son architecture néo-classique et son gabarit la rendent particulièrement identifiable de loin. Depuis le port de sa voisine Deauville notamment, où elle caractérise le paysage et la skyline de Trouville. En effet, son clocher, de base octogonale, pointe sa couverture d'ardoises au-dessus de la cime des arbres qui terminent la colline.

De même, sa façade la plus visible est aussi la plus spectaculaire. Composée selon les règles de symétrie de l'architecture classique, sa géométrie exprime l'assise et l'élévation

du bâtiment. L'entrée est centrée, tandis que le point le plus haut de la construction se trouve sur l'axe de symétrie, de même que les pointes des frontons et le sommet de l'arc plein cintre dessiné en façade.

Plusieurs niveaux composent cette façade de l'église : tout d'abord le soubassement qui est franchi au moyen d'un escalier monumental menant à la porte d'entrée. Puis l'entrée où 3 ouvertures ont été pratiquées dans le narthex, puis un entablement qui fait toute la largeur de la façade. L'entrée centrale, plus haute que les deux autres, est distinguée par un léger décroché de la façade et se voit surmontée d'un fronton. Les couvertures à une pente des collatéraux forment des angles qui resserrent l'attention de l'œil vers le centre de la





façade qui continue de s'élever vers un immense arc plein cintre et un dernier fronton sur le sommet de la façade. À l'arrière la flèche du clocher s'élance vers le ciel. Des pilastres rythment la façade, tandis que deux colonnes adossées encadrent l'entrée.

Le volume extrudé de l'église est assez complexe et étonnant. En effet, le plan de l'église forme une croix latine avec la présence d'un transept à la croisée duquel se trouve le clocher de base octogonale au-dessus d'une remarquable coupole sur pendentifs à caissons. Ses baies sont munies d'abat-sons. Les bas-côtés de l'église sont moins hauts que l'allée centrale et que les bras du transept, ce qui est structurellement et usuellement courant. Ce qui l'est moins est le prolongement de ces derniers bras par deux volumes plus bas encore qui viennent terminer le transept et le prolonger à l'extérieur par deux volées de marches symétriques.

Comme ce qu'indiquent la façade principale et le volume général de l'édifice, la nef est constituée de trois vaisseaux. Le vaisseau central est haut de deux niveaux, tandis que les bas-côtés s'élèvent sur un seul niveau.

Le chœur est entouré par un déambulatoire et son chevet est polygonal. Les vitraux de l'église sont polychromes, et de magnifiques peintures, mosaïques, et moulures dorées, mettent en relief certains éléments de l'édifice. Ainsi, dans le vaisseau principal de la nef, entre les vitraux et le sommet des arcs qui la séparent des collatéraux, une série de tableaux se trouve peinte à même les murs. Elle s'interrompt dans le transept et reprend dans le chœur. La majeure partie des éléments architecturaux est rehaussée par des peintures ou des dorures.

#3 L'HISTOIRE

AVERTISSEMENT : toutes les histoires de l'appel à idées sont des fictions et ne sauraient en aucun cas être confondues avec des situations réelles dans les communes et églises qui servent de support à cet exercice. Nous partons d'un contexte géographique, puis imaginons un scénario inspiré de ce contexte mais avec lequel nous prenons des libertés afin qu'il soit propice à l'invention de solutions architecturales innovantes. Ici nous prenons le parti de dire que l'église est à vendre, ce qui n'est absolument pas le cas. L'église est régulièrement ouverte et visitée.

PARTIE 1 : CHOIX DU LIEU ET RENCONTRE AVEC LES CLIENTS

« Église à vendre », c'est sur cette annonce étonnante que tombe par hasard un groupe de jeunes médecins à la recherche d'un lieu à rénover pour leur ambitieux projet de pôle santé. Au total, ils sont 16 praticiens.

Ils sont généralistes pour quatre d'entre eux, deux kinésithérapeutes, un ostéopathe-acupuncteur, une ophtalmologiste, un orthoptiste, trois infirmières, une cardiologue, un dermatologue, une gynécologue et enfin un outsider : sophrologue de son état, qui a bifurqué vers cette discipline après 3 ans d'études de médecine. Le bien-être fait partie de la santé, y compris de celle des médecins qui voient dans cette association l'opportunité de prendre facilement soin d'eux en même temps que de leur patientèle. Certains d'entre eux se connaissent depuis l'enfance, les autres se sont greffés au petit groupe durant les études et la vie professionnelle. Ils souhaitent tous avoir le temps de s'occuper de leur patientèle et exercer dans un cadre confortable et rassurant, dans lequel les patients se sentent accueillis et à leur aise. C'est ainsi qu'a germé le projet de monter un pôle de santé en Normandie et qu'ils sont tombés sur cette petite annonce qui continue de les étonner, voire peu à peu de les enthousiasmer !

Le bâtiment en question se trouve dans le centre-ville, ce qui est pour eux un critère de sélection, et est entouré de places de stationnement, mais pas en nombre suffisant. Il est possible de créer un parking réservé dans le soubassement de l'édifice.

L'église est un grand volume en pierres abritant une importante surface au sol d'environ 715 m². Les hauteurs sous clef de voûte sont de 7 m et 15 m (de quoi envisager d'augmenter la surface de plancher en hauteur !). Le style néo-classique et le charme de l'ancienne église, ses peintures et moulures visibles sur les photos, en plus du contexte géographique, finissent de séduire le petit groupe.

Du point de vue financier, le bâtiment est peu coûteux par rapport à l'emplacement, à la surface et au volume disponibles. Cependant, l'annonce précise qu'il faut que le nouvel usage des murs n'entre pas en contradiction avec son sens d'origine : à savoir une église. Cela fait partie des conditions de la vente auxquelles peut très bien correspondre leur projet de pôle santé.

PARTIE 2 : DÉFINITION DU PROJET

En raison de leur nombre important, les 16 praticiens décident de se regrouper par pôles dans le bâtiment. Les deux kinésithérapeutes, et l'ostéopathe-acupuncteur travailleront à proximité directe les uns des autres, l'ophtalmologue et l'orthoptiste formeront un second binôme, il va de soi que les quatre généralistes travailleront dans des espaces attenants les uns aux autres, le sophrologue en tant que non médecin, aura un accès indépendant et néanmoins relié aux autres praticiens et aux espaces communs, les trois infirmières, souvent en déplacement au domicile de leurs patients partageront un local commun facilement accessible depuis le hall d'accueil, enfin les 3 praticiens restants n'ont pas de préférence particulière quand à leur répartition dans l'espace du pôle santé. Chaque praticien souhaite être à l'aise dans sa pratique et disposer d'espaces agréables et fonctionnels. Ils souhaitent tous un secrétariat commun occupé par trois secrétaires. Chacun souhaite un ou plusieurs locaux d'archives où ranger les dossiers de ses patients. Des bureaux et points d'eau doivent être présents dans chaque salle d'examen, de même qu'un espace dévolu au rangement du matériel.

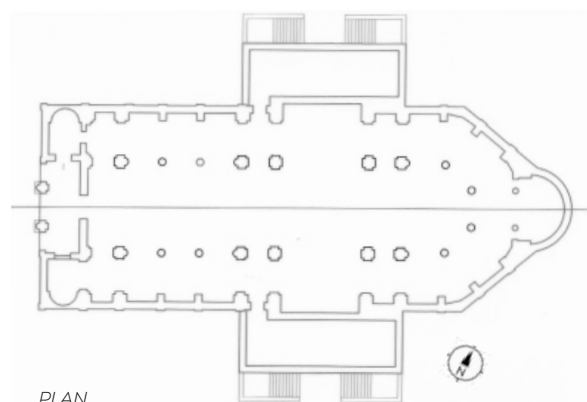
Pour des raisons de confidentialité et de secret médical, il ne doit pas être possible de voir de l'extérieur ce qui se passe à l'intérieur du bâtiment, et ce quel que soit le praticien concerné. Les espaces se doivent néanmoins d'être éclairés autant que faire se peut en lumière naturelle.

En plus des espaces de pratique professionnelle, du secrétariat, du ou des salles d'attente, des archives et autres locaux techniques, le regroupement souhaite que soient intégrées des salles de détente qui leur soient dédiées, ainsi qu'aux secrétaires.

Ces salles doivent comporter un espace de vie, où manger et cuisiner un peu, faire réchauffer un plat ou conserver des aliments. Cette pièce de vie doit être confortable, comporter des tables, des chaises et des canapés, ainsi qu'un petit baby-foot et 3 vélos d'appartement pour les hyper-actifs. Elle doit également permettre de se réunir pour parler de la gestion du pôle santé.

Conscients du caractère très prenant et parfois éprouvant de leur métier, de même que des problèmes liés au manque de sommeil et à la fatigue, ils décident d'aménager leur espace de manière à limiter les facteurs de handicap au bon déroulement de leur pratique. Une salle de sieste sur hamacs sera spécialement aménagée à cet effet, et certains envisagent même de suivre l'un des cours de sophrologie une fois par semaine. Que rêver de mieux ? Le sophrologue précise qu'il souhaite pouvoir organiser des séances groupées d'une quinzaine de personnes, comme des séances individuelles. Son cabinet doit donc être modulable.

Leur cadre de travail doit être fonctionnel et esthétique. Le volume lié à la coupole située à la croisée du transept doit être sublimé dans le projet. Ils souhaitent des espaces rassurants

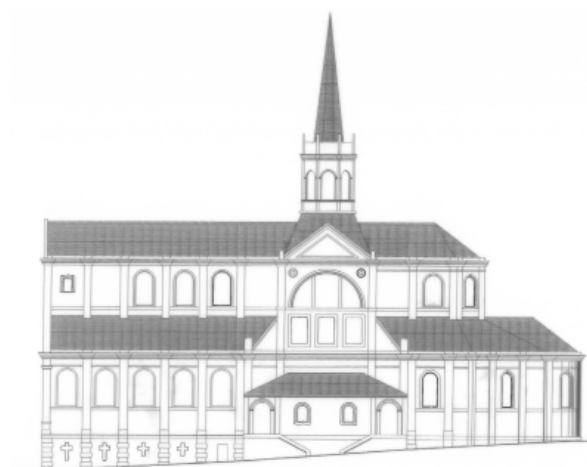


PLAN

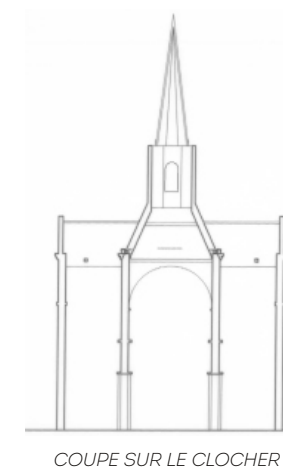
Surfaces de l'église

- . nef : 303 m² (177 m² vaisseau central, 63 m² chaque collatéral)
- . transept : 144 m²
- . chœur : 82 m²
- . déambulatoire : 38 m²
- . chapelle au chevet de l'église : 22 m²
- . prolongement du transept : 63 m²/volume

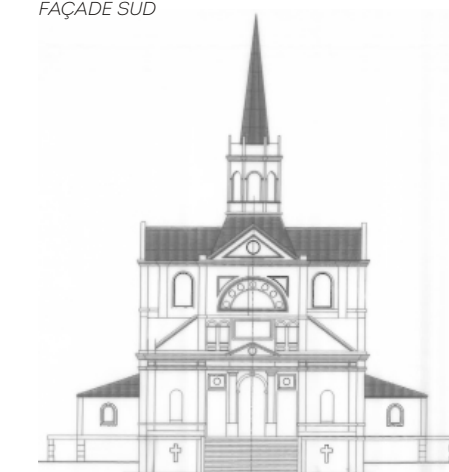
Total environ : 715 m²
(dont 380 m² disposent d'une hauteur sous voûte entre 11,50/15,70 m)



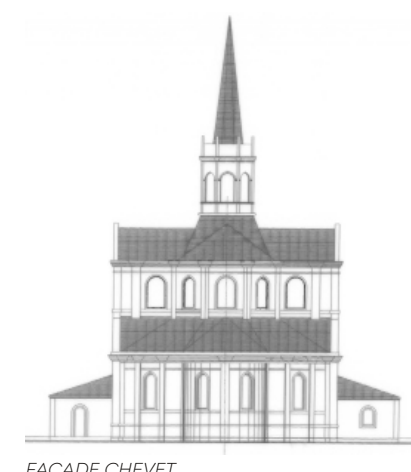
FAÇADE SUD



COUPE SUR LE CLOCHER



FAÇADE OUEST



FAÇADE CHEVET

pour les patients qui viennent en consultation. Les cabinets seront composés de 2 espaces distincts. L'un de réception des patients, prise de contact et formalités administratives, et l'autre qui sera une salle d'examen, possiblement séparée par une cloison ou un meuble de rangement/penderie. Un espace sera réservé au patient lorsqu'il doit se déshabiller et poser ses affaires pour être examiné. Chaque cabinet comportera un point d'eau et un espace de rangement de matériel avec un plan de travail fixe. Les praticiens souhaitent que leurs espaces de travail soient spacieux et appropriables, que l'on sente leur personnalité et leur métier dans l'espace qu'ils occupent par quelques apports personnels facilitant une relation de confiance avec leurs patients : squelettes, moulages de parties du corps humain, affichage de schémas fonctionnels et autres modélisations qui permettent une relation didactique.

Les salles d'attente doivent être agréables et pourvues d'un espace de jeu pour les enfants, de petits promontoires pour les brochures de prévention, d'une table de magazines et d'une fontaine à eau. Attenante à la salle de réception et au secrétariat, les praticiens souhaitent qu'une petite salle d'urgences soit disponible, à proximité du cabinet des trois infirmières.

C'est avec ces aspirations qu'ils contactent la commune propriétaire vendant l'édifice. Le projet représente une plus-value sur le territoire. Un compromis de vente est signé, sous réserve que le bâtiment puisse effectivement accueillir leur programme spécifiquement médical.

C'est à cette étape-là qu'ils font appel à vous. Comment faire rentrer leur vaste programme dans l'ancienne église Notre-Dame-des-Victoires ? Où cloisonner ? Combien d'étages envisager à cet ERP ? Peut-on conserver et exploiter certaines particularités de l'église pour faire la qualité du pôle de santé ?

#4 OBJET DE L'APPEL À IDÉES

RECONVERTIR UNE ANCIENNE ÉGLISE EN PÔLE SANTÉ

Le défi lancé aux candidats est celui de la transformation d'une ancienne église par une nouvelle affectation qui va impacter fortement son architecture intérieure, sans modifications majeures de sa volumétrie générale. Les percements peuvent être modifiés et/ou ajoutés dans le respect de l'esprit du lieu.

Il s'agit de jouer à tétris. Comment faire entrer le programme d'un pôle de santé dans le volume de l'église ? Comment cloisonner le bâtiment, en exploiter la hauteur, et faire entrer la lumière, sans impacter son volume extérieur ? Et comment tirer au mieux partie des qualités spatiales et artistiques (peintures, moulures etc.) de l'église pour valoriser le nouvel usage ?

Les espaces doivent être fonctionnels et agréables malgré ces contraintes.

#5 LE PROGRAMME

Les surfaces sont là à titre indicatif.

- **Locaux communs (ERP) = 136 m²**
 - . 1 hall d'accueil/secrétariat : 40 m²
 - . 1 salle d'urgence : 12 m²
 - . 1-4 salles d'attente (elles peuvent être mutualisées) : 60 m²
 - . WC /publics : 24 m²

• **Cabinets de consultation (ERP) = 435 m²**

Pôle 1 . 4 médecins généralistes : espace de réception + salle d'examen / total => 100 m²

Pôle 2 . 2 kinésithérapeutes : 2 salles de réception 27 m² + 1 salle de rééducation commune 45 m² + 2 salles de soin polyvalentes 28 m² / total => 100 m²

. 1 ostéopathe-acuponcteur : espace de réception + salle de soins polyvalente / total => 30 m²

Pôle 3 . 1 ophtalmologiste : espace de réception + salle d'examen et mesure : 30 m²

. 1 orthoptiste : espace de réception + salle d'examen : 25 m²

Pôle 4 . 3 infirmières : espace de réception + salle d'examen + rangements : 35 m²

Pôle 5 . 1 cardiologue : espace de réception + salle d'examen : 25 m²

. 1 gynécologue : espace de réception + salle d'examen : 25 m²

. 1 dermatologue : espace de réception + salle d'examen : 25 m²

Pôle 6 . 1 sophrologue : espace de réception + attente /détente 15 m² + salle d'accueil individuel et de groupes 25 m² / total => 40 m²

/Total ERP : 571 m²

• **Espaces privés en commun = 211 m²**

. Cuisine et espace de détente et loisirs : 50 m²

. Salle de réunion : 25 m²

. Salle des hamacs : 20 m²

. WC / privés : 16 m²

. Locaux archives médicales : 75 m² / soit 5 m² par praticien

. Local poubelles : 15 m²

. Local technique : 10 m²

/Total programme : 782 m²

Surface de circulation 25% de la surface totale : 195,50 m²

Surface totale = 977,50 m² (soit 265,50 m² à créer dans le volume de l'église)

#6 LES RÈGLES

TRANSFORMER SANS DÉNATURER !

La réhabilitation de l'ancienne église en pôle de santé doit être une transformation peu impactante sur la structure architecturale extérieure. L'ensemble du programme devra tenir dans le volume existant. Seule exception admise : l'entrée, qui peut être un petit volume greffé sur le bâtiment. Si les candidats optent pour cette solution, ils doivent avoir à l'esprit le souci de l'intégration paysagère de leur greffe.

Les façades peuvent être modifiées, cependant les emplacements des ouvertures actuelles doivent être conservés, et les nouveaux percements devront tenir compte de la composition et des proportions de l'édifice. Ils peuvent être modernes ou reprendre le style existant.

Les pentes des toitures et le clocher seront conservés.

Le projet devra avant tout être viable pour les nouveaux occupants et correspondre à leurs attentes, tout en intégrant la particularité patrimoniale et architecturale du site.

Une attention particulière sera portée à la coupole à caissons sur pendentifs.



Un pôle de santé va s'installer dans l'ancienne église Notre-Dame-des-Victoires à Trouville-sur-Mer. Pour ce projet, conserver l'esprit du lieu est un enjeu majeur.

La surface du programme étant plus importante que celle de l'église, deux nouveaux niveaux partiels sont créés pour limiter le nombre de pièces aveugles et conserver des vides pour apprécier le volume de l'église et de sa coupole.

Une grande partie des parois intérieures sont peintes en blanc pour amener de

la lumière dans les espaces éclairés en second jour. Dans la nef, les cloisons ajoutées, les arcs principaux et la sous-face du plancher du R+2 sont recouverts d'inox poli miroir pour diffuser davantage de lumière et donner l'impression d'un espace plus grand grâce aux reflets.

Les vitraux étant assez hauts, les pièces au RDC ne disposent que de très peu de lumière. Ils sont alors démontés, leurs allèges supprimées et remplacées par des fenêtres plus grandes et plus isolantes constituées de miroir sans tain, permettant de conserver l'intimité : depuis

l'extérieur on ne voit pas l'intérieur, mais l'intérieur bénéficie de l'apport de lumière.

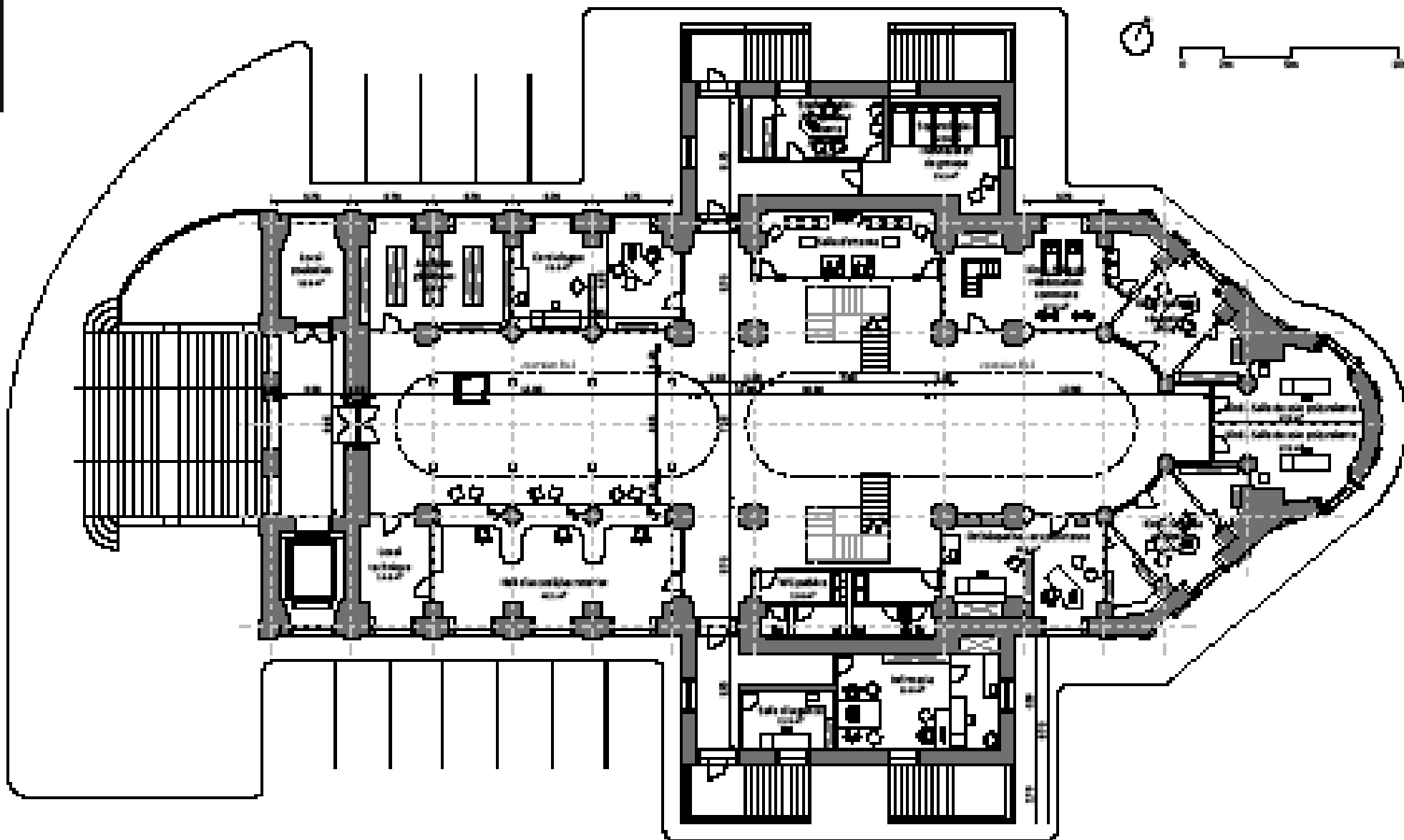
L'accès principal se fait par la façade Ouest du bâtiment, via le grand escalier existant et un nouvel ascenseur pour l'accès des PMR. Deux accès privés sont situés en façade Nord et Sud.

Au RDC se trouvent les espaces d'accueil et une partie des cabinets. Les autres sont aménagés sur un nouveau niveau installé dans les bas-côtés de l'église principalement, pour laisser libre l'espace de la nef et de la coupole. Une coursive

discrète dessert ce niveau. Les espaces privés sont nichés dans un niveau créé à 11,20 m de hauteur et disposent d'une terrasse en façade ouest avec vue sur la ville et la mer.

LE JURY A AIMÉ

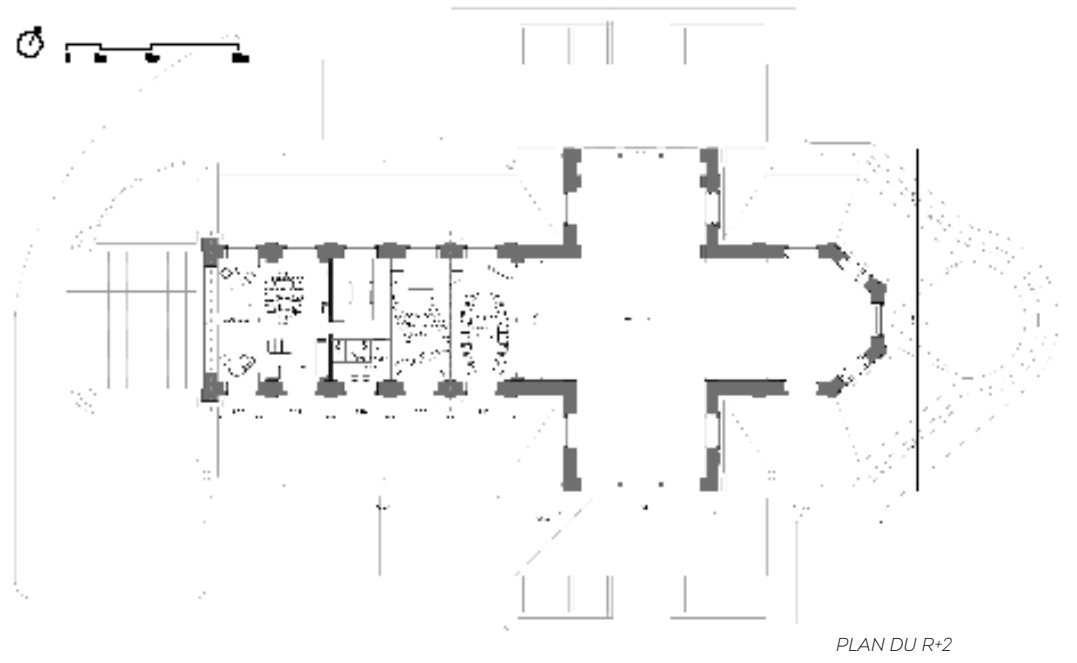
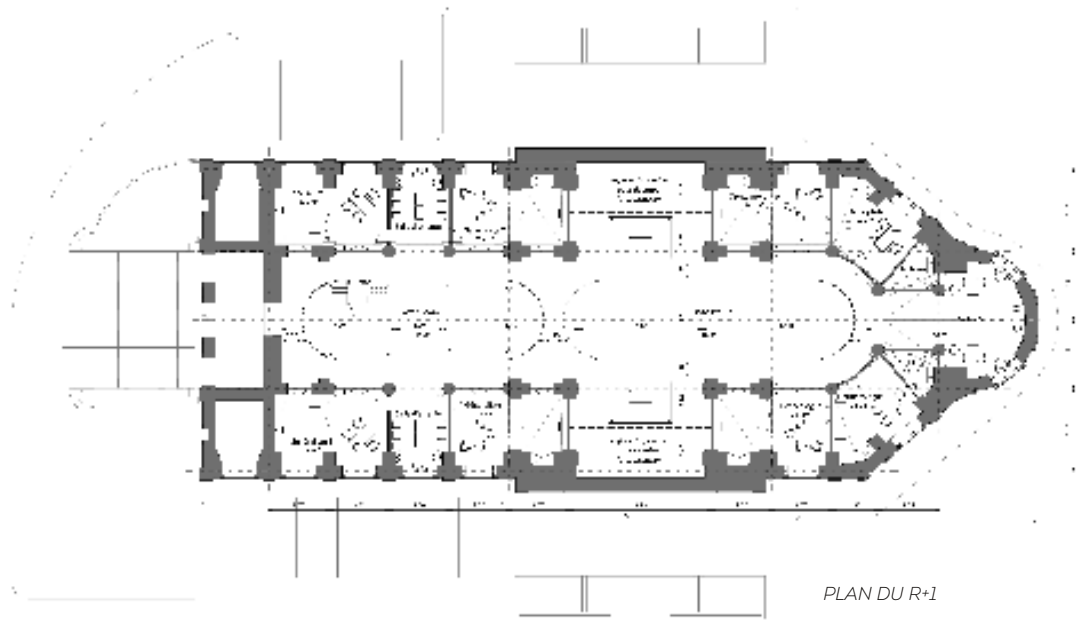
- La pertinence fonctionnelle et l'agencement adapté des espaces professionnels
- La mise en valeur de la coupole sur pendentifs en relation avec les voûtes du chœur restées visibles
- Le travail sur la lumière
- L'ouverture sur la ville de l'espace de détente des praticiens



ESPACE MÉDICAL
"LES VICTOIRES"

SITE
B

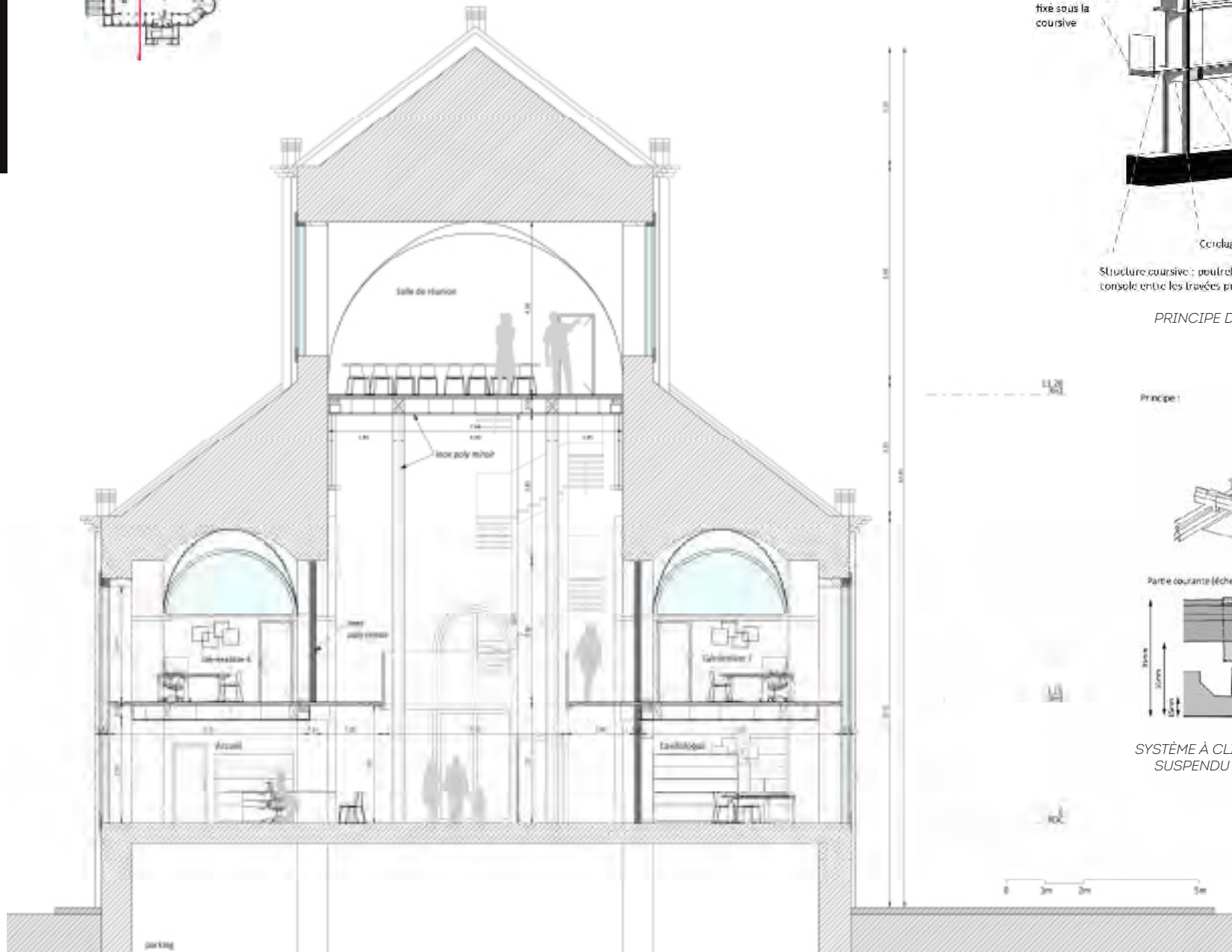
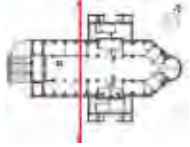
RECONVERSION EN PÔLE SANTÉ



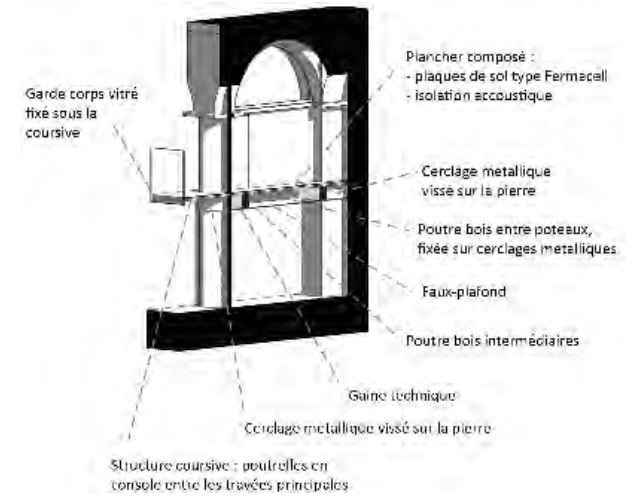
PERSPECTIVE INTÉRIEURE DEPUIS LA NEF

LAURÉAT

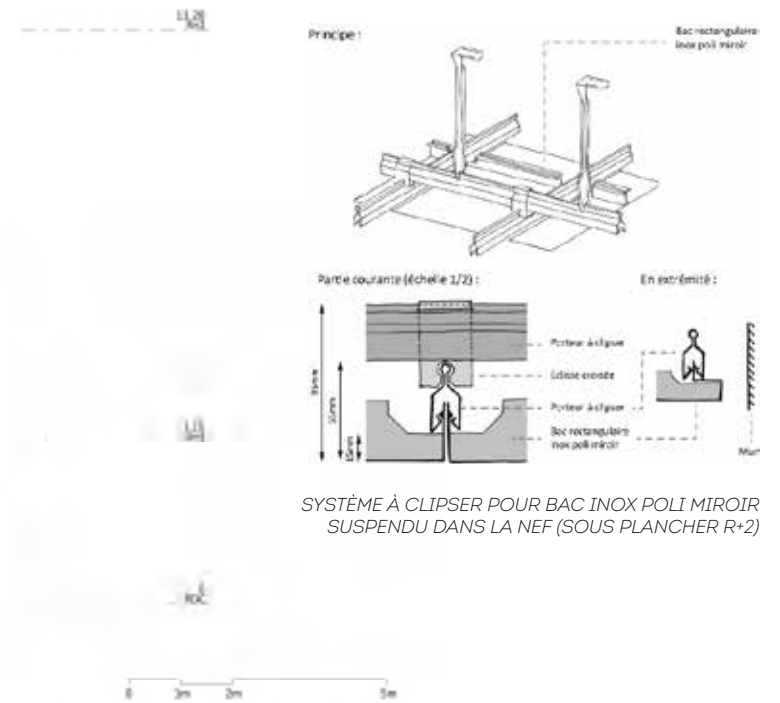
047_ESPACE MÉDICAL "LES VICTOIRES"



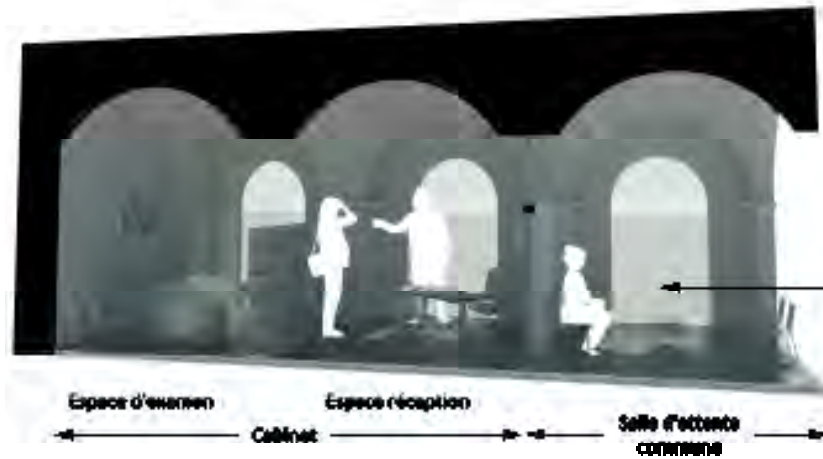
COUPE TRANSVERSALE SUR LA NEF ET BAS CÔTÉS



PRINCIPE DE LA STRUCTURE DU PLANCHER R+1

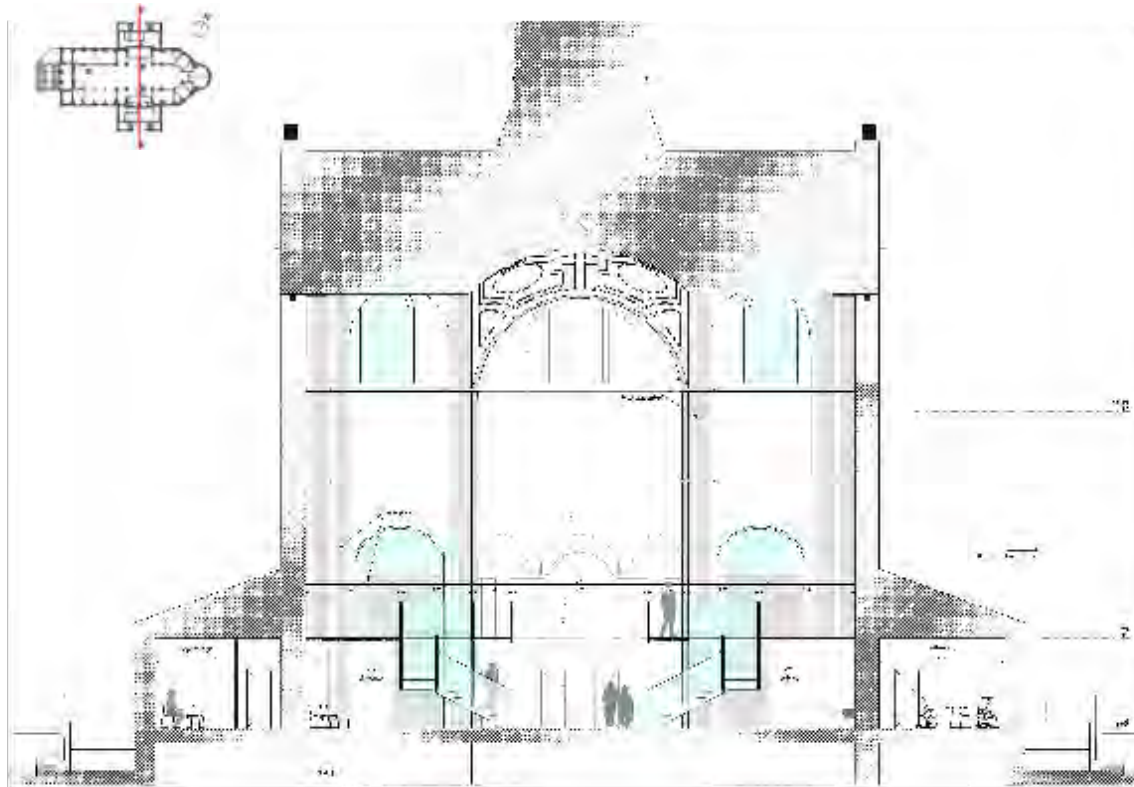


SYSTÈME À CLIPSER POUR BAC INOX POLI MIROIR SUSPENDU DANS LA NEF (SOUS PLANCHER R+2)



Fenêtres : partie basse transposée pour éviter l'effet psychologique d'être vu de l'extérieur malgré les miroirs sans tain constituent les fenêtres.

AMÉNAGEMENT D'UN CABINET TYPE EN R+1



COUPE TRANSVERSALE SUR TRANSEPT



PERSPECTIVE INTÉRIEURE DEPUIS L'ANCIEN CHŒUR



PERSPECTIVE EXTÉRIEURE DEPUIS LA RUE



CHEVET DE L'ÉGLISE



L'attribution de nouvelles fonctions à certains lieux de culte apparaît comme une solution pour préserver un patrimoine religieux, mais aussi commun, tombant en désuétude par le manque de fréquentation. L'acquisition de l'église Notre-Dame-des-Victoires par un groupe de médecins répond à cette opportunité tout en coïncidant avec une volonté de conserver une qualité de vie hors des métropoles.

Pour opérer cette transformation, un changement de vocabulaire s'impose : au langage ecclésiastique avec ses symboles et ses icônes doit se substituer un

langage laïque répondant à des critères de fonctionnalité, d'hygiène et de confort. Afin que l'alchimie entre le lieu et ses nouvelles fonctions s'opère, les espaces intérieurs se verront ainsi désacralisés. Toute ornementation sera retirée et les volumes seront peints en blanc immaculé. Cette mue interne, rappelant l'église aux vocations de l'hospice et de l'asile, permettra de conserver l'attention pour son prochain et les qualités du lieu sans en impacter la forme.

À travers un partitionnement venant épouser les structures existantes,

principalement organisé dans les bas-côtés, le projet souhaite conserver la nef principale et la dédier à des espaces d'accueil. Ses volumes généreux baignés dans la lumière contribueront à l'apaisement des patients.

Un parcours vers l'intime, allant de la médecine générale vers les spécialités, permettra d'habiter l'église dans sa verticalité et de proposer un nouveau regard sur celle-ci en révélant des détails jamais approchés. Les espaces de soin seront qualitatifs et profiteront tous de lumière naturelle, tout autant qu'ils préserveront la confidentialité des échanges et des soins.

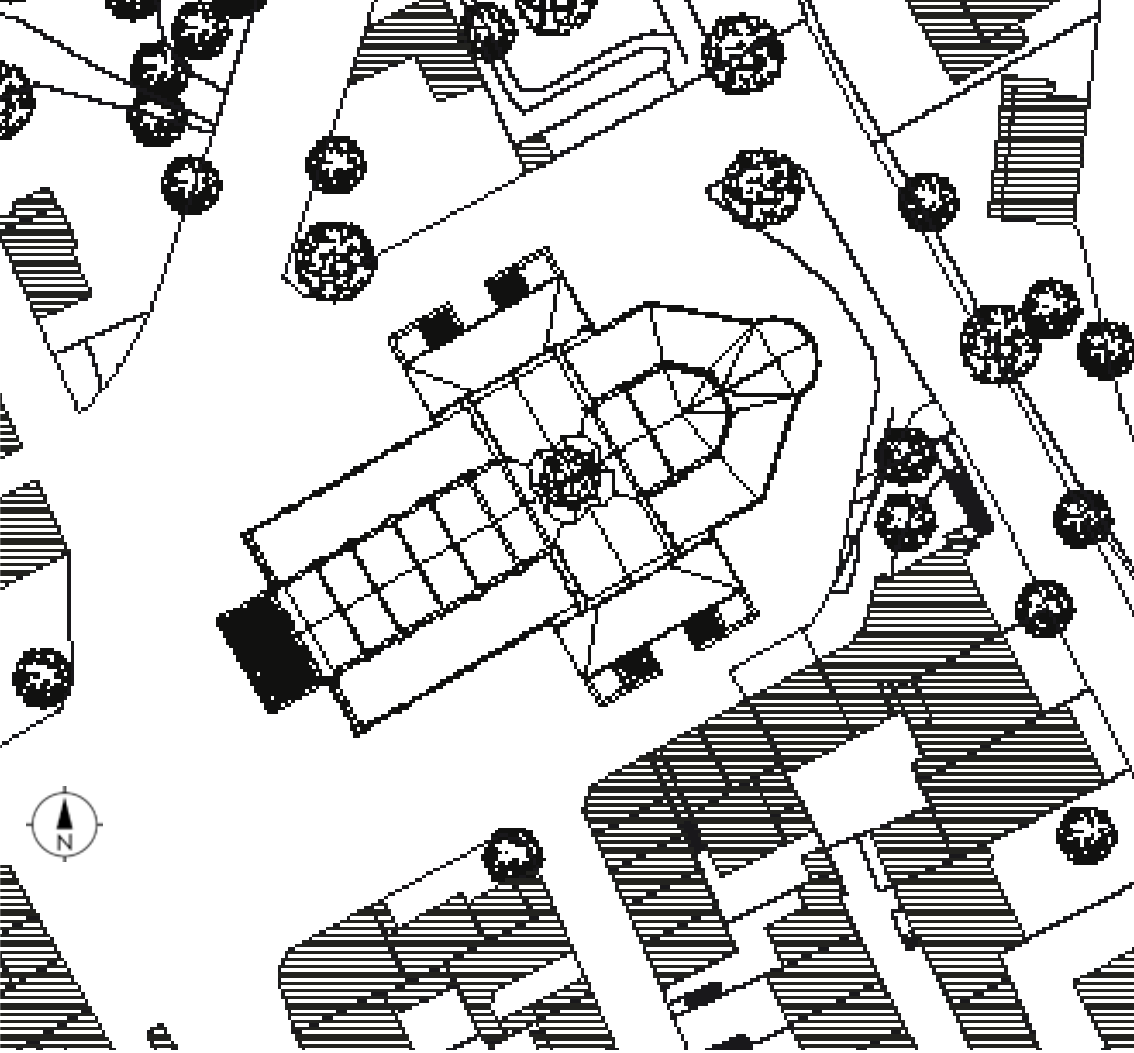
LE JURY A AIMÉ

- La nef et la coupole mises en valeur par des circulations maintenues dans les collatéraux
- Le respect des volumes et du bâti
- Symétrie
- Les vitraux conservés
- L'aspect simple et blanc : épuré
- Les escaliers évoquent des colonnes en baldaquins, référence très intéressante

LA MAISON
D'HIPPOCRATE

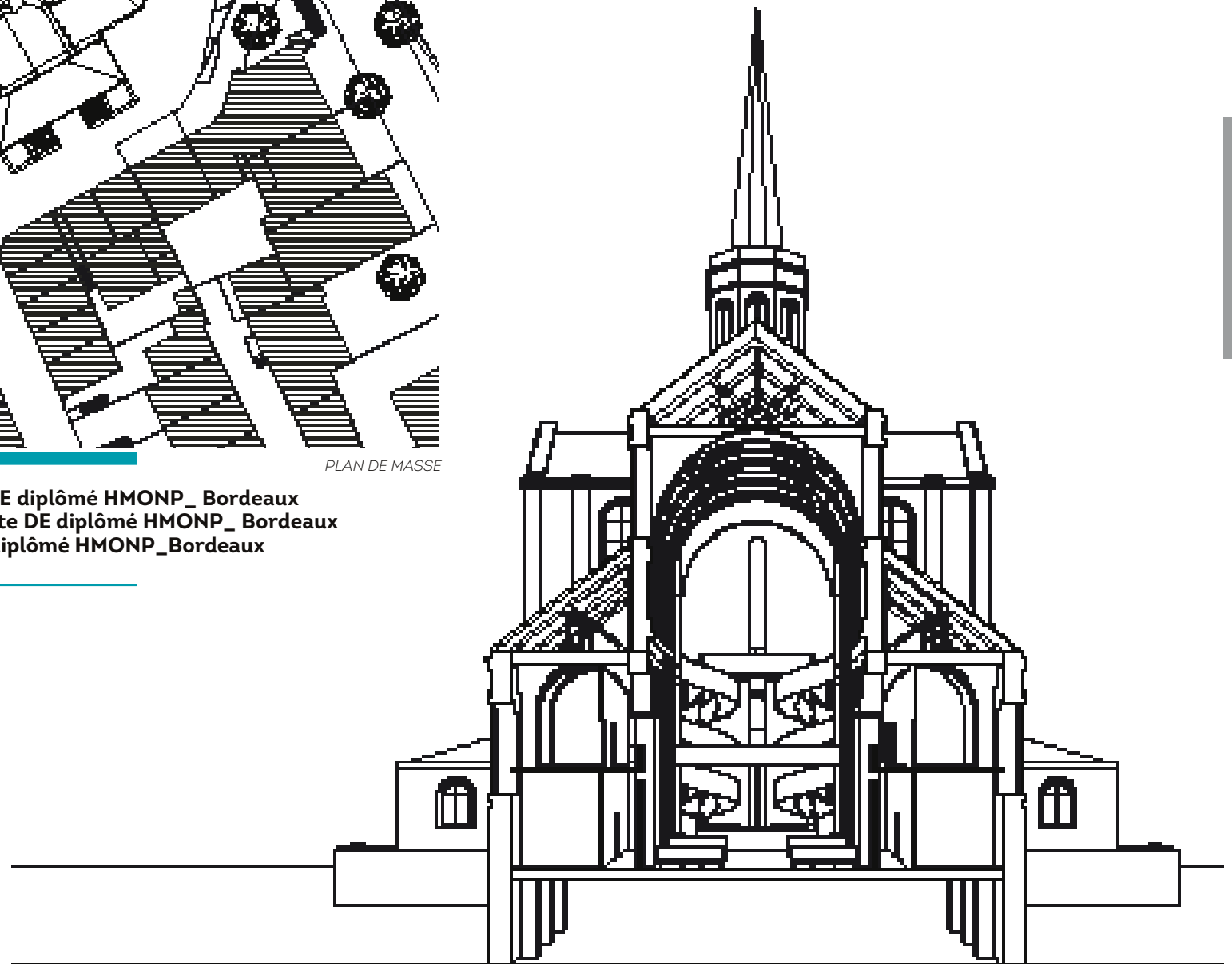
SITE
B

RECONVERSION EN PÔLE SANTÉ



PLAN DE MASSE

BAUFILS Morgan_Architecte DE diplômé HMONP_ Bordeaux
HERNANDEZ Hugues_Architecte DE diplômé HMONP_ Bordeaux
MARTY Ariane_Architecte DE diplômé HMONP_ Bordeaux



COUPE PERSPECTIVE TRANSVERSALE

MENTION

- 01 Sas d'entrée
- 02 Accès PMR
- 03 Salle d'attente secrétariat - Pôle 1
- 04 Secrétariat
- 05 Escalier Pôle 3-5-6
- 06 Ascenseur Pôle 3-5-6
- 07 Local ménage
- 08 WC accès public F
- 09 WC accès public H
- 10 Liaison Pôle 4 Infirmier
- 11 Salle d'attente Pôle 2
- 12 Salle d'attente Pôle 2
- 13 Salle d'attente Pôle 2
- 14 Accès entrée secondaire
- 15 Entrée secondaire
- 16 Espace d'archivage 1
- 17 Local déchets

PÔLE 01

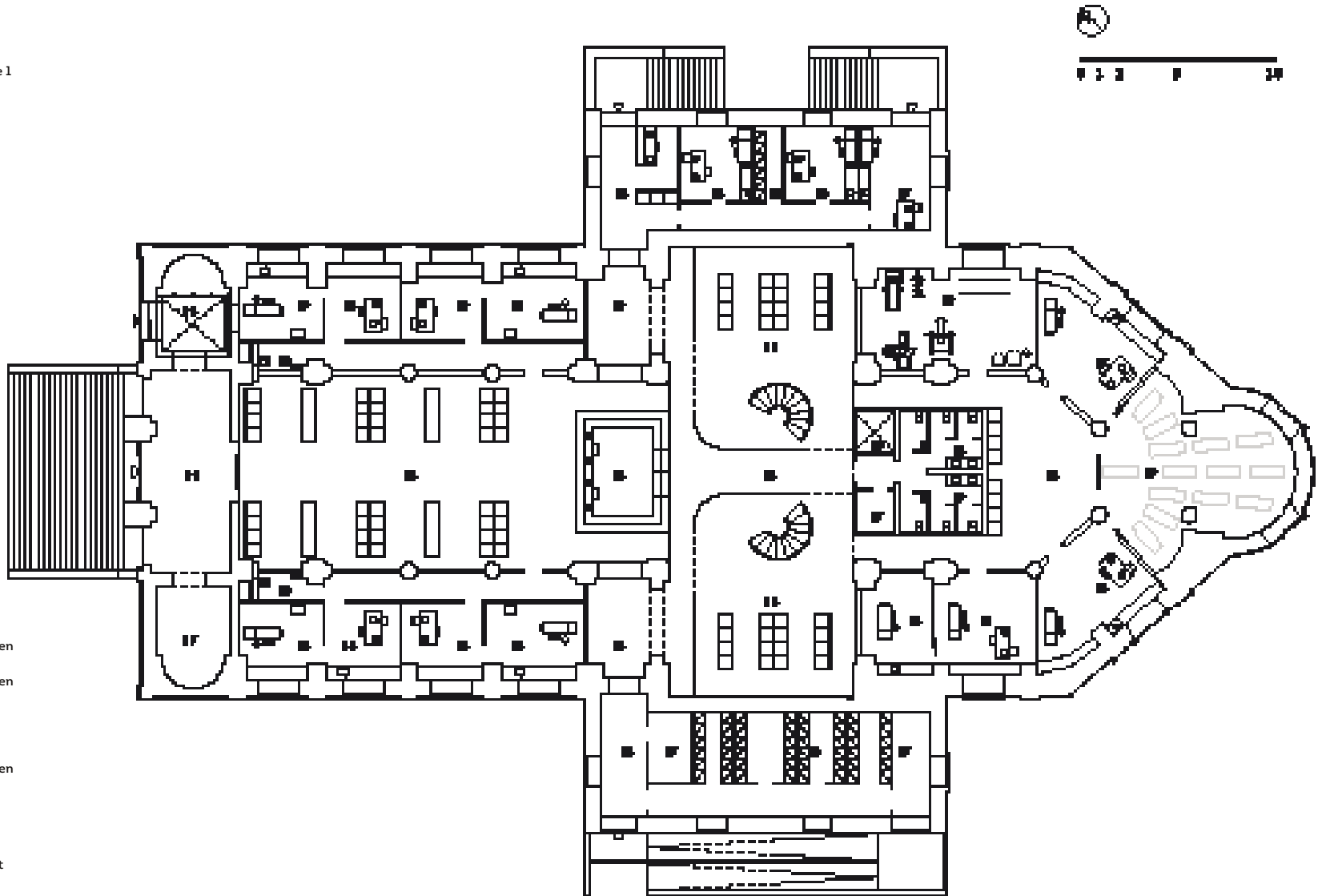
- Médecin généraliste 1
- 18 Espace réception
- 19 Salle d'examen
- Médecin généraliste 2
- 20 Espace réception
- 21 Salle d'examen
- Médecin généraliste 3
- 22 Espace réception
- 23 Salle d'examen
- Médecin généraliste 4
- 24 Espace réception
- 25 Salle d'examen
- Espaces partagés
- 26 WC d'analyses

PÔLE 02

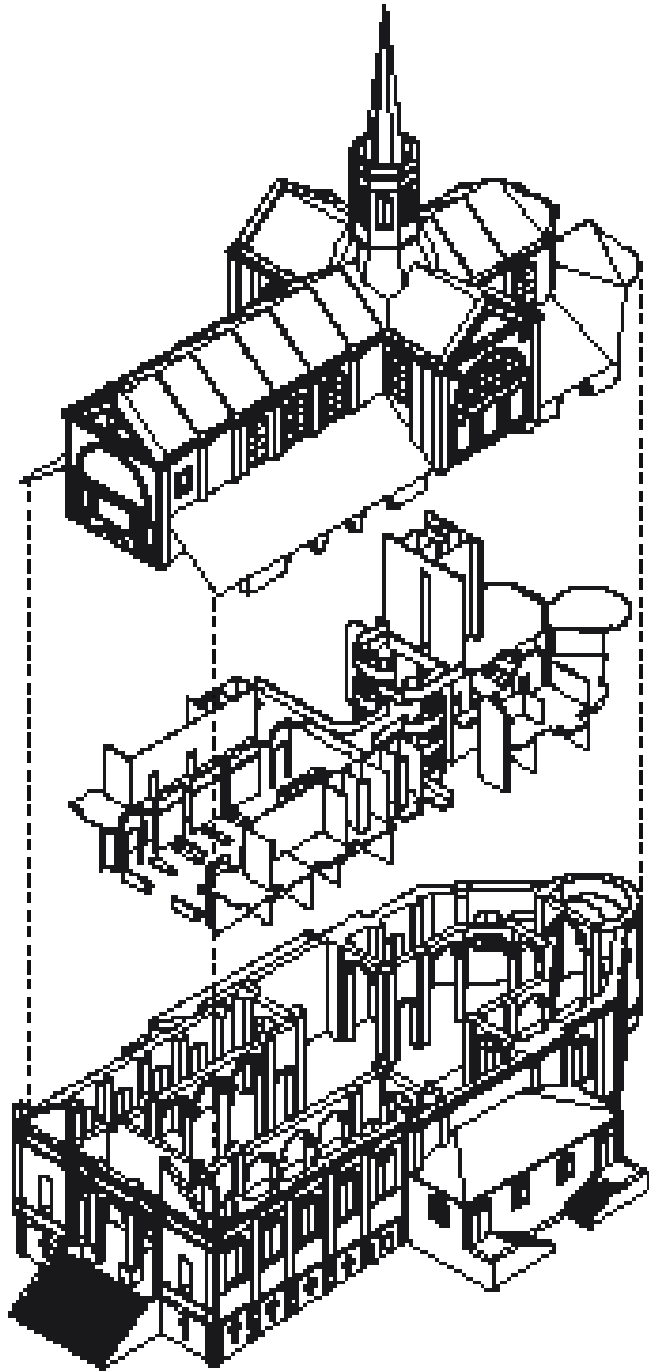
- Kinésithérapeute 1
- 27 Espace réception + espace examen
- Kinésithérapeute 2
- 28 Espace réception + espace examen
- Espaces partagés de Kinésithérapie
- 29 Salle de rééducation commune
- 30 Salle polyvalente modulable
- Ostéopathe - Acupuncteur
- 31 Espace réception + espace examen
- 32 Espace acupuncture

PÔLE 04

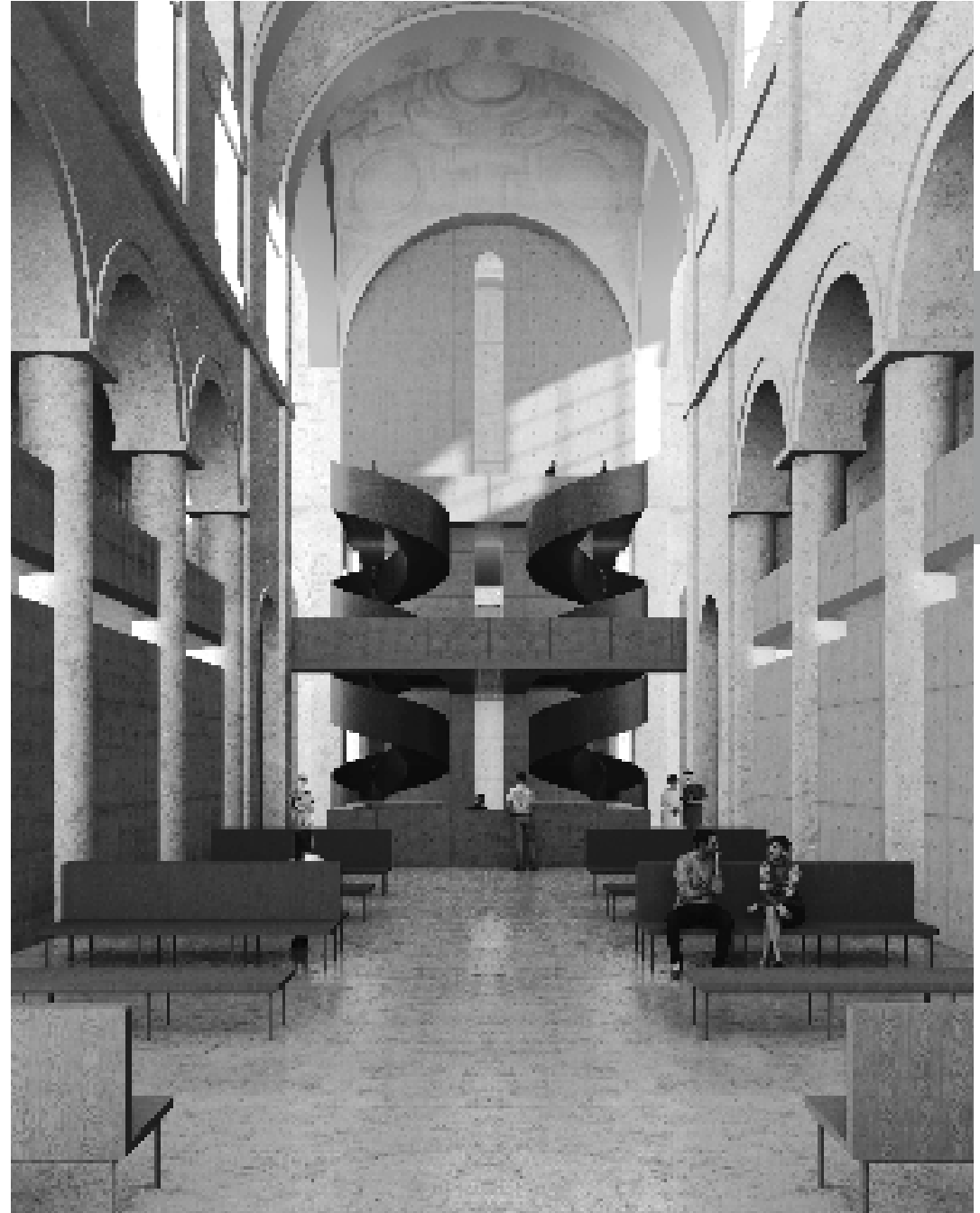
- Espaces partagés infirmiers
- 33 Accès indépendant - secrétariat
- 34 Réserve
- Cabinet infirmier 1
- 35 Espace réception + espace examen
- Cabinet infirmier 2
- 36 Espace réception + espace examen
- Cabinet infirmier 3
- 37 Espace réception + espace examen



PLAN DU RDC



AXONOMÉTRIE ÉCLATÉE



PERSPECTIVE INTÉRIEURE DEPUIS LA SALLE D'ATTENTE CENTRALE

RECONVERSION EN PÔLE SANTÉ

ESPACES PRIVÉS

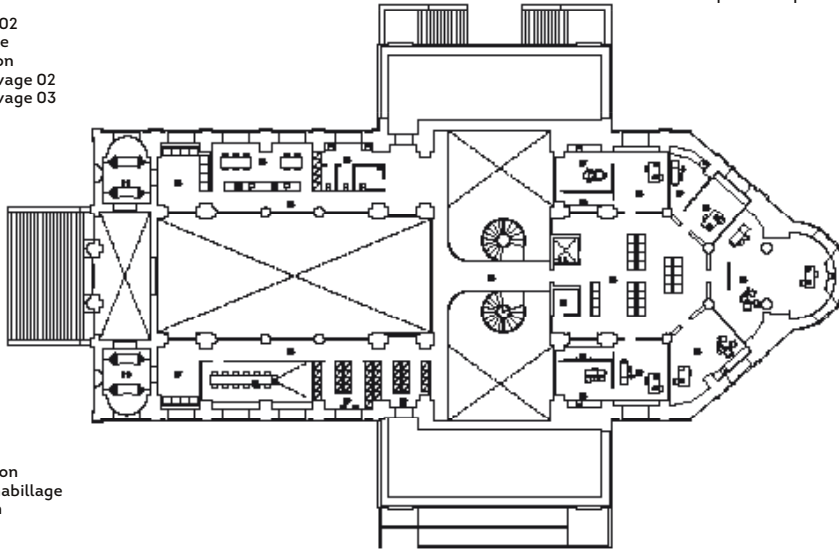
- 01 Salle de sieste 01
- 02 Salon de café
- 03 Cuisine partagée
- 04 WC privatifs
- 05 Coursives
- 06 Salle de sieste 02
- 07 Salle de détente
- 08 Salon de réunion
- 09 Espace d'archivage 02
- 10 Espace d'archivage 03
- 11 Local ménage

ACCUEIL DES PATIENTS

- 12 Escalier
- 13 Ascenseur Pôle 3-5-6
- 14 Salle d'attente Pôle 3-5

PÔLE 03

- Orthoptiste
- 23 Espace réception + espace examen
- Ophtalmologiste
- 24 Espace réception + espaces mesures



PLAN DU R+1

PÔLE 05

Gynécologue

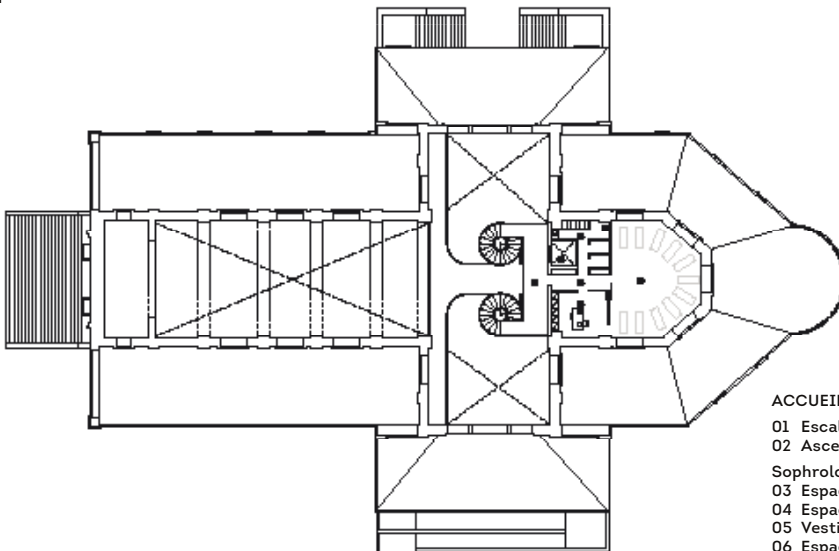
- 15 Espace réception
- 16 Cabine de déshabillage
- 17 Espace examen

Dermatologue

- 18 Espace réception
- 19 Espace examen et soins

Cardiologue

- 20 Espace réception + consultation
- 21 Cabine de déshabillage
- 22 Espace examen



PLAN DU R+2

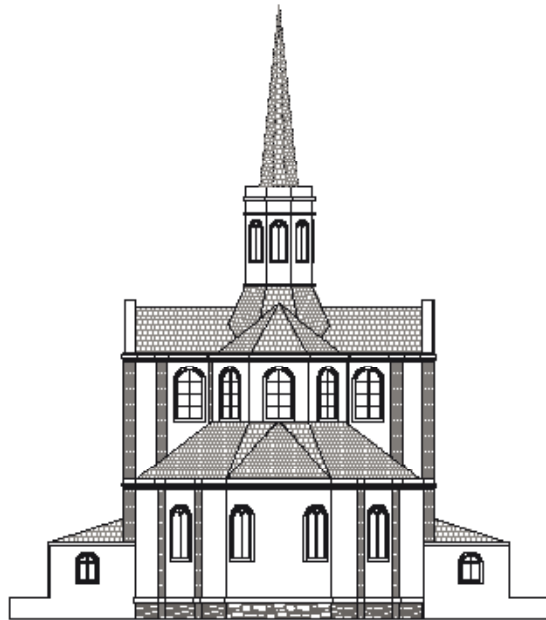
ACCUEIL DES PATIENTS

- 01 Escalier
- 02 Ascenseur Pôle 6
- Sophrologue
- 03 Espace d'attente
- 04 Espace de réception individuelle
- 05 Vestiaire
- 06 Espace de séances collectives

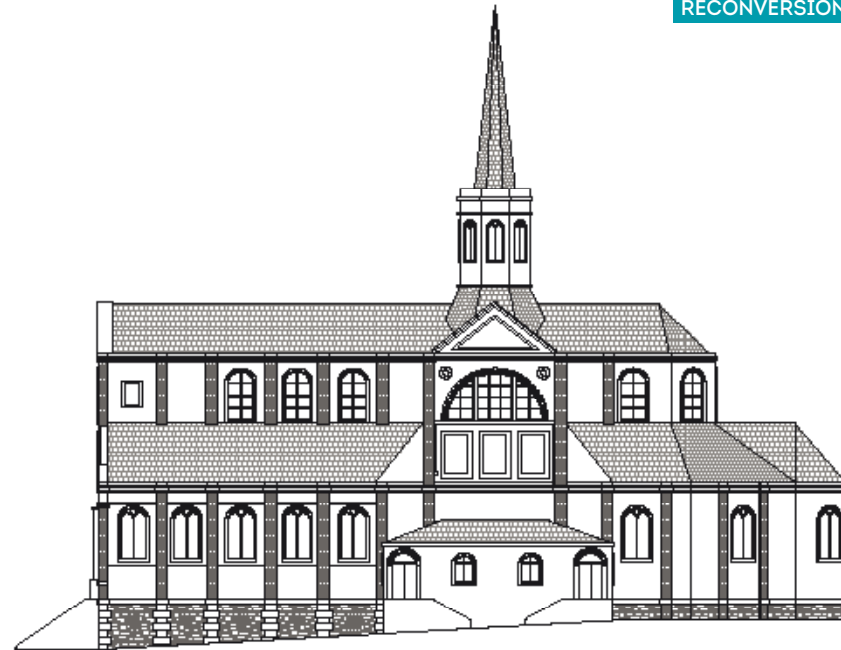


COUPE PERSPECTIVE LONGITUDINALE





ÉLEVATION NORD

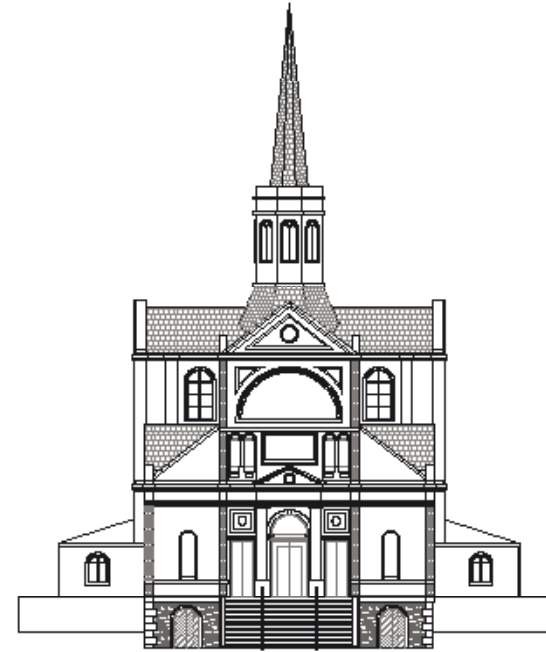


ÉLEVATION EST

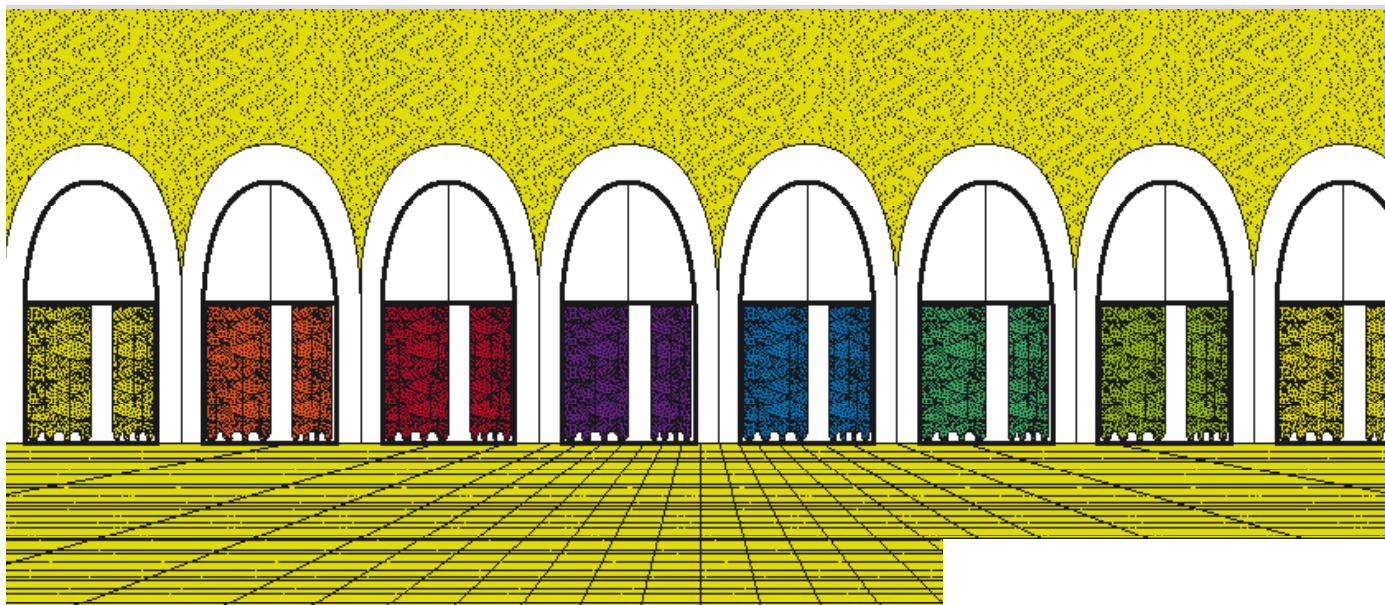
MENTION



ÉLEVATION OUEST



ÉLEVATION SUD



PLAN DE MASSE

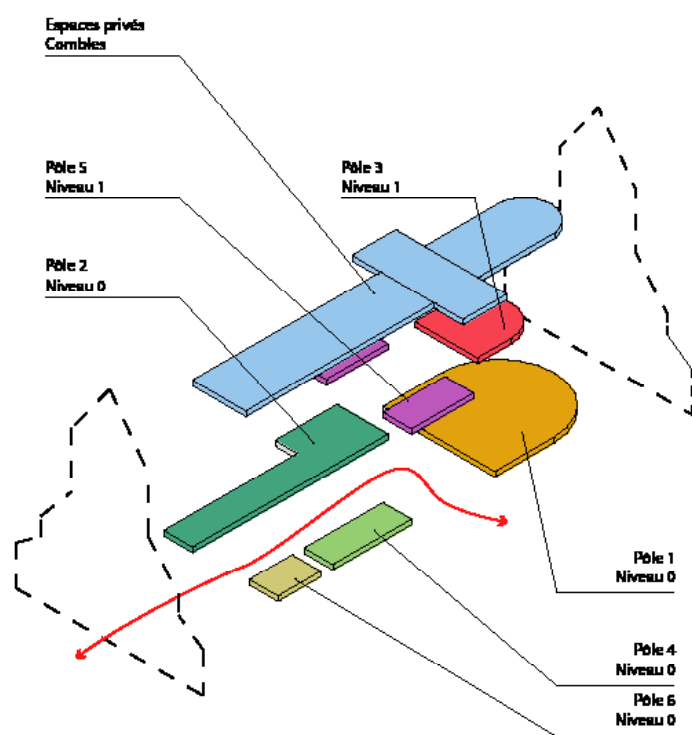


SCHÉMA D'ORGANISATION DES PÔLES ET TRAVERSÉE DE L'ÉDIFICE PAR LA RUE

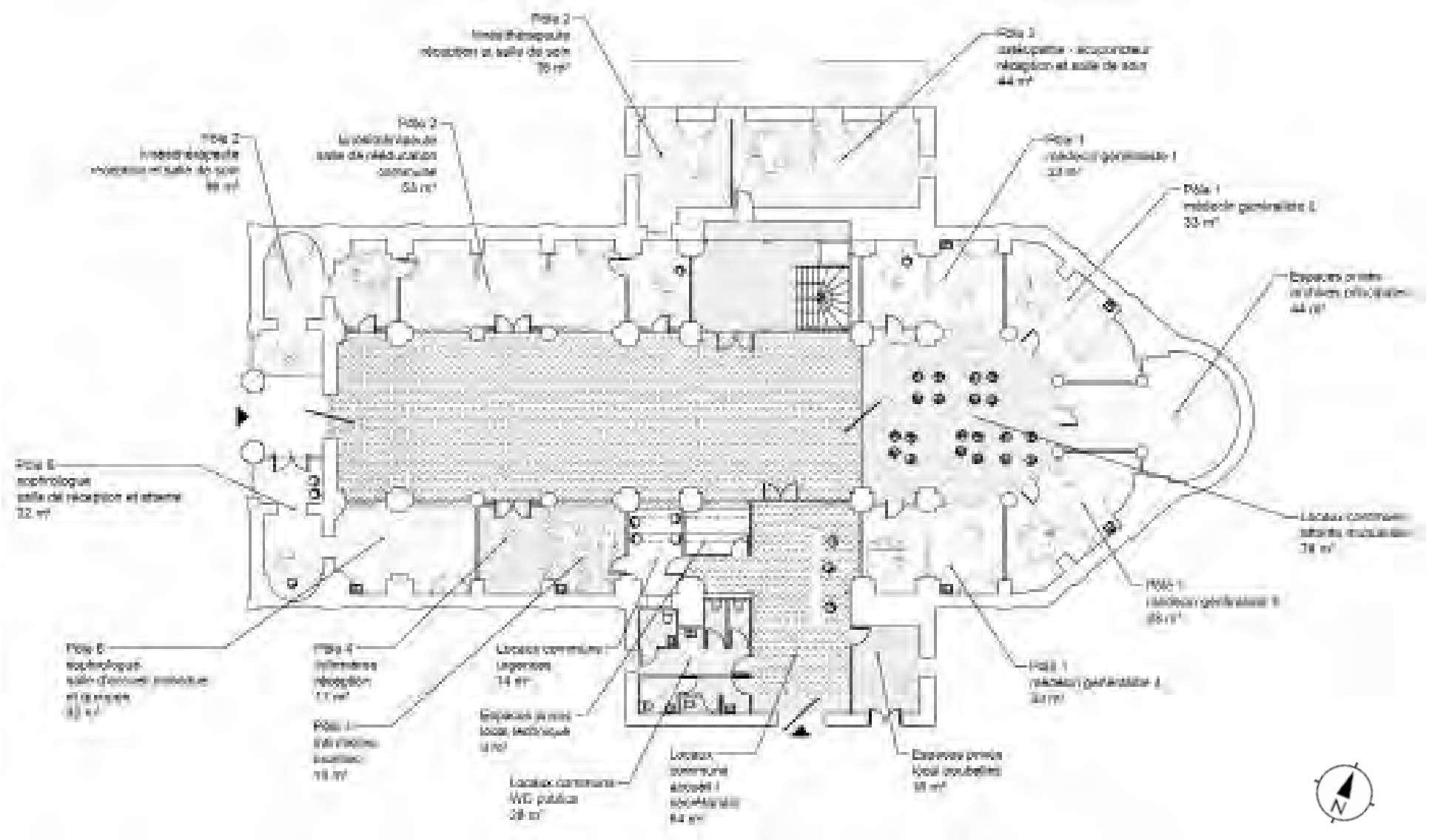
Nouvelle pièce urbaine : l'église est un élément de territoire primordial dans la construction d'une ville. Lieu de rassemblement lié à la vie de la cité, Notre-Dame des Victoires confirme, dans sa stature, ce rôle. Face à l'embouchure de la Touques, elle s'affiche comme la destination de la rue Notre-Dame, à flanc de colline. Or, l'observation des abords de l'église montre qu'elle ne constitue plus un point névralgique de Trouville-sur-Mer : escaliers débouchant sur la route, ceinture de stationnements, etc.

La réhabilitation de ce patrimoine, via le programme de pôle médical, est l'occasion de réintégrer cet édifice. Le projet s'ouvre largement sur la ville par le traitement des accès : un jeu de rampes et d'escaliers permet d'entrer dans le centre médical et qualifie les franges Est et Sud.

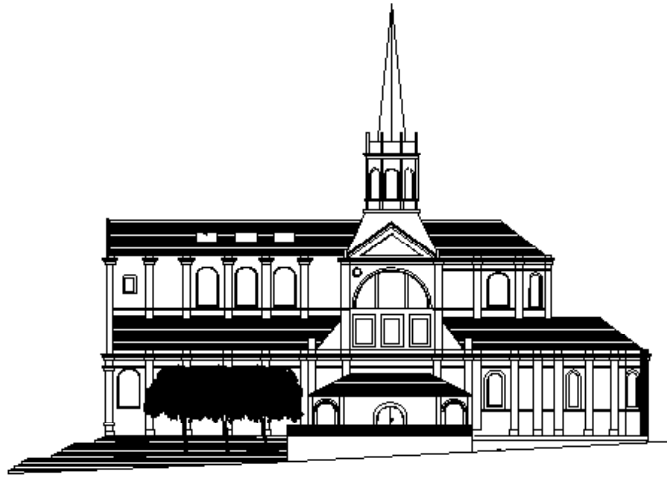
Prolongement de la rue : le projet prévoit deux entrées, au Sud et à l'Ouest, dessinant un parcours traversant l'édifice. Le pôle santé prend place dans les interstices de l'église (transept, bas-côtés, chœur, abside, déambulatoire, combles) tout en laissant le volume de la nef dégagé. Une nouvelle rue est ainsi créée, sous les voûtes de Notre-Dame des Victoires.

Rusticité, volumes et fluidité : les différents pôles suivent la rue. Placées derrière de larges baies, les salles de consultation trouvent leur intimité grâce au jeu fluide du textile. La réhabilitation puise son vocabulaire dans la rusticité des matériaux.

À la rusticité de la pierre répondent le verre et le métal noir des baies, alors que les décors peints trouvent un écho dans la fluidité des rideaux colorés. Ce vitrail revisité, entre abstraction et souplesse, fait aussi appel à l'histoire des lieux : l'utilisation de la tenture dans les édifices religieux et la tradition textile du Nord de la France.



PLAN DU RDC



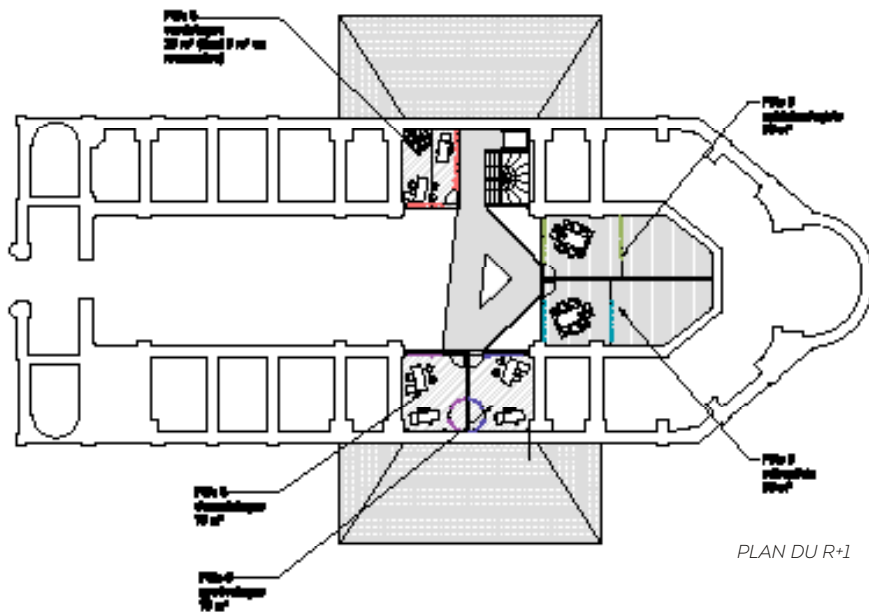
FAÇADE SUD MODIFICATION DES OUVERTURES



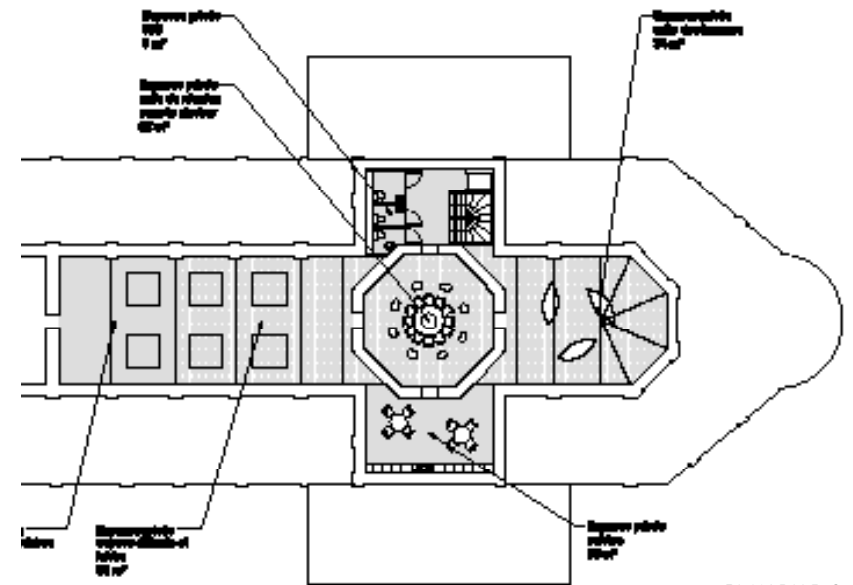
PERSPECTIVE INTÉRIEURE DEPUIS L'ENTRÉE VERS LE CHŒUR



PERSPECTIVE INTÉRIEURE DEPUIS LA NEF VERS L'ENTRÉE



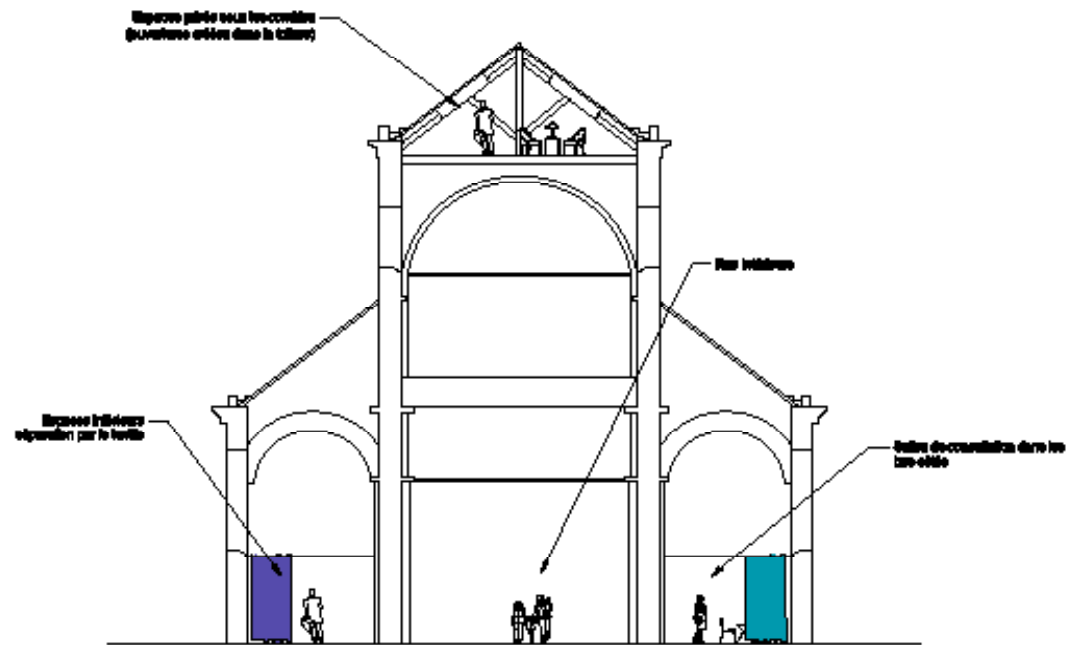
PLAN DU R+1



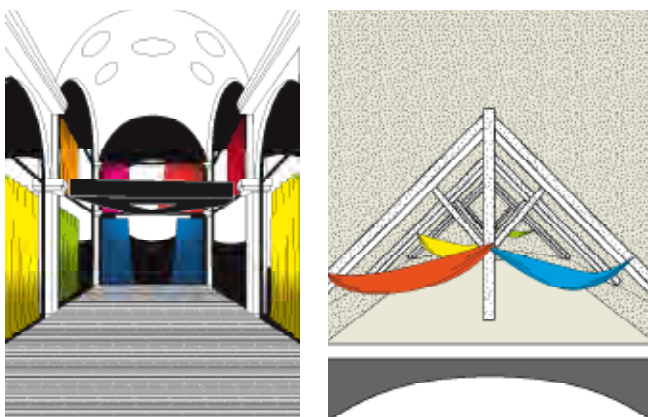
PLAN DU R+2



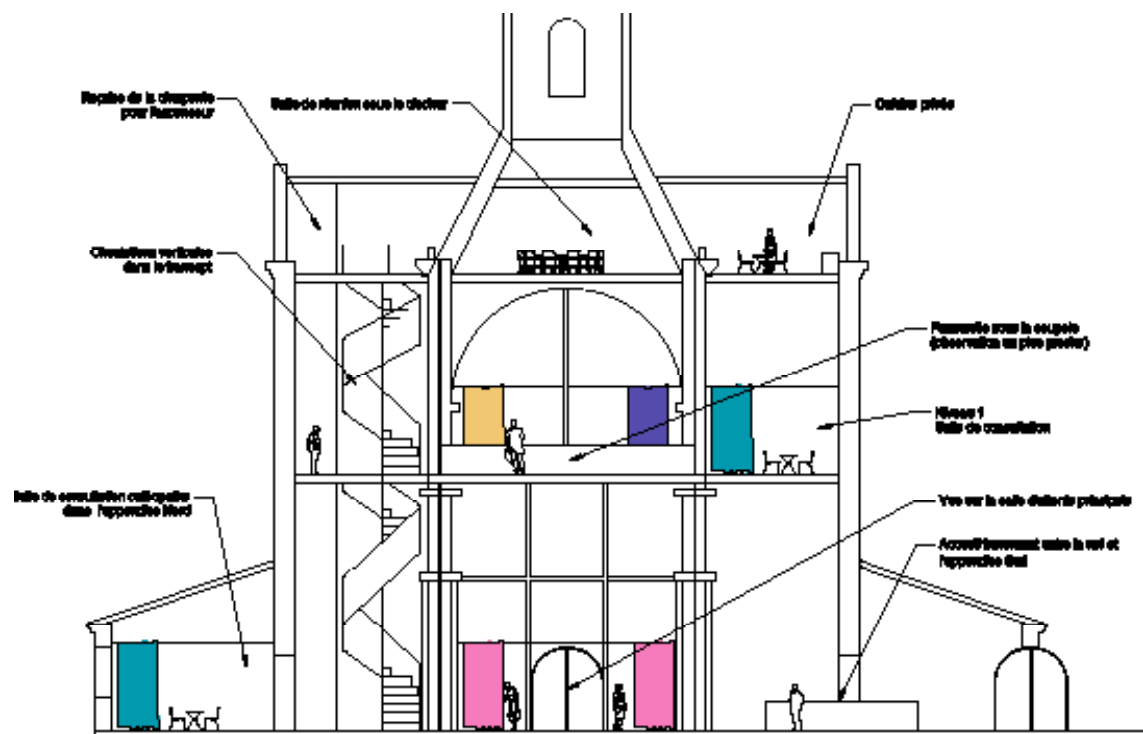
PERSPECTIVE INTÉRIEURE DES BAS CÔTÉS



COUPE TRANSVERSALE SUR NEF ET BAS-CÔTÉS

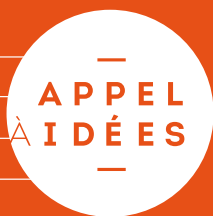


SCHÉMAS DE PRINCIPE DU PROJET :
AMÉNAGEMENT DE LA NEF ET SALLE DES HAMACS



COUPE TRANSVERSALE SUR TRANSEPT

LES
DÉFIS
DU
CAUE
14



SITE

C

RECONVERSION
EN CENTRE TOURISTIQUE

C A N D I D A T U R E S

RECOMPOSÉE SUR MER

066

ORIGAMI, PARCOURS D'UN PAYSAGE

070

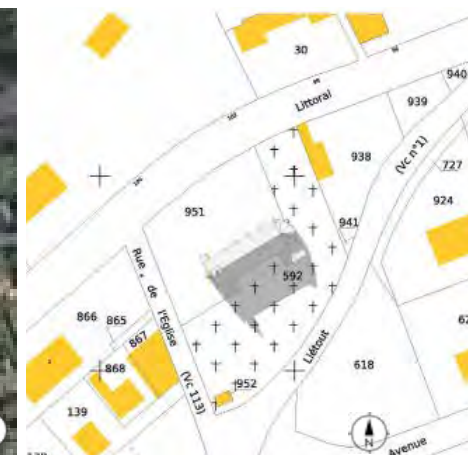
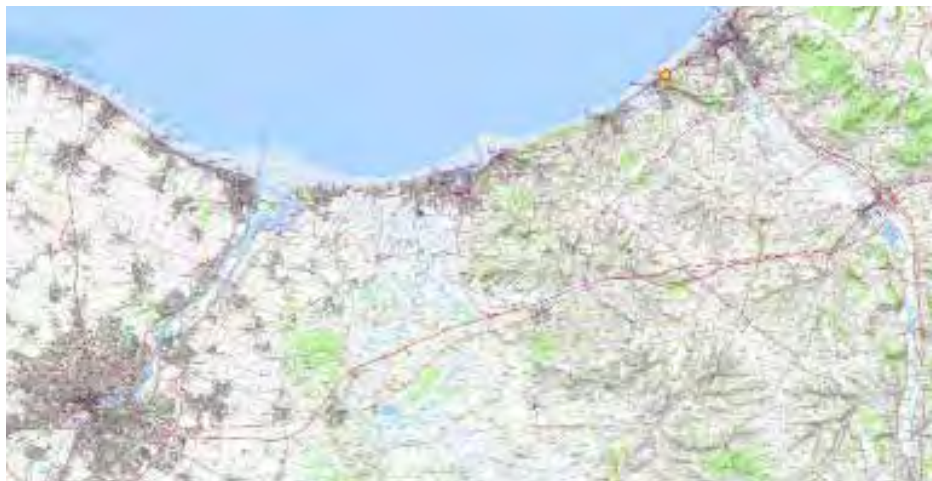
PALIMPSESTE

074

#1 LE CONTEXTE

Petite ville littorale du Pays d'Auge dans le département du Calvados, la commune de Benerville-sur-Mer comporte moins de 500 habitants et vit essentiellement du Tourisme. 80 % des habitations sont des résidences secondaires tandis que sa plage attire un public familial. C'est une ville à la vie saisonnière. Parmi ses atouts, ajoutons qu'elle se situe au croisement de deux GR européens, et que le Mont Canisy présent sur la commune constitue un attrait touristique. Les anciennes batteries de la 2nde Guerre Mondiale, vestiges du mur de l'Atlantique, y sont devenues des points de vue sur le paysage et sont valorisées par une association benervillaise. Un parc remarquable : le domaine des enclos y est également ouvert au public. Côté people, Benerville est la ville d'origine de la famille Gallimard (la fameuse maison d'édition), et fut le lieu de villégiature de Yves Saint-Laurent et de son compagnon Pierre Bergé. Elle vit également les séjours de Marcel Proust lors de ses visites aux Gallimard.

Proche de Deauville, riche de sa géographie, des traces de l'histoire, et de son hippodrome, Benerville-sur-Mer est labellisée « commune touristique ».

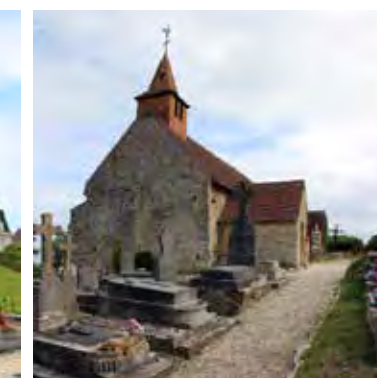


#2 LE SITE

L'église au double patronage Notre-Dame-de-la-Nativité dans un premier temps puis Saint-Christophe dans un second temps, est marquée par plusieurs époques de construction et de remaniements qui s'étendent du XI^{ème} au XXI^{ème} siècle. À titre d'exemple la baie au chevet de l'église a été récemment ajoutée après la dépose du contrefort qui occupait son emplacement.

Le plan allongé comprend une nef plus large que le chœur, et est affublé de volumes rectangulaires greffés de part et d'autre de la façade Sud-Est, l'un pour l'entrée, l'autre pour la sacristie. La couverture de l'ensemble est faite d'ardoises plates. Le clocher a été positionné au-dessus de la nef, à l'extrémité opposée au chœur.

Sur les façades extérieures, des assemblages de pierres dites à arêtes de poisson sont



visibles par endroits, vestiges de la construction d'origine. Il s'agit principalement du mur pignon aveugle en bout de nef et de quelques rangées de pierres sur la façade Sud-Est. Le reste de l'édifice oscille constructivement entre moellons et appareillage de pierre de taille parfois grossièrement rejointoyé au ciment.

Parmi les éléments à noter, un arc triomphal, en plein cintre, est encadré par deux colonnettes en pierre ouvragées datées du XI^{ème} siècle. Vues depuis la nef, celle de gauche est ornée d'un chapiteau à deux visages tandis que celui de la colonne de droite est très dégradé. Un troisième visage est taillé sur le haut du fût de la colonne gauche, et se poursuit avec les reliefs taillés en forme de croix. L'autre fût comporte des losanges.

L'arc triomphal sépare la nef et le chœur de même qu'une différence de niveau de la hauteur d'une marche située sous l'arc.

Pour continuer de distinguer et hiérarchiser les deux espaces, nous observons que la voûte de la nef est construite en bois en suivant le dessin d'un arc à anse de panier, tandis que le plafond du chœur, en bois également, suit une courbe plein cintre et laisse une partie de sa charpente apparente.

Tous ces éléments font que l'église est classée au titre des monuments historiques, tout comme la statue de son saint patron datant du XVI^{ème} siècle.

À droite de l'entrée, une pierre tombale portant la croix des templiers a été fixée après avoir été retrouvée non loin de l'église.

Il est à noter que le terrain qui entoure l'église est fortement pentu au pied de la façade nord-ouest et à légère déclivité sur le reste de la parcelle.

Pour replacer l'église Saint-Christophe dans son contexte, nous pouvons dire que la situation géographique de Saint-Christophe est avantageuse entre le Mont Canisy et le littoral de la Manche. L'église qui s'inscrit sur l'horizon marin, est visible depuis le Mont et en descendant, tout comme elle l'était des marins au large, à qui elle servit de repère par le passé, lorsque ces derniers devaient rejoindre le port de Touques en empruntant l'embouchure du fleuve du même nom (située à Deauville).



#3

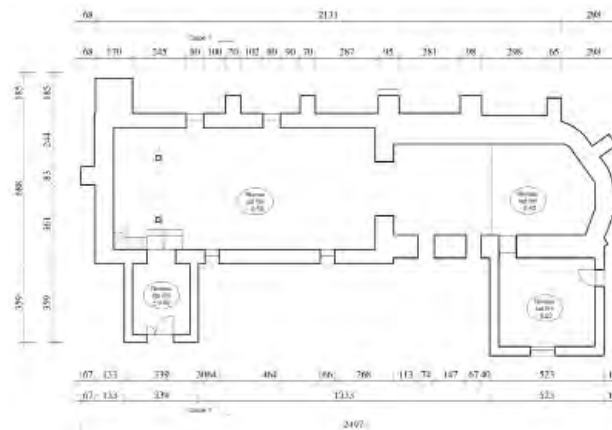
L'HISTOIRE

AVERTISSEMENT : toutes les histoires de l'appel à idées sont des fictions et ne sauraient en aucun cas être confondues avec des situations réelles dans les communes et églises qui servent de support à cet exercice. Nous partons d'un contexte géographique, puis imaginons un scénario inspiré de ce contexte mais avec lequel nous prenons des libertés afin qu'il soit propice à l'invention de solutions architecturales innovantes. Ici nous prenons le parti de dire que l'église est hors d'usage et désacralisée depuis quelques années, et que le cimetière a été déplacé. Bien que l'église soit classée, le sujet pourra être pensé en dehors de contraintes liées à la conservation du patrimoine.

Forte de son histoire, de ses animations et de son contexte géographique avantageux en bord de mer, la commune de Benerville-sur-Mer décide de développer un espace d'accueil touristique à son échelle tout en inscrivant cette activité dans le charme littoral et la qualité architecturale présents sur le site. Développer l'appétence touristique oui, dénaturer le lieu non. Après l'obtention du Label « commune touristique » valable 5 ans, la commune souhaite aller vers un accueil d'excellence et obtenir le label « station classée » qui dure 12 ans. Comment alors développer la qualité d'accueil touristique sans perdre ce qui fait l'attractivité du lieu ?

Le regard des élus se porte vers la petite église Saint-Christophe à l'architecture romane, paisible dans son écrin vert, à la fois proche du littoral et positionnée en bordure de route, donc facilement accessible, et ce à double titre en raison d'un parking public situé à proximité.

Actuellement, l'église est désaffectée et ne sert plus que pour l'accueil de concerts occasionnels. Elle serait idéale en pôle d'accueil touristique avec un restaurant et un petit espace d'exposition. Les élus souhaitent que ce nouveau pôle devienne l'un des départs des randonnées du Mont Canisy. Ils élaborent leur programme. Le restaurant devra être attractif et proposer aux visiteurs, comme aux résidents, un espace qualitatif et agréable en plus d'une cuisine de qualité. Il devra tirer au mieux parti de la situation géographique du site pour optimiser la qualité et la spécificité de son accueil. Sa gestion sera confiée à un gérant extérieur tandis que le pôle touristique sera géré par la Mairie. Ce dernier sera composé d'un point d'accueil et d'informations, d'un petit espace d'exposition, d'une consigne pour les randonneurs, et d'une petite boutique de produits locaux. L'espace d'exposition accueillera tour à tour des artistes et des expositions historiques et culturelles en lien avec la ville et ses environs. Dans la boutique, un espace sera dédié à la vente à emporter pour les randonneurs et les gourmands, le tout alimenté en produits frais par le restaurant voisin. Une petite aire de pique-nique sera aménagée aux abords. Vive les randonnées, qu'elles soient littorales ou rurales ! Afin d'inscrire au mieux le nouveau pôle touristique dans la vie de la commune, l'espace d'accueil deviendra le point de livraison d'une AMAP une fois par semaine. Pour asseoir le projet dans le grand territoire, la communauté de communes Cœur Côte Fleurie (dont fait partie Benerville) prévoit la construction d'un arrêt de bus à l'emplacement du nouveau pôle touristique.



PLAN

Surfaces de l'église

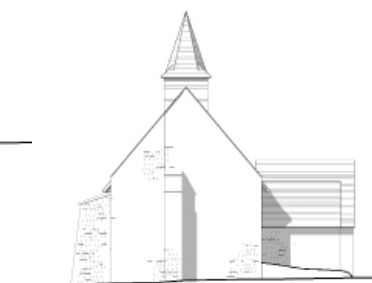
Entrée : 8 m²
Nef : 65 m²
Chœur : 38 m²
Sacristie : 17 m²
Total environ : 128 m²



FAÇADE EST



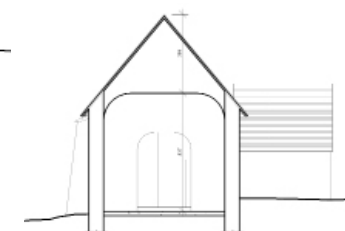
FAÇADE NORD



FAÇADE OUEST



FAÇADE SUD



COUPE

C'est avec ces ambitions que les élus décident, avec votre aide, d'oser un pari innovant en reconvertissant leur église. Ils vous demandent de respecter le caractère du lieu, son identité, tout en étant force de proposition quant à la relecture des espaces alentours et des volumes. Les percements, les extensions, les nouveaux matériaux et nouvelles constructions sont autorisées.

Pour les besoins de l'exercice nous prenons le parti de ne pas rentrer dans la réglementation induite par le classement de l'église au titre des Monuments Historiques. Toutefois quelques traces du passé culturel et religieux de l'église doivent être conservées. En effet la statue du saint patron doit être valorisée à titre de mémoire patrimoniale, « Saint-Christophe était le saint-patron des voyageurs, on estime que celle-ci date du XVI^{ème} ou du XVII^{ème} » précisent les élus. De même, seront à intégrer au projet, les deux colonnettes du XI^{ème} siècle, situées entre le chœur et la nef, et la croix de Malte à l'entrée actuelle. Cette dernière, comme la statue, peut être déplacée.

#4 OBJET DE L'APPEL À IDÉES

Réhabiliter une ancienne église en équipement touristique

Le défi lancé aux candidats est celui de la transformation d'une ancienne église par une nouvelle affectation qui va impacter fortement son architecture. Le programme proposé est celui d'un équipement touristique.

En partant des qualités spatiales de l'édifice, vous aurez à penser à la fois sa transformation intérieure, le réemploi de son volume, travail et articulation des espaces, et à imaginer une extension qui fonctionne en relation avec l'existant.

Verbe d'action : oser ! Oser composer-recomposer les éléments de cette architecture très marquée. Que garder de l'ancien usage (mémoire, patrimoine) ? Qu'enlever pour laisser place au pôle touristique ? Qu'ajouter afin de répondre au programme ?

#5 LE PROGRAMME

Les surfaces sont à titre indicatif.

L'équipement touristique :

- Café - restaurant : environ 116 m²
 - . café - salle de restauration : 50 m²
 - . cuisines + annexes : 30 m²
 - . terrasse : 40 m² minimum
 - . rangement mobilier extérieur : 10 m²
 - . WC PMR : 10 m²
 - . local technique et local ménage : 6 m²
 - . local poubelles : 10 m²

- Antenne relais office du tourisme : environ 55 m²
 - . hall d'accueil/boutique, restauration à emporter/AMAP : 20 m²
 - . consigne : 5 m²
 - . espace d'exposition temporaire : 20 m²
 - . WC PMR : 10 m²
 - . aire de pique-nique
- /Surface totale environ : 171 m²

Les espaces de WC et locaux techniques, ménage et poubelles, peuvent être mutualisés.

#6 LES RÈGLES

Pour les besoins de l'exercice, les candidats ne tiennent pas compte des règles liées au classement Monument Historique de l'église.

Toutefois, il leur faudra tenir compte de certaines contraintes.

Sont à conserver et à garder visibles :

- . le clocher,
- . le mur aveugle de XII^{ème} siècle, pignon ouest,
- . la statue du Saint Patron, plâtre imitation bois, volume nécessaire : 2,20 m de hauteur, 1,00 m de largeur et 0,45 m de profondeur,
- . les deux colonnettes du XI^{ème} siècle, situées entre le chœur et la nef,
- . la croix de Malte, située à l'entrée actuelle, (elle peut être déplacée) dimensions : 1,30 m de hauteur, 0,70 m de largeur et 0,15 m de profondeur.



PERSPECTIVE DEPUIS LE JARDIN



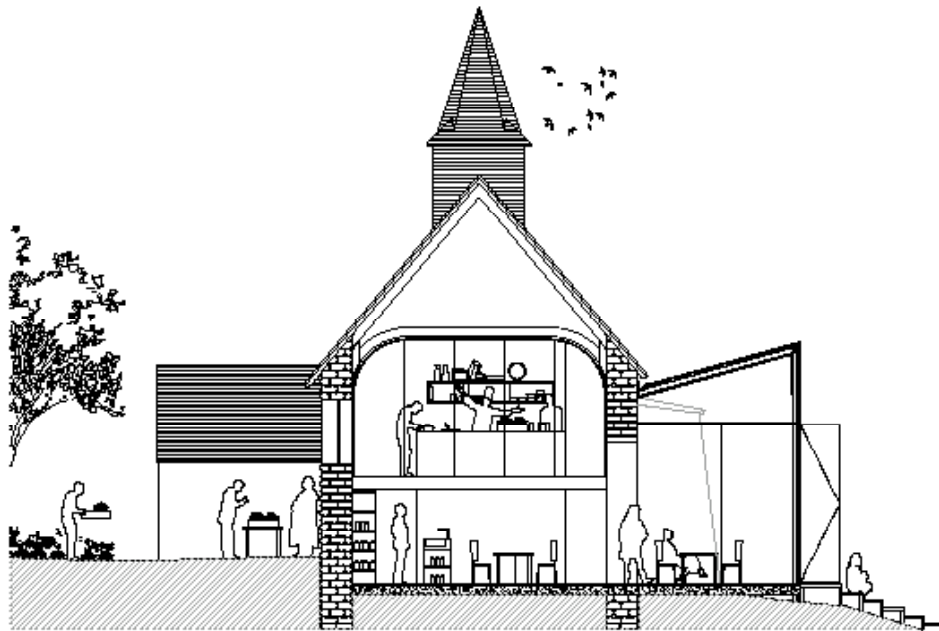
PLAN DE MASSE

L'église de Bénerville occupe une place singulière sur le littoral normand. Érigée sur une butte, située face à la mer, la verticalité de son clocher sonne comme un repère dans le paysage. À l'échelle locale, ce lieu fortement symbolique constitue une centralité. L'église joue un rôle unificateur dans une communauté. C'est un lieu d'échanges et de partages où les chemins se croisent.

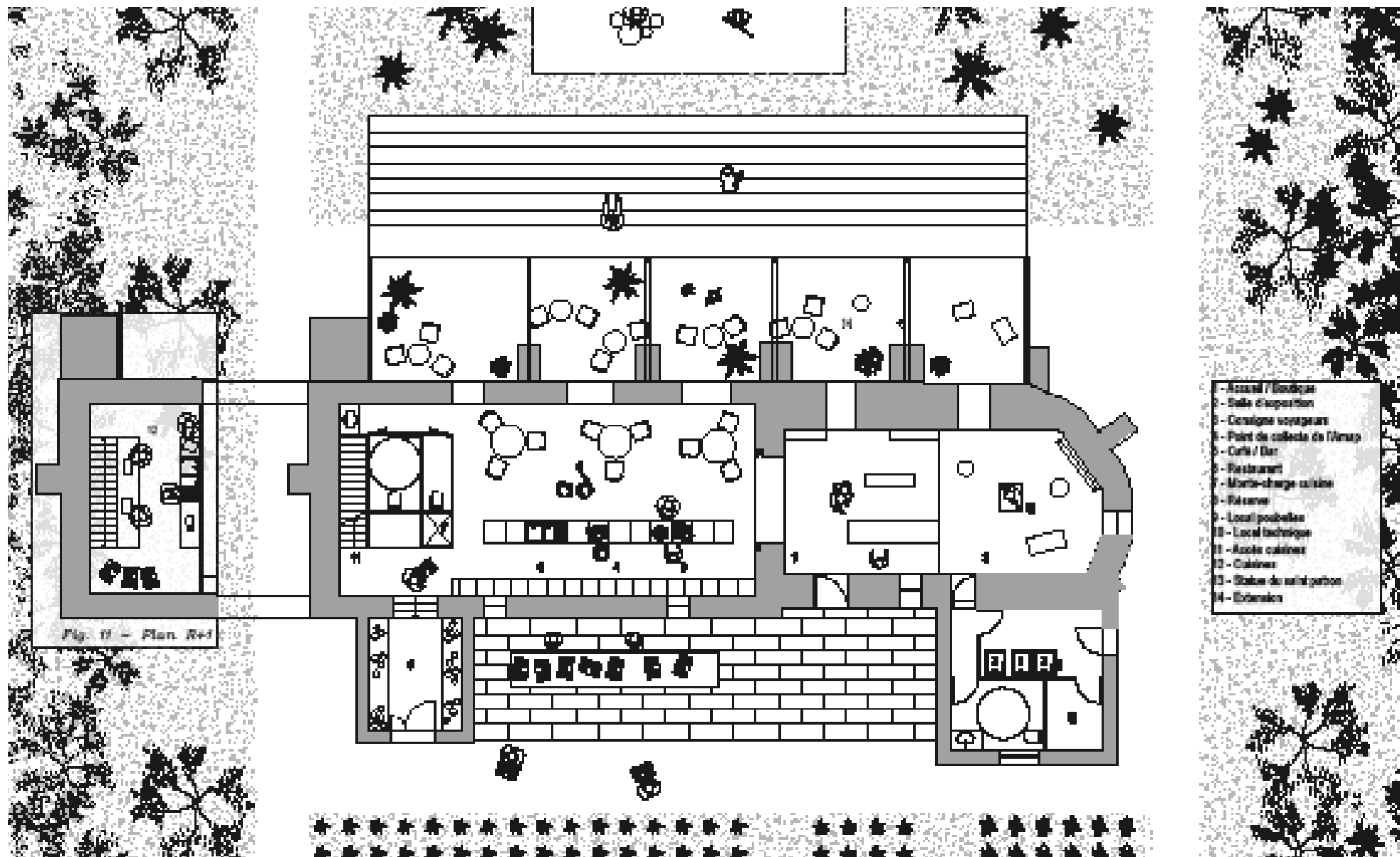
Le projet tente de lui donner une nouvelle centralité territoriale en offrant des usages contemporains. Pour matérialiser cette intention, nous avons adopté une stratégie spatiale basée sur la prolongation du palimpseste. En effet, cette église a déjà subi plusieurs transformations et ajouts. Pour exemple, un contrefort a récemment été déposé pour permettre à la lumière de pénétrer dans l'axe longitudinal de l'édifice.

Les percements existants de la façade Nord sont prolongés verticalement et d'autres saignées ont été réalisées sur la façade Nord de manière à ouvrir les espaces intérieurs sur le paysage marin. Cette recomposition transversale donne une nouvelle orientation à l'église. Les acteurs de l'église, les habitants, voyageurs, touristes, producteurs, artistes et restaurateurs sont invités à constituer une communauté qui donne des sens à ce lieu.

Les nouveaux usages que le concours propose d'intégrer à l'église sont multiples et doivent permettre d'habiter. Le sens de l'église est donc de réunir et mettre en relation, les usages, les personnes et les éléments du territoire. Dans une volonté d'ouverture, Recomposée sur mer permet de donner ce lieu à ses habitants. En exploitant les potentiels de l'édifice présent, elle pourra accueillir à nouveau des « passants » le temps d'une pause, d'un repas, d'une découverte.

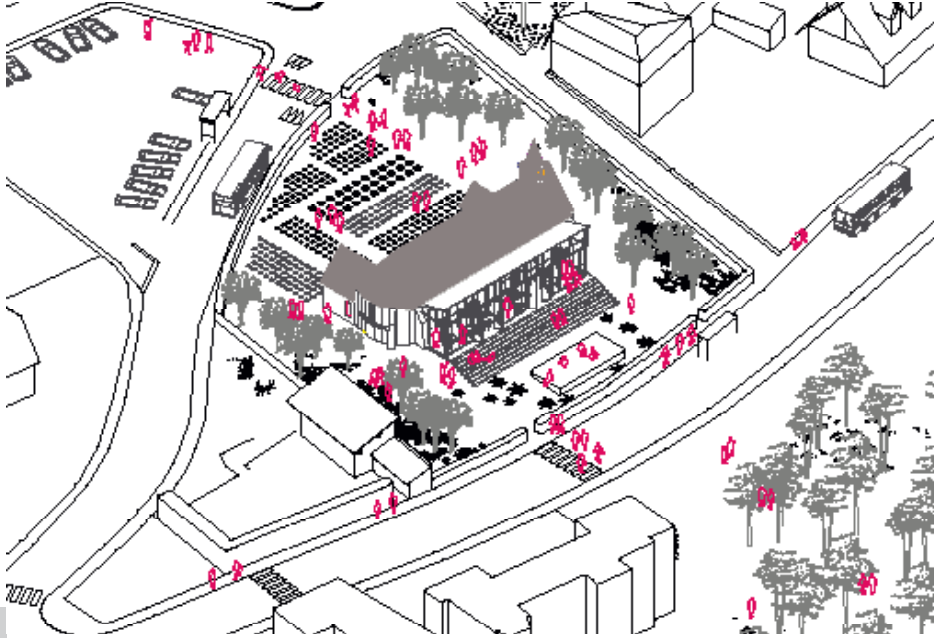


COUPE TRANSVERSALE



PLAN DU RDC ET DU R+1

RECONVERSION EN PÔLE TOURISTIQUE



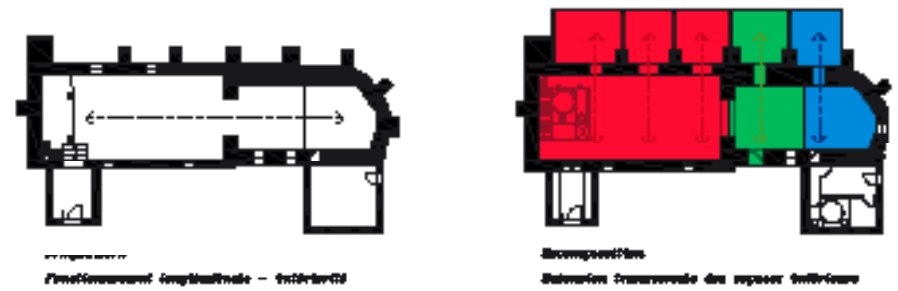
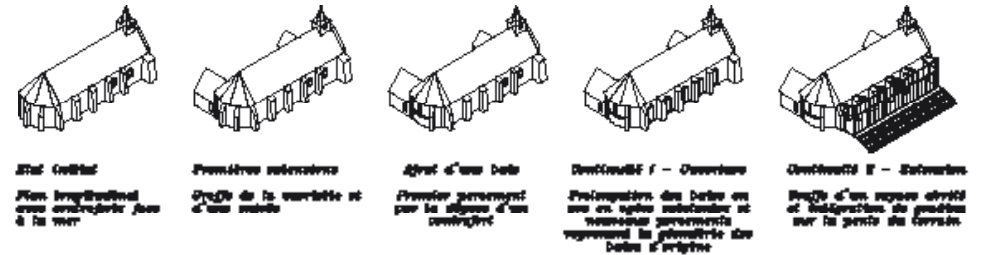
AXONOMÉTRIE DU SITE



PERSPECTIVE INTÉRIURE DEPUIS L'EXTENSION



PERSPECTIVE INTÉRIURE DEPUIS LE RESTAURANT



DIAGRAMMES



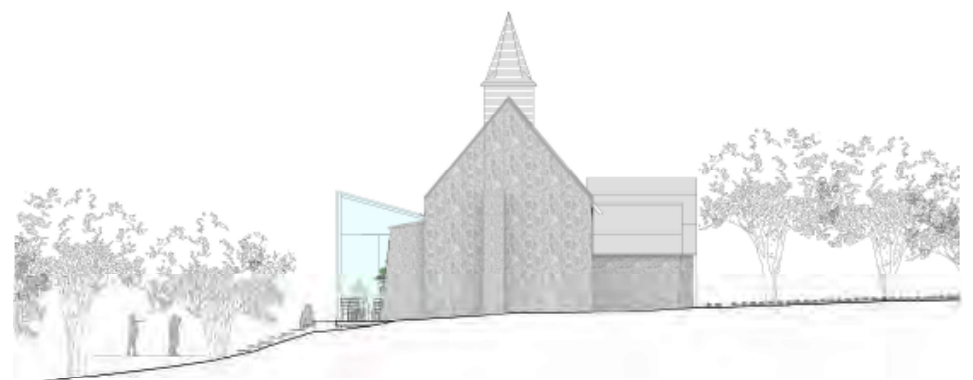
ÉLÉVATION EST



ÉLÉVATION NORD



ÉLÉVATION SUD



ÉLÉVATION OUEST



PERSPECTIVE EXTÉRIEURE



PLAN DE MASSE



PERSPECTIVE INTÉRIEURE

Le projet résulte de l'interprétation de deux différentes échelles : la première, proche, dominée par les volumes clairs et francs de l'urbanité immédiate et de ses maisons de maître, l'autre plus large, unifiée par la couleur sombre des toits du centre de Benerville-sur-Mer. Cette double condition du contexte constitue le fils conducteur du concept proposé.

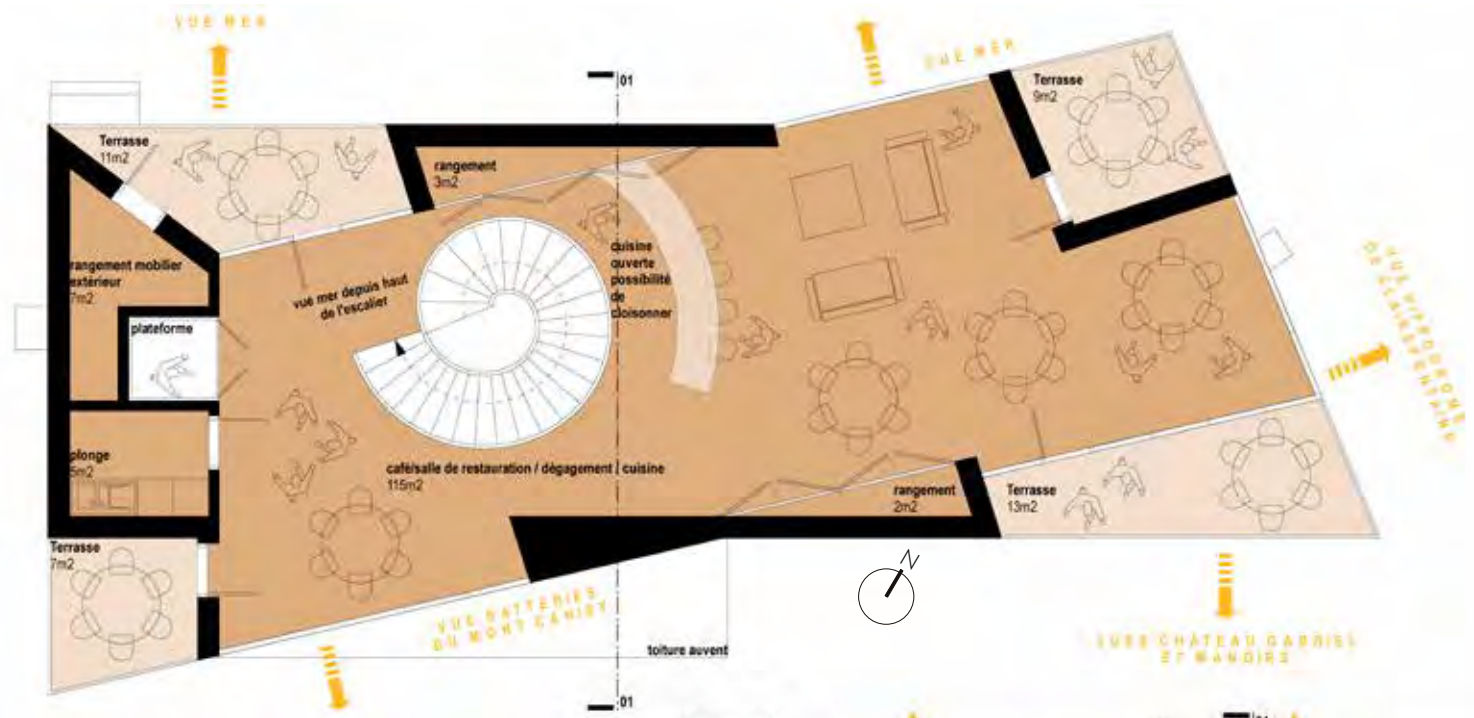
Le projet est constitué d'une nouvelle plateforme métallique pliée qui se dresse au fil du paysage. Elle est déposée sur le bâtiment existant exprimant une volonté d'apesanteur. Le volume sculptural, à la manière des toitures des maisons de maître, exprime la transformation des espaces et des nouveaux usages. Les plis de la nouvelle couverture définissent les dimensions et le caractère de chacun des espaces intérieurs et extérieurs, jusqu'au clocher réaménagé en point de vue sur la ville.

Les jardins extérieurs sont liés au tissu urbain de la ville, offrant des cadrages sur l'environnement immédiat.

Le nouveau bâtiment établit un dialogue permanent entre l'architecture existante et le paysage des couvertures du centre historique de Benerville-sur-Mer. Les matériaux chaleureux et discrets des salles détonnent avec les couvertures en acier Corten qui évoquent par ses tons sombres le caractère des toits de la ville.

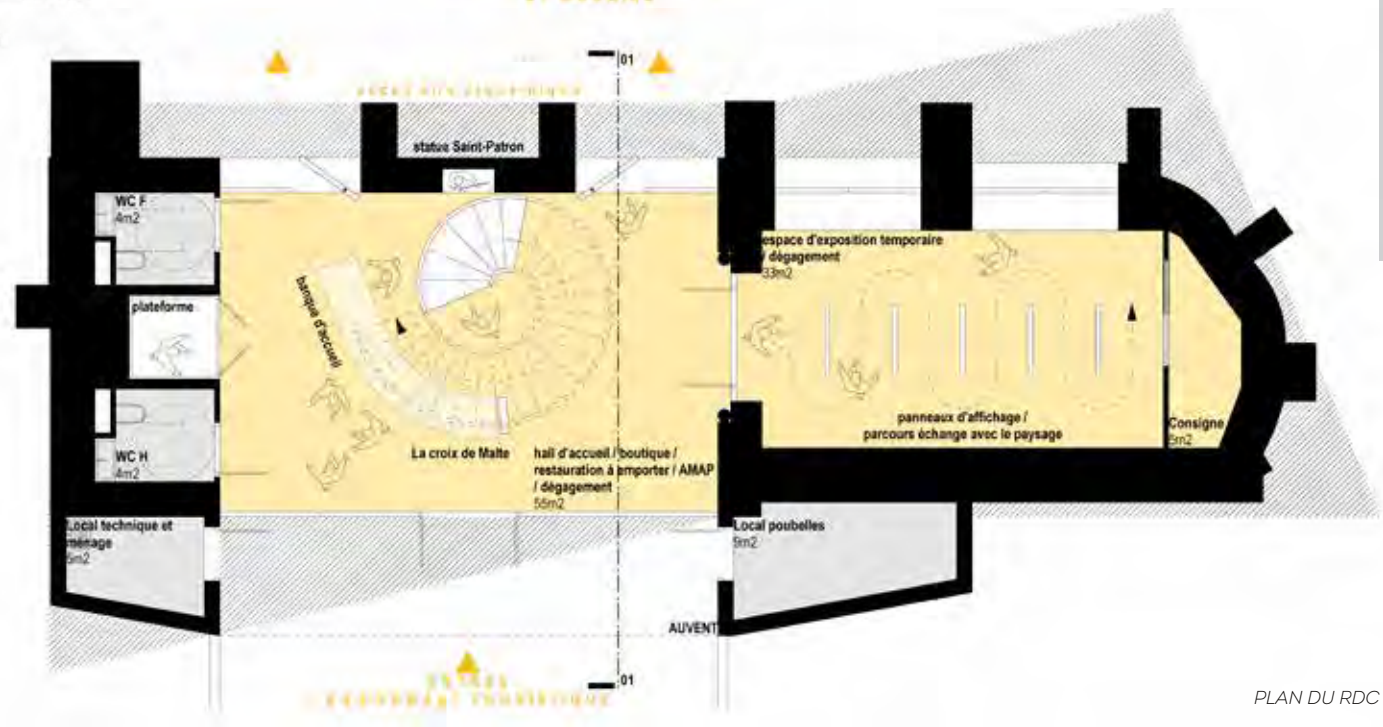
L'atrium de l'escalier apporte de la lumière naturelle au cœur de l'ancienne bâtisse jusque dans le hall d'entrée. Lien physique et visuel entre les périodes, l'escalier est le point de repère comme une chaire, belvédère dans l'ensemble de l'édifice.

Le restaurant polyvalent de l'étage, point d'orgue du projet, est ponctué par de larges ouvertures sur le paysage de Benerville-sur-Mer. À la manière des peintures réalistes, elles offrent des tableaux en évolution permanente au fil des saisons.



PLAN DU R+1

- espaces mutualisés
- antenne relais office du tourisme
- café - restaurant
- terrasses



PLAN DU RDC

AUTRES CANDIDATURES

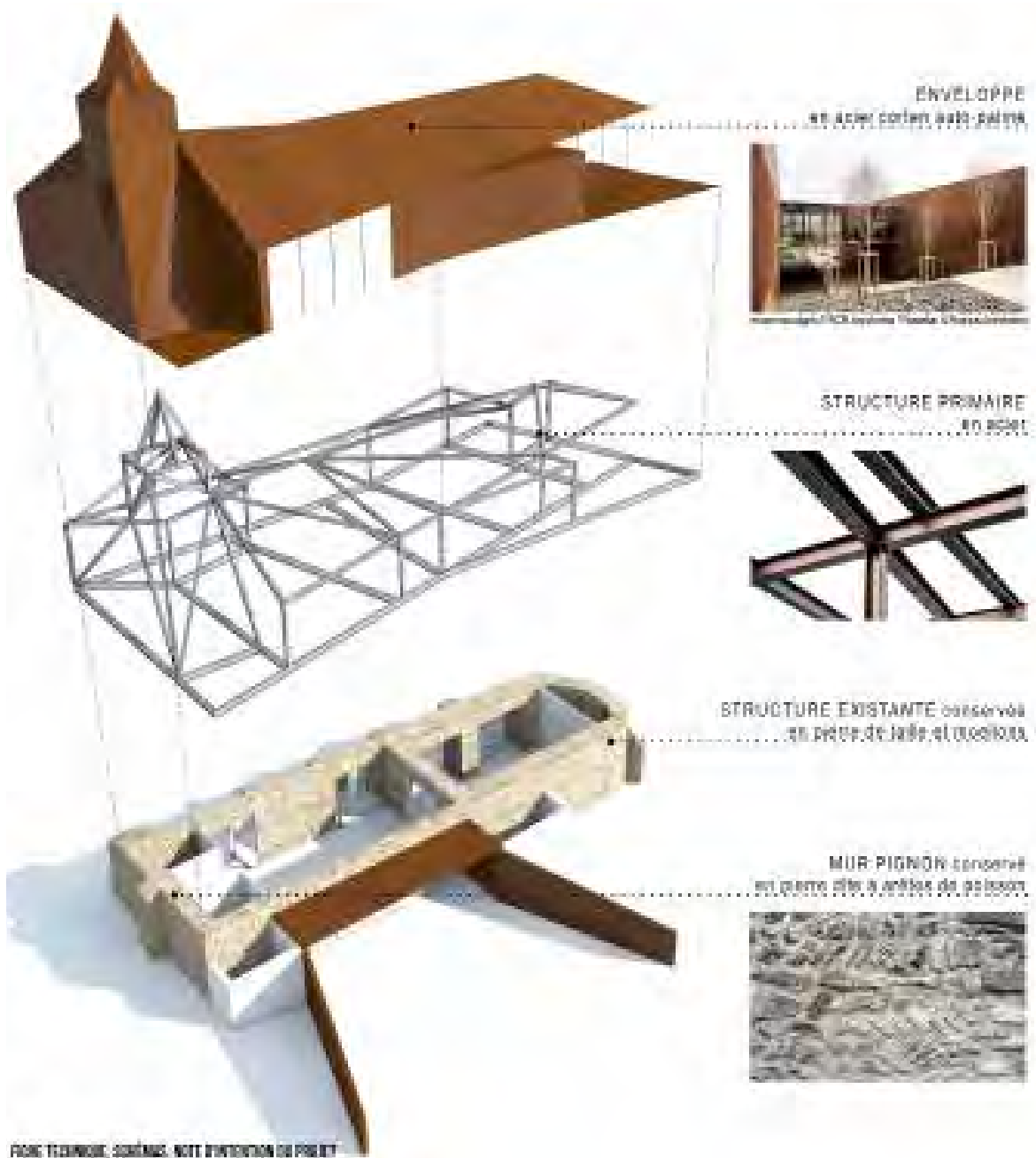


SCHÉMA CONSTRUCTIF



ÉLEVATION NORD-EST



ÉLEVATION SUD-OUEST

PARCOURS D'UN PAYSAGÉ | ORIGAMI, |

RECONVERSION EN PÔLE TOURISTIQUE

SITE
C



ÉLEVATION SUD-EST



COUPE TRANSVERSALE



ÉLEVATION NORD-OUEST



AXONOMÉTRIE

AUTRES
CANDIDATURES

073. ORIGAMI, PARCOURS D'UN PAYSAGE



PERSPECTIVE EXTÉRIEURE



PLAN DE MASSE

Définitions : manuscrit sur parchemin d'auteurs anciens que les copistes du Moyen Âge ont effacé pour le recouvrir d'un second texte. Œuvre dont l'état présent peut laisser supposer et apparaître des traces de versions antérieures.

L'attribution d'un nouveau rôle à l'église Saint-Christophe fait écho à la volonté de la commune de développer son activité touristique en renforçant son offre d'accueil tout en offrant à sa population des espaces de réunion.

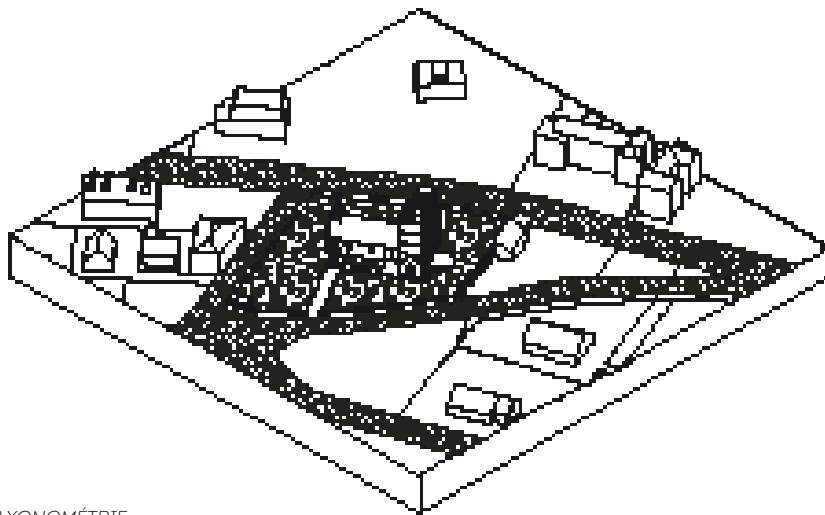
L'église porte en elle l'histoire de son évolution, elle accumule différentes strates temporelles témoignant des évolutions qu'elle a connues. Face à ce constat, le projet cherche à prolonger son histoire en écrivant une nouvelle page liée à ses nouvelles fonctions.

Visible de toutes parts, depuis la mer comme le Mont-Canisy, l'église constitue un repère dans le territoire.

En accentuant cette dimension par la création d'un événement, à l'image du phare, le projet prend le parti d'affirmer sa réhabilitation. La mise en place d'un volume d'acier et de verre, à la fois présent et effacé, jouant de reflets et de transparences, au-dessus du volume du chœur et de la sacristie, défend l'idée d'interagir avec le déjà-là tout en faisant évoluer une architecture aujourd'hui délaissée.

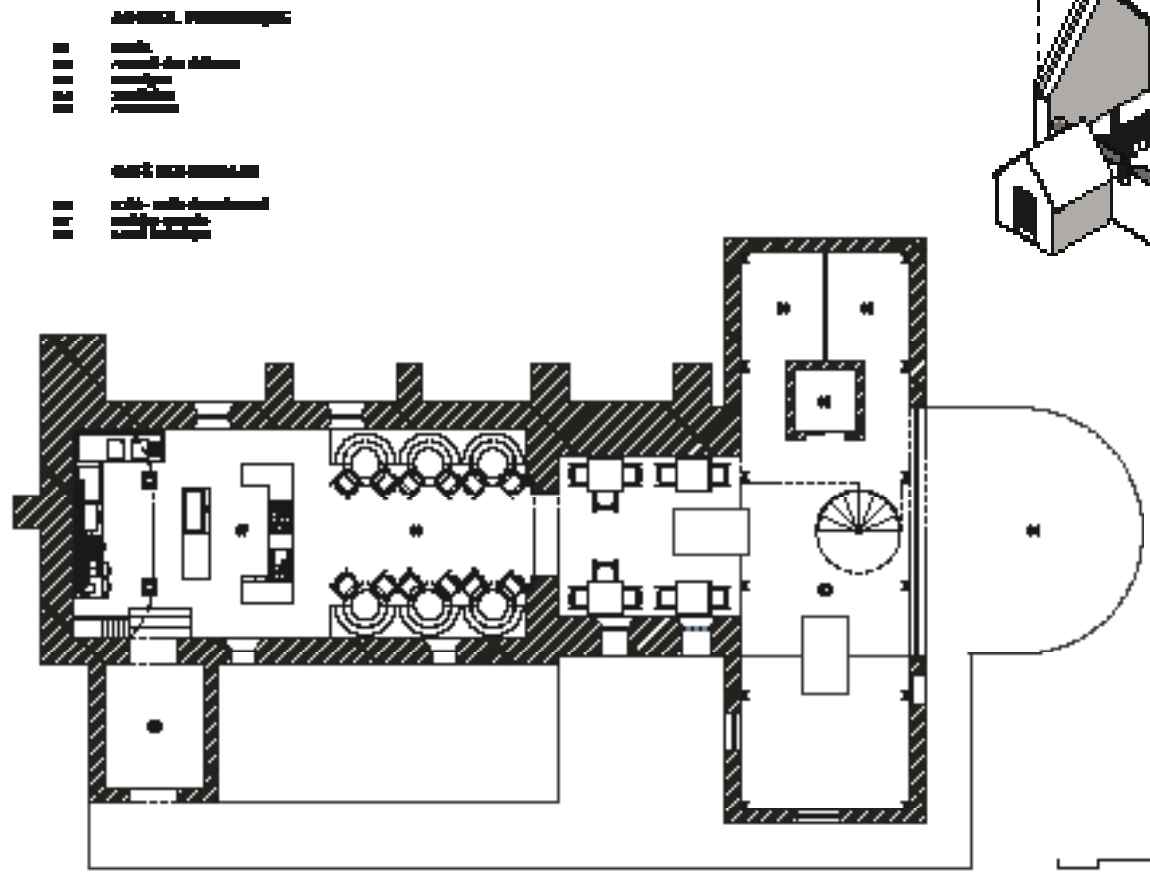
Afin d'affirmer sa désacralisation, le projet prend le parti de transformer le chœur de l'église en lieu d'accueil. Surplombant cet office, une galerie aérienne hébergeant différentes expositions, permet d'animer le lieu tout en révélant ce territoire littoral. Dans l'ancienne nef, un restaurant souligne la linéarité du projet et offre une perspective sur l'extension créée.

La création d'un parvis fait d'un jeu d'embranchement cherche à désenclaver l'église et l'ouvrir sur son environnement pour en faire un lieu de rencontre et non plus de recueillement.

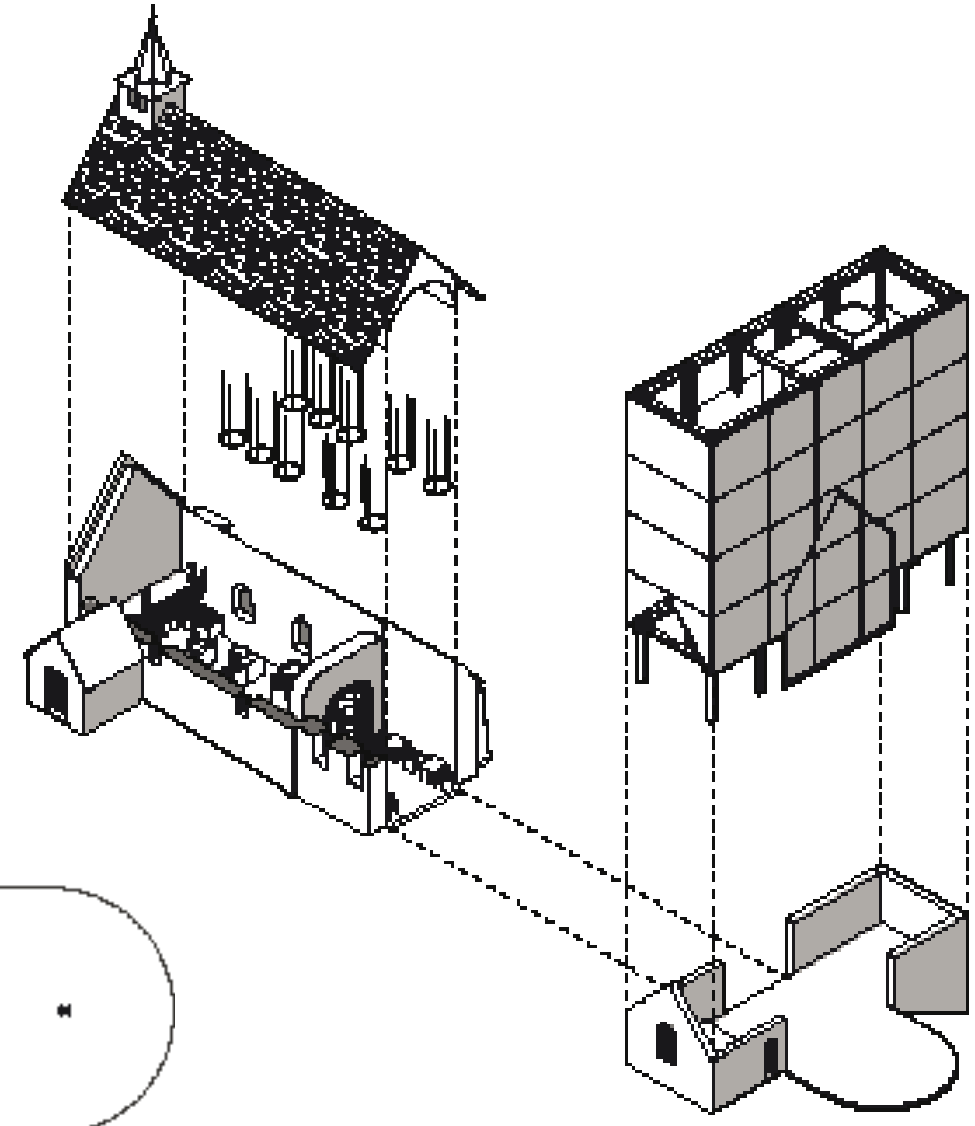


AXONOMÉTRIE

BAUFILS Morgan_Architecte DE diplômé HMONP_Bordeaux
HERNANDEZ Hugues_Architecte DE diplômé HMONP_Bordeaux
MARTY Ariane_Architecte DE diplômé HMONP_Bordeaux



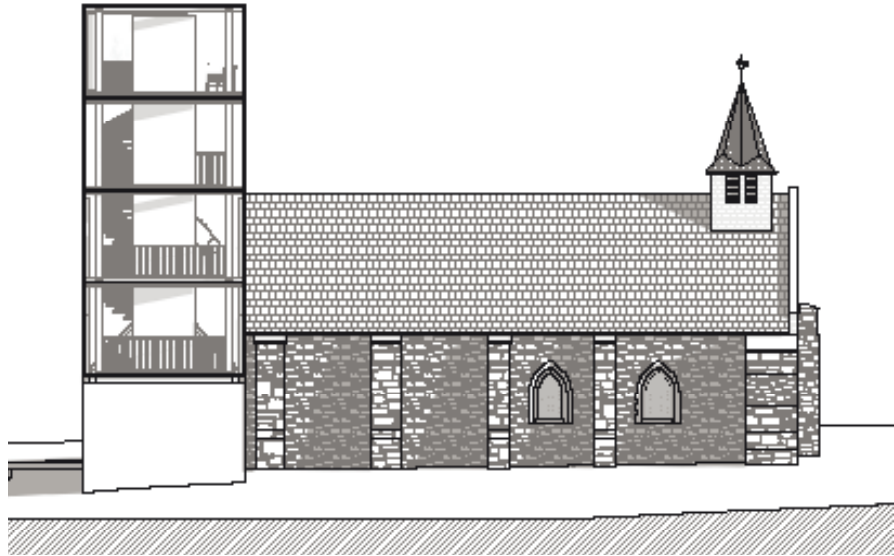
PLAN DU RDC



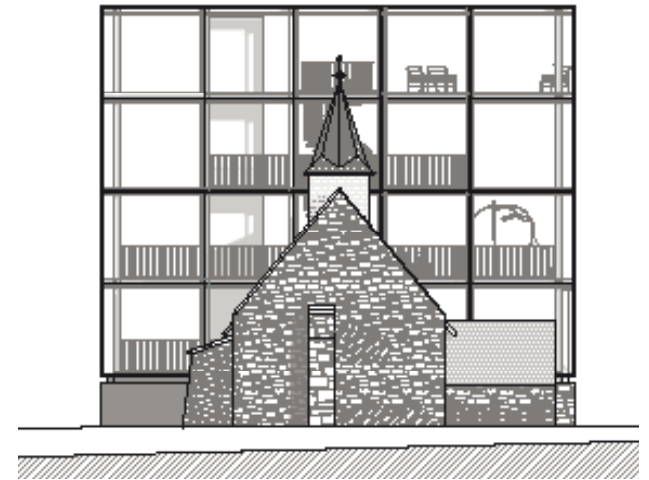
AXONOMÉTRIE ÉCLATÉE



AUTRES
CANDIDATURES



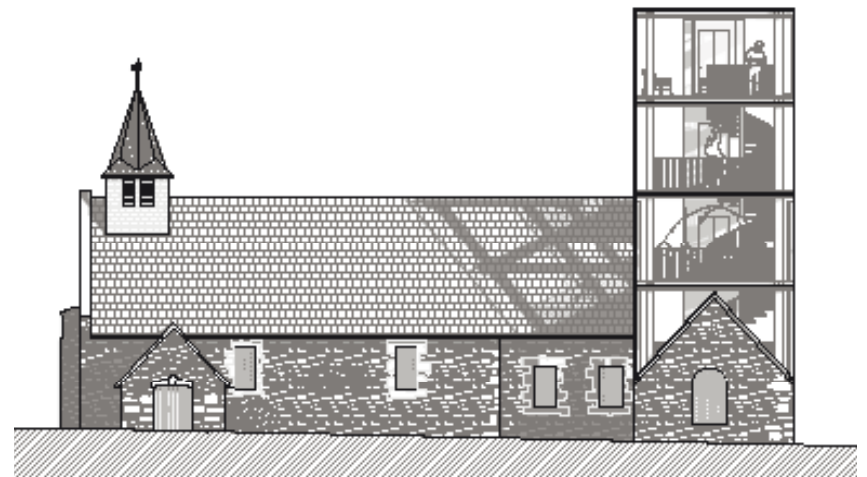
ÉLEVATION NORD



FAÇADE OUEST



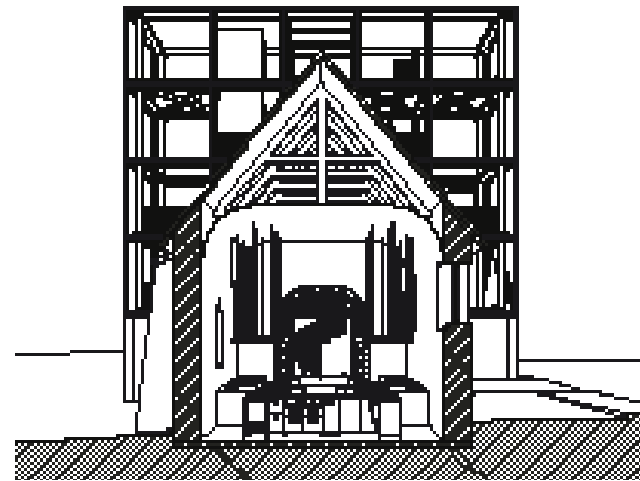
FAÇADE EST



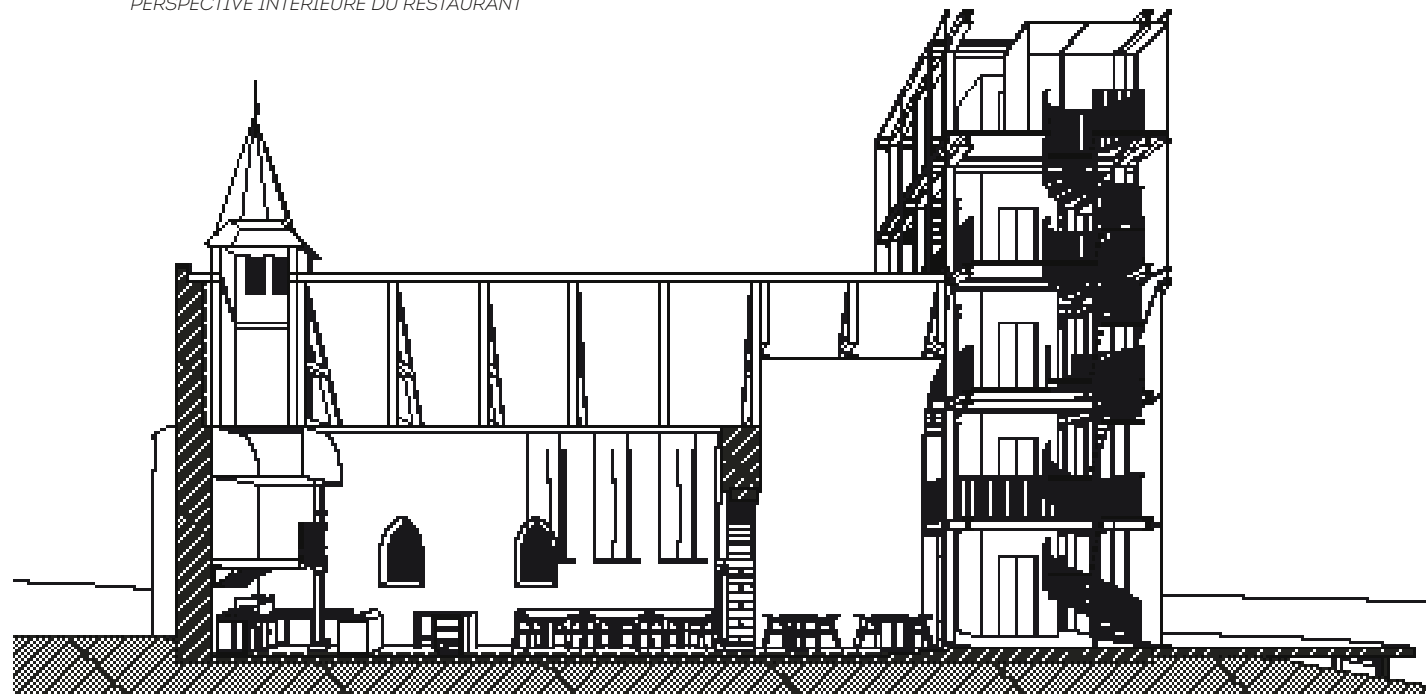
FAÇADE SUD



PERSPECTIVE INTÉRIEURE DU RESTAURANT



COUPE TRANSVERSALE PERSPECTIVE



COUPE LONGITUDINALE PERSPECTIVE



JURY

Hubert COURSEAUX

*Président du CAUE du Calvados
Président du jury*

Hervé DECLOMESNIL

Conseiller ordinal et architecte DPLG du patrimoine, Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie

Emmanuelle FERET

Conseillère ordinale et architecte HMONP, Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie

Jacques MARIE

Maire de Bénerville-sur-Mer

Jean-Charles De Seze

Architecte du patrimoine

Michel Roca

Vice président du Conseil Départemental, médecin retraité

Sophie Simonnet

*Conseillère départementale du Calvados, Canton de Caen 1
Maire adjointe à la ville de Caen*

Dominique Laprie-Sentenac

Architecte des Bâtiments de France, responsable de l'U.D.A.P. du Calvados

Sylvie Jacq

*Conseillère départementale du canton de Thury-Harcourt
Référente Archéologie, Patrimoine et Archives Départementales*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fabien TESSIER
Directeur du CAUE

RÉDACTION

Eugénie BAYLAC
Architecte DE
Ingrid PREMPAIN
Chargée d'action culturelle

CONCEPTION GRAPHIQUE

Véronique JOSSET-LE BARBENCHON
Infographiste

COMITÉ DE TECHNIQUE

Céline CODERCH
Architecte HMONP
Audrey DUREL
Chargée de Communication
Nathalie FER
Chargée de recherche
Hélène JANDRICEK
Documentaliste
Élodie PAILLARD
Architecte HMONP
Claire SAMASSA
Architecte DPLG référente
Brigitte TOSTAIN
Secrétaire de direction

SOURCES

Nous remercions chaleureusement les agences nous ayant gracieusement communiqué les éléments graphiques plans, coupes et élévations des églises qui nous ont été d'une aide précieuse pour la mise en place de cet appel à idées.

*Site A : Atelier d'architecture Saint-Benoît
Site B : Atelier d'architecture Emmanuel Hemon
Site C : Atelier d'architecture Emmanuel Hemon*

Photos © CAUE 14 - Eugénie Baylac

BIBLIOGRAPHIE

EXPOSITIONS

- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. *Lieux en devenir. Exposition, Alençon, Sées, 2009.*

OUVRAGES

- *Recyclage des lieux de culte, La Pierre d'Angle, n° 65, 2014, 56 p.*
- Collectif. *L'avenir des églises : état des lieux, stratégies et programmes de reconversion : Presses universitaires de Lyon, 2019, 180 p.*
- BOUET Pierre. *Que vont devenir les églises normandes ? : sauvegarde et valorisation du patrimoine architectural de Normandie, Ed. Charles Corlet, 2017, 259 p.*
- DE SAGAZAN Benoît. *Avenir du patrimoine religieux : la messe est-elle dite ? Revue Etudes, octobre 2018.*
- DE SAGAZAN Benoît. *Transformer et reconvertir dans Lieux de culte (Vademecum n° 3 de Patrimoine Aurhalpin, 2017)*
- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. *Regards sur les églises de France. Lieux de culte, lieux de culture. Actes des journées d'étude d'Alençon : direction de la publication, Actes Sud / ACAOAF, 2006.*
- LASSERE Odile, RAMBAUD Isabelle. *Restaurer son église. - Editions lieux dits, 2009, 208 p.*
- *Les lieux de culte : conserver, restaurer, valoriser et reconvertir. - Patrimoine Aurhalpin, 2017, 48 p.*

REVUES ET ARTICLES

- FORNEROD Anne. « *Le patrimoine religieux : nouvelles normes et nouveaux acteurs* », in Jean-Pierre Bady, Marie Cornu, Jérôme Fromageau, Jean-Michel Leniaud, Vincent Négri (dir.), *De 1913 au Code du patrimoine, une loi en évolution, Paris, La Documentation française, 2018, pp. 356-363*
- FORNEROD Anne. *Les enjeux contemporains du patrimoine culturel religieux (coordination du dossier), Revue du droit des religions, n° 3, mai 2017, p. 9-108*
- FORNEROD Anne. « *La patrimonialisation des édifices du culte : quel rôle du droit ?* », dans C. Faltrauer, Ph. Martin, L. Obadia (dir.), *Patrimoine religieux : Désacralisation, requalification, réappropriation, Riveneuve éditions, 2012, p. 67-83*
- FORNEROD Anne. « *La valorisation culturelle des édifices cultuels : la réforme du code général de la propriété des personnes publiques* », *Chroniques d'art sacré, décembre 2006, p. 30-31*
- FORNEROD Anne. « *Affectation culturelle et affectation culturelle* », dans B. Basdevant-Gaudemet, M. Cornu, J. Fromageau (dir.), *Le patrimoine culturel religieux. Enjeux juridiques et pratiques culturelles, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 237-247*
- JANSEN Philippe. « *Église, espace social. Éléments d'une enquête* », *Revue d'histoire de l'Église de France, tome 76, n°197, 1990, pp. 185-192.*
- MEYNIER-PHILIP Mélanie, « *Entre patrimoine et développement durable, quel avenir pour les églises paroissiales ?* », *Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 9, n°1 | Mars 2018*
- PIERRE Manon. *Du missel au CD-ROM, du ciboire au café. - Architecture intérieure créée, 02/2015, n° 371, pp. 58-65*
- *Quel péril sur les églises de France ? Etat des lieux, reconversions, destructions, restaurations, comparaisons. Patrimoine et cadre de vie - Les cahiers de la Ligue urbaine et architecturale 2014 - N° 193*

COMMUNICATIONS ET CONFÉRENCES

- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. *Table-ronde du colloque des Bernardins, Les églises, un enjeu pour tous, Conférence des évêques de France, Paris, 2017.*
- DESMOULINS-HÉMERY Servanne. *Les églises demain, entre usage partagé et reconversion, journée Gérard Burel, Alençon, 16 juin 2016 : organisation et animation. Captation vidéo : <https://www.youtube.com/playlist?list=PL--yr-QcTxU6TMFrP3zqz2A5L4UbF8OAJ>*
- FORNEROD Anne. « *Le patrimoine religieux, enjeux contemporains d'un héritage symbolique* », colloque *Le devenir des églises, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle (CAUE), Nancy, 5 octobre 2018*
- SUAUD Charles. « *Les églises, quel avenir pour ce patrimoine ?* », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique, 150, 2015, pp. 327-341.*
- SUAUD Charles. « *Les églises-bâtiments vécues au quotidien : la force des héritages à l'épreuve de la sécularisation* ». *Communication à la journée d'étude Quel avenir pour les églises du XIXème siècle ?, organisée par S. Gicquel, Université de Rennes 2.*
- SUAUD Charles. « *Entre tradition, déchristianisation et sécularisation : les églises au défi du changement* », in B. Chavardès et P. Dufieux (dir.), *L'avenir des églises. États des lieux, stratégies et programmes de reconversion. Presses Universitaires de Lyon, 2018.*
- SUAUD Charles. « *Éternelles églises ? Les églises de pierre au défi d'un monde déchristianisé et sécularisé* ». *Communication au colloque Le devenir des églises. Les collectivités face aux défis de mutation du patrimoine religieux, Nancy, 4-5 octobre 2018.*

SITE INTERNET

- <http://www.ledevenirdeseglises.fr>

RÉFÉRENCES

SITE A

Exemples d'usages partagés des églises

- *Vendée-Vitrail, à Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre en Vendée : une église devient un musée du vitrail quelques mois par an et redevient une église le reste de l'année*
- *La fromagerie du Presbytère, église Sainte-Élisabeth-de-Hongrie, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, centre du Québec : http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/uploads/documents/Fromagerie_du_presbytere___Warwick.pdf*
- *Centre multifonctionnel de la Durantaye, au Québec. L'église sert aussi bien de salle des fêtes, conférences, repas, que de lieu de culte : http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/uploads/documents/Centre_multifonctionnel___La_Durantaye.pdf*

SITE B

- *L'auditorium Saint-Laurent de Bayeux : il fut installé dans une ancienne église. L'ensemble du programme tient dans le volume existant. De l'extérieur il est impossible de savoir qu'il s'agit d'un auditorium et non plus d'une église ; de l'intérieur, il est à peine imaginable que l'auditorium a été construit dans une ancienne église*
- *Hôtel mercure à Poitiers. Un plancher béton sur colonnes a été ajouté dans l'église afin d'augmenter le potentiel spatial du lieu*

- La fromagerie du Presbytère, église Sainte-Élisabeth de Hongrie, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, centre du Québec : http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/uploads/documents/Fromagerie_du_presbytere___Warwick.pdf
- Vertige escalade, des églises réinventées, église Christ-Roi Sherbrooke Estrie, Québec : <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>
- Travaux de l'architecte belge Henk de Smet : <https://www.youtube.com/watch?v=AOH8ssuFR3Q>
- Article les 12 recommandations : <http://www.ledevenirdeseglises.fr/medias/files/article-a-257-fr-bwmstr.pdf>
- Le devenir des églises, CAUE 54 : <https://www.youtube.com/watch?v=-qJAT2wXr-o>

SITE C

- Travaux de l'architecte belge Henk de Smet : <https://www.youtube.com/watch?v=AOH8ssuFR3Q>
 - Article les 12 recommandations : <http://www.ledevenirdeseglises.fr/medias/files/article-a-257-fr-bwmstr.pdf>
 - Réhabilitation de l'église Saint-Gervais en espace culturel - cf l'observatoire CAUE
 - Réhabilitation en équipement de quartier de l'ancienne chapelle rue Saint-Lazare.
 - Le devenir des églises, CAUE 54 : <https://www.youtube.com/watch?v=-qJAT2wXr-o>
- Ils devront être fournis (au format papier et PDF) tels que décrits en détail dans le règlement.

LES LIVRABLES

SITE A

Documents obligatoires (9 planches A3 suivant le gabarit type fourni) telles que :

- **PLANCHE 1** : la note de synthèse avec le nom donné à votre projet, qui sera lue lors du jury (environ 1700 caractères à respecter, espaces compris, au format texte)
- **PLANCHE 2** : le plan masse paysager (échelle libre, nord en haut) montrant les accès + l'emplacement choisi pour l'annexe non jointive pour les candidats qui en font le choix
- **PLANCHE 3** : explication du choix des usages, comment fonctionnent les usages, expression graphique libre : schémas, diagrammes fonctionnels, plans d'ensemble, coupes de principe, texte...
- **PLANCHES 4-5-6** : mise en situation des différents usages en plan avec mobilier fixe/modulable (échelle 1/100°) + détails du mobilier
- **PLANCHES 7-8-9** : planche libre permettant d'expliquer la modularité du projet, stockage, déplacement du mobilier, fonctionnalité, (perspectives, croquis d'ambiance, schémas, coupes de principe, etc...)

SITE B

Documents obligatoires (8 planches A3 suivant le gabarit type fourni) telles que :

- **PLANCHE 1** : la note de synthèse avec le nom donné à votre projet, qui sera lue lors du jury (environ 1700 caractères à respecter, espaces compris, au format texte)
- **PLANCHE 2** : le plan masse (échelle libre, nord en haut) montrant les accès et l'accessibilité ERP (échelle 1/500°)

- **PLANCHE 3 (-A-B-C)** : les plans par niveau RDC /R+1 /R+2 (échelle 1/200°)
- **PLANCHE 4** : la coupe sur transept (échelle 1/100°)
- **PLANCHE 5** : la coupe sur nef et bas-côtés (échelle 1/100°)
- **PLANCHE 6** : 2 perspectives montrant l'exploitation du volume intérieur et la qualité des espaces (le hall d'accueil et une des parties privées : couloirs, salles d'attente, etc...). L'une des perspectives devra montrer le volume sublimé sous la coupole de l'église
- **PLANCHE 7 : Libre** : tous éléments graphiques et/ou textuels pouvant expliquer votre projet et parti architectural dans la transformation de l'église (schémas, organigramme, croquis d'intention, coupes, matériaux utilisés, solutions structurelles, informations techniques, etc...)

Documents optionnels mais obligatoires en cas de modification des façades (ajout d'une entrée et percements), produire 4 planches supplémentaires, telles que :

- **PLANCHE 9 optionnelle** : Façade chevet Est/ façade parvis Ouest (échelle 1/200°)
- **PLANCHE 10 optionnelle** : Façade Sud
- **PLANCHE 11 optionnelle** : Façade Nord
- **PLANCHE 12 optionnelle** : Perspective extérieure : il sera demandé aux candidats d'y exprimer l'intégration du volume de l'entrée sur l'architecture de l'église

SITE C

Documents minimum obligatoires (8 planches A3 suivant le gabarit type fourni) telles que :

- **PLANCHE 1** : la note de synthèse avec le nom donné à votre projet, qui sera lue lors du jury (environ 1700 caractères à respecter, espaces compris, au format texte)
- **PLANCHE 2** : une perspective extérieure : il sera demandé aux candidats d'y exprimer l'ambiance générale du site, de montrer la bonne insertion du projet et la matérialité des façades. Ce document constituera l'illustration principale du projet.
- **PLANCHE 3** : le plan masse paysager (échelle libre, nord en haut) montrant l'aménagement des extérieurs (cheminement, hiérarchisation des espaces, clôture,...) et la relation avec l'espace public (accès à la parcelle, rapport à la rue,...)
- **PLANCHES 4 -A-B** : les plans par niveau (échelle 1/100°)
- **PLANCHES 5 -A-B-C-D** : les élévations des quatre façades (échelle 1/100°)
- **PLANCHE 6** : la coupe transversale (échelle 1/50°)
- **PLANCHE 7** : une perspective intérieure montrant la qualité des espaces
- **PLANCHE 8** : la fiche technique, schémas, et note d'intention du projet (parti architectural, quels choix de transformation sur l'église, matériaux utilisés, solutions structurelles, informations techniques, démarche environnementale...)

Documents optionnels : 2 planches A3 libres maximum, telles que :

- **PLANCHES 9-10 optionnelles** : 2 planches libres (documents complémentaires : croquis, détails constructifs, axonométries, perspectives, etc.), afin de présenter au mieux les solutions proposées.

RÈGLEMENT

1. ORGANISATEUR

Le C.A.U.E. du Calvados organise son troisième appel à idées en 2019 sous le label "Les défis du CAUE 14".

2. OBJET DE L'APPEL À IDÉES

Pour sa 3^{ème} édition, le C.A.U.E. met au défi les candidats ! L'appel à idées « Des sacrées églises - vers une réutilisation des églises », invite les candidats à réinventer l'architecture d'une église pour y envisager une nouvelle vie et de nouveaux usages.

Comment transformer et faire évoluer ces lieux atypiques et chargés d'histoire ? Saurez-vous métamorphoser l'architecture d'une église tout en respectant son caractère patrimonial ?

Pour cet appel à idées, les programmes et les sites proposés seront très différents les uns des autres.

Trois programmes sur trois sites différents seront proposés aux candidats :

- des usages partagés : mutualisation religieuse et socio-culturelle. Il s'agira de penser une modularité et une flexibilité de l'architecture et du mobilier afin de faciliter une multitude d'usages définis par le programme,

- un pôle de santé : transformation architecturale intérieure et modification mineure sur l'enveloppe extérieure. Il s'agira d'accueillir des professionnels de santé et leurs patientèles dans des conditions adaptées sans modifier de façon trop importante l'aspect extérieur du monument,

- un programme touristique : transformation architecturale majeure avec extension. Il s'agira d'accueillir un point d'accueil touristique (restauration, information touristique...) en autorisant une modification importante du monument et une possible extension.

Les candidats participent à l'appel à idées en ne sachant pas sur quel site ils travailleront mais pourront s'inscrire à un, deux, ou trois sites.

Les programmes détaillés, plans et relevés seront fournis à la suite des inscriptions.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à idées est ouvert aux étudiants en architecture, architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, thermiciens, aménageurs, constructeurs, architectes d'intérieur, designers...

Les participants pourront se présenter seuls ou en équipe associant différentes compétences. En cas de réponse par équipe, un mandataire devra être désigné. Il sera le seul interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur.

Les personnes participant à l'organisation de l'appel à idées (membres du C.A.U.E. du Calvados, comité technique et membres du jury) ne peuvent pas participer.

4. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'appel à idées « Des sacrées églises - vers une réutilisation des églises » est gratuite.

Pour participer, l'inscription individuelle ou par équipe est obligatoire par voie électronique ou par courrier avant le 31 juillet 2019. Chacune des candidatures devra impérativement intégrer un architecte ou un étudiant en architecture en son sein.

L'inscription sera confirmée par l'organisateur et la participation à la consultation sera notifiée par courriel au candidat ou à l'équipe. L'appel à idées portant sur trois églises du Calvados, chaque équipe se verra attribuer un site de manière aléatoire et équilibrée.

Un même candidat ou une même équipe pourra s'inscrire pour plusieurs sites.

Les participants inscrits pourront poser des questions sur les objectifs, les attentes, l'organisation de l'appel à idées jusqu'au 27 septembre 2019 à l'adresse suivante :

concours@caue14.fr.

5. INFORMATIONS ET DOCUMENTS À DISPOSITION DES CONCURRENTS

Au lancement de l'appel à idées, l'organisateur mettra à la disposition des équipes depuis le site internet : www.caue14.com/2019/09/appel-a-idee3/, un ensemble de documents accessibles en téléchargement :

- la présentation de l'appel à idées,
- le règlement de l'appel à idées,
- la fiche d'inscription.

Une fois l'inscription confirmée par l'organisateur et le site précisé aux candidats, ceux-ci recevront par mail, à partir du 30 août 2019, un numéro d'identification (à reporter sur l'enveloppe cachetée, sur la couverture et sur chaque page du dossier A3), ainsi que les éléments de travail suivants :

- le dossier de consultation regroupant les enjeux, les attentes, les champs d'investigation et les modalités de participation à l'appel à idées (présentation des sites de l'appel à idées, programme, enjeux et documents graphiques),
- les documents de travail (cadastre, fonds de plan, photos, etc ...),
- la maquette de mise en page type A3,
- la bibliographie.

Il est conseillé d'utiliser les documents mis à disposition. Le C.A.U.E. ne garantit pas d'accès public au site et n'est pas responsable des problèmes rencontrés sur le terrain.

6. RENDU DES PROPOSITIONS

Les projets proposés seront identifiés par un titre choisi par les candidats/équipes. Chaque planche comportera le titre et le numéro d'identification du candidat/équipe. L'orientation et l'échelle seront indiquées sur l'ensemble des documents présentés.

Les candidats devront remettre leurs propositions sous la forme suivante :

- un dossier papier A3, relié, non plié, orientation paysage, comprenant :
 - plan masse/plans/élévations/coupe/fiche technique/planche libre (comprenant 2 croquis d'ambiance selon programme détaillé...)
 - note de synthèse (1 700 caractères, espaces compris, format texte)
- une enveloppe A4 cachetée et vierge de toute indication, à l'exception du numéro attribué au candidat lors de l'inscription, renfermant les noms, qualifications et coordonnées des candidats (adresse, téléphone et mail)
- un support numérique (type CD/DVD ou clé USB) comprenant :
 - planches A3 au format PDF (résolution 300 dpi minimum - RVB)
 - ensemble des documents graphiques dissociés au format PDF (pour les plans/élévations/coupe/croquis : format PDF vectoriel, 300 dpi minimum - RVB)
 - note de synthèse (1 700 caractères, espaces compris, format texte)

Les éléments à fournir seront listés de façon détaillée dans le programme de chaque site.

7. IDENTIFICATION ET ANONYMAT DES CANDIDATS

Le rendu des projets est fait sous forme anonyme. Aucun des documents ne doit être signé du nom des membres de l'équipe.

Chaque candidat de l'appel à idées portera sur son dossier le code d'identification remis à réception des candidatures.

L'enveloppe d'identification des candidats ne sera ouverte qu'à l'issue du jugement des projets par le jury.

8. REMISE DES PROJETS, ASSURANCE ET TRANSPORT

L'envoi du matériel de rendu est sous la seule responsabilité des participants. Les frais induits (acheminement et assurance éventuelle) sont à la charge des participants. La réception d'un rendu endommagé et inexploitable pourra être considérée comme motif d'exclusion : une attention toute particulière devra donc être portée sur les conditions d'envoi (emballage et prestataire).

Les prestations seront déposées contre récépissé au C.A.U.E. du Calvados jusqu'au 22 novembre 2019 avant 12 heures, ou envoyées au plus tard le 22 novembre 2019 en recommandé avec accusé de réception, cachet de la Poste ou du transporteur faisant foi, à l'adresse suivante : *Appel à idées - «Des sacrées églises - vers une réutilisation des églises », CAUE du Calvados, 28 rue du Jean Eudes, 14000 CAEN*

9. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS

Le déroulement de l'opération se fera selon le planning suivant :

- 11 juin 2019 : lancement officiel à partir du site internet du CAUE14,
- 31 juillet 2019 : date limite des inscriptions,
- 27 septembre 2019 : date limite de réponse aux questions,
- 22 novembre 2019 : date limite de remise des prestations par les candidats,
- 14 janvier 2020 : réunion du jury,
- mars 2020 : proclamation des lauréats, publication et remise des prix,
- mars 2020 : exposition des propositions et diffusion de la publication.

Le C.A.U.E. se réserve le droit d'apporter des modifications à ce calendrier prévisionnel.

10. PRIX

Selon les modalités présentées ci-après, chaque site fera l'objet d'un prix, ainsi 3 lauréats seront désignés par le jury. Chaque lauréat se verra remettre un prix dont l'enveloppe globale est de 3 000 euros.

Le montant des prix sera le même pour les trois lauréats. En cas de participation par équipe, le chèque sera attribué au mandataire.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions.

Le jury est souverain quant à l'attribution des prix.

11. COMPOSITION DU JURY

Un jury composé de personnalités reconnues pour leurs compétences ou leur intérêt dans les domaines concernés étudiera les différentes propositions et désignera les trois lauréats. Ce jury sera présidé par le Président du C.A.U.E. du Calvados.

Il comprendra également :

- un représentant de l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC),
- un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie (CROA),
- des représentants des collectivités locales,
- au moins un architecte libéral,
- un représentant de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
- un représentant de l'église,
- un représentant des professions en lien avec les programmes,
- trois personnalités, professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

La composition du jury est susceptible d'être modifiée.

Le comité technique ne fera pas partie du jury.

Les lauréats seront prévenus confidentiellement à l'issue des travaux du jury. Ils s'engagent à être présents à la cérémonie de la remise des prix et, à cette occasion, à présenter leur proposition sous forme d'une intervention publique.

12. ORGANISATION ET COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU JURY

Un comité technique sera chargé de vérifier la conformité des dossiers et de préparer les travaux du jury.

Le comité technique pourra exclure avant la sélection :

- les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes),
- les propositions arrivées hors délais,
- les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposé (dimensionnements...),
- les propositions qui ne portent pas sur l'un des sites imposés,

- les participants n'ayant pas rempli l'ensemble des conditions de rendu et du présent règlement (anonymat, etc...).

Le jury procédera à un examen des prestations remises par les concurrents/candidats.

À l'issue du jugement des prestations, le compte-rendu des délibérations indiquera notamment :

- les noms des concurrents exclus, le cas échéant, la ou les raisons de l'exclusion,
- les lauréats retenus, les mentions éventuelles et un commentaire sur leurs prestations.

13. CRITÈRES DE JUGEMENT

Le jugement des prestations des concurrents se référera aux thèmes de réflexion proposés et portera une attention particulière aux points suivants, sans ordre de critère :

- au respect du programme,
- à la pertinence fonctionnelle de l'aménagement intérieur,
- à l'intégration de l'extension,
- à la qualité apportée aux espaces intérieurs, au mobilier (ambiances intérieures, luminosité, acoustique, thermie du bâtiment, matériaux...),
- à l'originalité du projet,
- à la qualité de la recomposition des façades,
- à la qualité de réutilisation des spécificités de l'architecture de l'église (répartition verticales, volumes...).

14. SUITES DONNÉES À L'APPEL À IDÉES

Les prestations remises par les candidats et considérées comme recevables par le jury feront l'objet d'une publication et d'une exposition qui seront réalisées par le C.A.U.E. du Calvados, dont il assurera une diffusion à vocation pédagogique et promotionnelle. Des outils pourront être développés assurant la sensibilisation du grand public.

Ce « Défis du C.A.U.E. du Calvados » visent à :

- élargir le débat sur le devenir des églises,
- favoriser la diffusion de réponses architecturales novatrices,
- encourager les concepteurs,
- sensibiliser les élus et le grand public sur le devenir de ce patrimoine.

15. DROITS DE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES RENDUS

La participation à l'appel à idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets (cession au C.A.U.E. du Calvados uniquement du droit de reproduction dans les conditions fixées par la loi 57.298 du 11 mars 1957), sans limitation de durée.

Le C.A.U.E. du Calvados aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions. Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions. Les documents fournis par les candidats ne seront pas restitués à l'issue de l'appel à idées.

16. APPLICATION DU RÈGLEMENT

La remise des prestations par les concurrents emporte leur acceptation des clauses du présent règlement. Les divers manquements aux règles de la consultation sont soumis par la commission technique au jury qui décide souverainement de l'exclusion éventuelle des concurrents, pour des motifs liés au non respect partiel ou total des dispositions et règles de la consultation.

Il ne sera pas étudié de réclamation concernant l'application du règlement, l'utilisation ou la non utilisation des propositions.

En cas de force majeure, le C.A.U.E. du Calvados se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'appel à idées sur un des sites ou sur l'ensemble des sites sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

MERCI !

À L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS POUR LA QUALITÉ ET LE SÉRIEUX DE LEURS PROPOSITIONS.
AUX MEMBRES DU JURY POUR LEUR AIMABLE ET ENTHOUSTASTE PARTICIPATION.
AU COMITÉ TECHNIQUE POUR LEUR PROFESSIONNALISME ET LEUR APPUI.



Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie



#3

APPEL
À IDÉES

DES SACRÉES ÉGLISES

